

Des femmes, des hommes, des régions, **nos ressources...**



Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Rapport annuel de gestion

2008 • 2009

avenir

cœur

intelligence

loisirs

équilibre

vision

richesse

emplois

talent

Rédaction

Ministère des Ressources naturelles
et de la Faune

**Pour renseignements complémentaires,
veuillez vous adresser à la :**

Direction des communications

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
5700, 4^e Avenue Ouest, C 409
Québec (Québec) G1H 6R1

Téléphone: 418 627-8600
Ailleurs au Québec: 1 866 248-6936
Télécopieur: 418 643-0720

Services.clientele@mrfn.gouv.qc.ca

**La présente publication est accessible
dans Internet à l'adresse suivante :**

www.mrfn.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2009
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

ISBN 978-2-550-57154-4 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-57155-1 (pdf)
ISSN 1910-7005
ISSN en ligne 1911-5903

Code de diffusion: 2009-1003

© Gouvernement du Québec, 2009

Dans le présent document, le masculin
est utilisé sans aucune discrimination et
uniquement dans le but d'alléger le texte.

 100 % post-consommation

Lettre de la ministre

Monsieur Yvon Vallières

Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, pour dépôt à l'Assemblée nationale, le *Rapport annuel de gestion 2008-2009* du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Préparé conformément aux modalités inscrites dans la Loi sur l'administration publique, le rapport rend compte des résultats relatifs aux objectifs fixés dans le *Plan stratégique 2008-2011* ainsi qu'à ceux établis dans le *Plan d'action de développement durable 2008-2011* du Ministère.

En consultant ces pages, vous pourrez constater l'ampleur des efforts déployés au cours de l'année 2008-2009 par le Ministère et ses employés pour s'assurer que les générations actuelles et futures profitent d'une mise en valeur harmonieuse du potentiel des ressources naturelles et du territoire québécois. Je profite de l'occasion pour remercier sincèrement les membres du personnel pour l'ampleur du travail accompli ainsi que pour leur compétence et leur rigueur qui contribuent à l'atteinte des objectifs stratégiques que s'est donnés le Ministère.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

La vice-première ministre, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, ministre responsable du Plan Nord et ministre responsable de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine,

A handwritten signature in black ink, reading 'Nathalie Normandeau', written in a cursive style.

Nathalie Normandeau

Québec, le 14 septembre 2009

Lettre du sous-ministre

Madame Nathalie Normandeau

Ministre des Ressources naturelles et de la Faune
5700, 4^e Avenue Ouest, bureau A 308
Québec (Québec) G1H 6R1

Madame la Ministre,

Au nom de l'équipe de direction, j'ai le plaisir de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2008-2009* du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Ce rapport annuel s'inscrit dans l'esprit de la Loi sur l'administration publique, selon laquelle un rapport annuel de gestion doit constituer un véritable instrument de reddition de comptes. Suivant cette obligation, le présent rapport annuel fait état des résultats obtenus au cours de l'année 2008-2009 au regard des objectifs du *Plan stratégique 2008-2011*, des objectifs retenus dans le *Plan annuel de gestion des dépenses 2008-2009*, des engagements annoncés dans la *Déclaration de services aux citoyens* et, pour une première année, des objectifs relatifs au *Plan d'action de développement durable 2008-2011*.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le sous-ministre,



Robert Sauvé

Québec, le 27 août 2009

Déclaration de la direction

Fiabilité des données et des contrôles afférents

L'exactitude, l'intégralité et la fiabilité de l'information présentée dans le *Rapport annuel de gestion 2008-2009* du ministère des Ressources naturelles et de la Faune relèvent de la responsabilité du sous-ministre ainsi que des membres de la direction du Ministère.

Au cours de l'exercice financier, la direction s'est assurée que des systèmes d'information et des mesures de contrôle étaient appliqués afin de veiller à l'atteinte des objectifs contenus dans le *Plan stratégique 2008-2011*, à la concrétisation des choix budgétaires présentés dans le *Plan annuel de gestion des dépenses 2008-2009*, à la réalisation des engagements de la *Déclaration de services aux citoyens* et à la mise en place des actions ciblées dans le *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. La Direction de l'évaluation et de la vérification évalue le caractère plausible des résultats, leur cohérence et les renseignements présentés dans le rapport annuel de gestion; elle produit ensuite le rapport de validation.

À notre avis, les résultats et les renseignements présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2008-2009* du ministère des Ressources naturelles et de la Faune :

- correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2009;
- donnent une image fidèle de la mission, des domaines d'activité, des clients et des partenaires, de la structure de l'organisation et de l'utilisation des ressources;
- présentent les objectifs, les indicateurs, les cibles et les résultats dûment approuvés;
- fournissent de l'information sur les exigences législatives et gouvernementales, qui est complète, fiable et exacte.

Les membres de la direction,

Robert Sauvé

Sous-ministre

Nathalie Camden

Sous-ministre associée à Faune Québec

Pierre Grenier

Sous-ministre associé aux Opérations régionales

Pierre Levac

Sous-ministre associé Forestier en chef

René Paquette

Sous-ministre associé à l'Énergie par intérim

Mario Gosselin

Sous-ministre associé à la Coordination et aux Services partagés

Jean-Sylvain Lebel

Sous-ministre associé aux Mines

Louise Ouellet

Sous-ministre associée à Foncier Québec

Richard Savard

Sous-ministre associé à Forêt Québec

Direction de l'évaluation et de la vérification

Rapport de validation

Monsieur le sous-ministre,

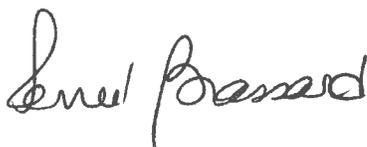
Nous avons procédé à l'examen des résultats et renseignements contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2008-2009* du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, au 31 mars 2009.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité, de la fiabilité et de la divulgation de ceux-ci incombe à la direction du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence des données et renseignements, en nous basant sur les travaux que nous avons accomplis.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes. Cet examen a consisté essentiellement en l'obtention de renseignements et de pièces justificatives, en la révision de calculs, en l'application de procédés analytiques, en l'appréciation du fonctionnement des mécanismes de compilation et d'approbation, et en discussions portant sur l'information que les interlocuteurs des divers secteurs d'activité du Ministère nous ont transmise.

Au terme de notre examen, nous concluons que les résultats et les renseignements contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2008-2009* du ministère des Ressources naturelles et de la Faune nous paraissent, à tous égards importants, plausibles et cohérents.

La directrice de l'évaluation et de la vérification,



Renée Brassard, CGA

Québec, le 26 août 2009

Table des matières

AVANT-PROPOS	1
FAITS SAILLANTS	3
SOMMAIRE DES RÉSULTATS 2008-2009	10

1 MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE 28

Mission	29
Domaines d'activité	29
Clients et partenaires	30
Structure administrative	31
Utilisation des ressources	31
Ressources humaines	31
Ressources financières	34
Ressources informationnelles	38

2 RÉSULTATS RELATIFS AUX ENGAGEMENTS 40

Plan stratégique 2008-2011	41
Orientation : Optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire	42
Orientation : Assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles	52
Orientation : Instaurer une gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire	66
Orientation : Contribuer à l'atteinte des priorités gouvernementales et innover dans les façons de faire	69
Actions déterminantes	76
Plan annuel de gestion des dépenses 2008-2009	79
Services aux citoyens	81
Déclaration de services aux citoyens	81
Services aux citoyens	81
Gestion des plaintes	83
Évaluation de programme	83

3	RÉSULTATS DES ACTIONS RELATIVES AU DÉVELOPPEMENT DURABLE	84
	Plan d'action de développement durable 2008-2011	85
	Objectif gouvernemental 1 : Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre	85
	Objectif gouvernemental 6 : Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et organismes gouvernementaux	86
	Objectif gouvernemental 15 : Accroître le niveau de vie	89
	Objectif gouvernemental 18 : Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux	92
	Objectif gouvernemental 22 : Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes	95
	Objectif gouvernemental 3 : Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec	102
	Changements climatiques	109
4	EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES	110
	Accès à l'égalité en emploi	111
	Accès à l'information et protection des renseignements personnels	114
	Application de la politique linguistique	115
	Allègement réglementaire et administratif	115
	Suivi des recommandations du vérificateur général du Québec	116
	ANNEXE I - Résultats 2008-2009 de Géologie Québec	119
	ANNEXE II - Organigramme du Ministère	

LISTE DES TABLEAUX, FIGURES ET GRAPHIQUES

TABLEAUX

1	Répartition de l'effectif total autorisé	31
2	Répartition des personnes en place selon la catégorie d'emploi	32
3	Répartition des personnes en place selon le sexe	32
4	Répartition des personnes en place selon le groupe d'âge	33
5	Répartition des personnes en place selon la région administrative	33
6	Répartition des revenus selon le domaine d'activité	34
7	Répartition des revenus selon les entités	35
8	Répartition des dépenses selon le domaine d'activité	36
9	Répartition des sources de financement des dépenses	37
10	Répartition des investissements selon la catégorie d'immobilisation	38
11	Conformité au plan d'action gouvernemental des travaux de restauration prévus pour les sites ciblés et présentation des travaux exécutés pour 3 autres sites	65
12	Résultats relatifs aux engagements de la Déclaration de services aux citoyens du ministère des Ressources naturelles et de la Faune	81
13	Nombre de contacts effectués selon le mode de communication	81
14	Nombre de visites du site Internet du Ministère et de transactions effectuées	82
15	Nombre de visites des sites gouvernementaux sous la responsabilité du Ministère	82
16	Nombre de plaintes reçues par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune	83
17	État d'avancement des pratiques et activités selon quatre mesures prioritaires	87
18	Taux de réalisation des projets d'acquisition de connaissances selon six thèmes relatifs au développement durable des ressources fauniques et des habitats	106
19	Taux d'avancement des projets de recherche selon quatre thèmes relatifs à l'utilisation durable des ressources forestières et du territoire	107
20	Répartition du nombre de personnes embauchées selon le statut d'emploi	111
21	Répartition des personnes embauchées issues des groupes cibles selon le statut d'emploi et le groupe cible	112
22	Répartition des personnes en place issues des groupes cibles	112
23	Répartition des personnes en place issues des groupes cibles selon la catégorie d'emploi	113
24	Répartition des femmes embauchées selon le statut d'emploi	113
25	Répartition des femmes en place dans un emploi régulier selon la catégorie d'emploi	113
26	Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)	114
27	Répartition des demandes d'accès à l'information par année	114
28	Nombre de formalités administratives et variation du coût et du volume selon le domaine d'activité	115

FIGURES

1 Répartition du pourcentage de l'effectif total autorisé	32
2 Répartition du pourcentage des revenus selon le domaine d'activité	34
3 Répartition du pourcentage de personnes embauchées selon le statut d'emploi	111

GRAPHIQUES

1 Taux des connaissances géographiques de référence	43
2 Superficie couverte par des levés géoscientifiques (km ²)	43
3 Pourcentage cumulatif des lots rénovés du cadastre québécois	44
4 Pourcentage d'enregistrement dans le Registre du domaine de l'État (RDE) des droits, contraintes et territoires à statuts juridiques particuliers	45
5 Pourcentage des réquisitions d'inscription de droits traitées en moins de 24 heures	46
6 Pourcentage d'amélioration du délai moyen de traitement d'une requête d'opération cadastrale	47
7 Pourcentage d'amélioration du délai moyen de traitement d'une demande relative à l'intégrité du cadastre	47
8 Nombre de tonnes équivalent pétrole (TEP) économisées (sources d'énergie: gaz, électricité, pétrole et autres)	51
9 Taux de réalisation des inventaires fauniques requis par la programmation annuelle	54
10 Taux de conformité au Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI)	55
11 Bilan de la matière ligneuse (m ³)	57
12 Pourcentage des efforts de protection de la faune consacrés aux activités illégales touchant l'habitat du poisson	58
13 Pourcentage des efforts de protection de la faune consacrés aux activités illégales les plus dommageables	59
14 Nombre de nouveaux écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) ayant été protégés légalement	60
15 Nombre de refuges biologiques soustraits aux activités forestières pour protéger les vieilles forêts	61
16 Nombre d'évaluations du statut de précarité de nouvelles espèces fauniques réalisées	63
17 Nombre d'évaluations des populations des espèces fauniques menacées et vulnérables réalisées	64
18 Taux de conformité au plan d'action gouvernemental des travaux de restauration des dix-huit sites d'exploration du Nunavik et des sites miniers Manitou, Barvue, Aldermac et Montauban	66
19 Nombre de mesures mises en œuvre liées à la rénovation et à la mise à jour du cadastre	72

Avant-propos

Tel que le prescrit la Loi sur l'administration publique, le rapport annuel de gestion est l'instrument dont disposent les ministères et les organismes pour faire état du respect de leurs engagements, notamment ceux qui sont rendus publics dans le cadre de leur planification stratégique pluriannuelle. Le *Rapport annuel de gestion 2008-2009* du ministère des Ressources naturelles et de la Faune marque la première année de reddition de comptes liée au *Plan stratégique 2008-2011* qui a été déposé à l'Assemblée nationale le 17 juin 2008 par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune. En plus des résultats obtenus à l'égard des engagements du nouveau cycle triennal de planification stratégique, ce rapport rend compte de l'atteinte des objectifs énoncés dans le *Plan annuel de gestion des dépenses 2008-2009*, du respect des normes établies dans la *Déclaration de services aux citoyens* et des résultats relatifs aux objectifs poursuivis dans le contexte du *Plan d'action de développement durable 2008-2011* du Ministère.

Le *Rapport annuel de gestion 2008-2009* du ministère des Ressources naturelles et de la Faune expose donc, en premier lieu, les faits saillants de la dernière année et, en second lieu, le sommaire des résultats relatifs aux engagements du *Plan stratégique 2008-2011* de même que ceux contenus dans le *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Le rapport comprend quatre grandes parties et deux annexes. La première partie du rapport présente le Ministère, sa mission, ses domaines d'activité, ses clients et partenaires, sa structure administrative ainsi que l'information relative à l'utilisation des ressources humaines, financières et informationnelles. La deuxième et la troisième partie rendent compte des résultats obtenus par rapport aux engagements du *Plan stratégique 2008-2011* et du *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. La cohérence entre ces deux planifications est assurée, notamment, par le partage de quatorze éléments pour lesquels les résultats sont présentés de façon similaire dans chacune des parties. Quant à la quatrième partie, elle est consacrée aux interventions du Ministère en ce qui concerne certaines exigences législatives et gouvernementales. Cette dernière partie du rapport fait aussi état des actions que le Ministère a entreprises à la suite des recommandations du vérificateur général du Québec. Dans la première annexe, les résultats de l'unité autonome de service Géologie Québec sont exposés alors que, dans la seconde, la structure organisationnelle du Ministère valide au 31 mars 2009 est présentée sous forme d'organigramme.

Outre le *Rapport annuel de gestion 2008-2009* du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, deux autres documents de reddition de comptes sont produits. À l'instar de Foncier Québec qui, dans le site Internet du Ministère¹, rend accessible au public un rapport d'activités pour 2008-2009, le forestier en chef diffuse aussi un rapport annuel distinct. Toutefois, les résultats relatifs aux services aux citoyens, à l'utilisation des ressources humaines, financières et informationnelles ainsi qu'aux exigences législatives et gouvernementales de toutes les unités administratives sont intégrés dans le *Rapport annuel de gestion 2008-2009* du Ministère.

¹ Rapport annuel de gestion du ministère des Ressources naturelles et de la Faune
www.mrnf.gouv.qc.ca/ministere/rapport/index.jsp



Faits saillants et sommaire des résultats

2008
2009

Les **satellites** d'observation de la Terre sont d'usage courant au Ministère depuis les tout premiers, lancés en 1972. Ils permettent notamment l'acquisition de connaissances sur le territoire et les ressources naturelles. Ils servent donc à la mise à jour cartographique, à l'inventaire et au suivi des perturbations forestières (feux, chablis ou invasion d'insectes) et de la régénération qui s'ensuit. Ils sont aussi utiles pour l'évaluation des potentiels minier, énergétique et faunique.

Faits saillants

Pendant la dernière année, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a, entre autres, contribué à la concrétisation de nombreux projets d'envergure, a composé avec des événements majeurs et a pris des engagements publics. La présente section fait état de certaines réalisations parmi les plus marquantes du Ministère en ce qui a trait à la modernisation de la gestion forestière, au développement d'une source d'énergie propre et renouvelable issue de la biomasse, à la sécurité énergétique du Québec, à la gestion intégrée et régionalisée, à la conservation et la protection des ressources naturelles et du territoire, à la modernisation de l'État et au gouvernement en ligne, au soutien au secteur économique des ressources naturelles et du territoire et finalement à son rayonnement.

Modernisation de la gestion forestière

- Le 19 juin 2008, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune a déposé à l'Assemblée nationale le document de travail **L'occupation du territoire forestier québécois et la constitution des sociétés d'aménagement des forêts**². Ce document fait suite aux consultations publiques tenues sur le Livre vert, *La forêt, pour construire le Québec de demain*. Le document de travail présente des mesures plus concrètes pouvant être mises en application dans le contexte du nouveau régime forestier. La Commission de l'économie et du travail a procédé, à l'automne 2008, à des consultations au sujet de ce document. Quelque 70 personnes et organismes ont été entendus lors de cette commission.
- Le 5 septembre 2008, **l'Étude sur les modalités et les impacts du nouveau mode de mise en marché des bois** a été rendue publique³. Cette étude répond aux principales préoccupations du Livre vert, *La forêt, pour construire le Québec de demain*, portant sur l'instauration d'un marché concurrentiel des bois provenant des forêts du domaine de l'État. Elle présente des scénarios de mise en marché indiquant l'ensemble des mécanismes à mettre en place. Par ailleurs, le Ministère a également rendu publique une étude technique intitulée *Étude des impacts financiers associés à l'intégration et l'optimisation des opérations forestières*⁴.
- La première partie du **Cadre de gestion du régime forestier québécois 2008-2013** a été élaborée au cours de l'année et sa publication dans Internet s'est faite le 19 avril 2009. Ce cadre de gestion expose une vision d'ensemble des objectifs poursuivis par le régime forestier en place et des moyens retenus pour les atteindre. Il fournit également plusieurs références qui précisent notamment les engagements du Ministère liés aux objectifs et moyens établis.
- Le Ministère a poursuivi les travaux de confection d'un **nouvel ensemble de modèles de croissance** amorcés en 2007-2008. Cinq nouveaux modèles ont été développés, validés et testés par une équipe de chercheurs scientifiques en foresterie et de statisticiens du Ministère et du milieu universitaire. Ces modèles viennent corriger plusieurs lacunes dégagées au cours de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (commission Coulombe) et ils comprennent une estimation de l'erreur qui permet d'évaluer, plus objectivement, les marges d'erreurs associées aux calculs de la possibilité forestière.

.....

2 L'occupation du territoire forestier québécois et la constitution des sociétés d'aménagement des forêts
www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/forets/evolution/document-travail-juin08.pdf

3 Étude sur les modalités et les impacts du nouveau mode de mise en marché des bois
www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/forets/evolution/etude-impact-bois.pdf

4 Étude des impacts financiers associés à l'intégration et l'optimisation des opérations forestières
www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/forets/evolution/rapport-final-cerfo.pdf

Développement d'une source d'énergie propre et renouvelable issue de la biomasse

- Le 25 juin 2008, le gouvernement du Québec a approuvé le **Programme d'attribution de la biomasse forestière** qui définit les conditions sous lesquelles une attribution est possible. L'attribution s'effectue de façon concurrentielle par un processus d'évaluation des différents projets visant un territoire à partir d'une grille de critères connus des promoteurs. Les appels de propositions ont débuté en février 2009 et en mars 2009 dans les trois régions suivantes : Bas-Saint-Laurent, Mauricie–Centre-du-Québec et Outaouais.
- Le 8 octobre 2008, le gouvernement a publié dans la Gazette officielle du Québec le **Règlement sur l'énergie produite par cogénération à la biomasse** ainsi que le décret relatif aux préoccupations économiques, sociales et environnementales permettant de favoriser une valorisation accrue de la biomasse forestière résiduelle. Ce règlement permet à Hydro-Québec Distribution d'entreprendre un appel d'offres pour 125 mégawatts (MW) d'électricité produite par de nouveaux projets de cogénération à la biomasse. Cet appel d'offres permettra au Ministère de satisfaire à l'un des objectifs de son *Plan d'action vers la valorisation de la biomasse forestière* et de contribuer à l'atteinte de l'objectif du *Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques*.
- Le 16 février 2009, le **Plan d'action vers la valorisation de la biomasse forestière**⁵ a été lancé. Ce plan d'action intègre des mesures dont le but est de rendre accessible la biomasse forestière des forêts du domaine de l'État afin, entre autres, de favoriser le remplacement des combustibles fossiles.

Sécurité énergétique du Québec

- Le 5 mai 2008, Hydro-Québec a annoncé qu'elle retenait **quinze soumissions totalisant 2 004,5 MW** répartis entre huit promoteurs et deux manufacturiers. Ces projets qui représentent 5,5 milliards de dollars d'investissements, dont 1,1 milliard de dollars en transport de l'électricité, concernent huit régions du Québec. La mise en production devrait s'étaler de décembre 2011 à décembre 2015.
- Le 18 mars 2009, le gouvernement a publié dans la Gazette officielle du Québec **deux projets de règlements modifiant les règlements concernant les blocs de 250 MW d'énergie éolienne issus de projets communautaires et autochtones** afin de permettre à Hydro-Québec Distribution d'entreprendre le lancement des appels d'offres au plus tard le 1^{er} mai 2009. Initialement, les deux projets de règlements et les deux décrets de préoccupations relatifs à ces blocs de 250 MW (totalisant 500 MW) avaient été rendus publics le 12 novembre 2008 en prévision d'un lancement des appels d'offres au début de l'année 2009.
- Le 25 mars 2009, le Conseil des ministres a adopté le **Règlement sur la capacité maximale de production visée dans un programme d'achat d'électricité pour des petites centrales hydroélectriques** et un décret concernant les préoccupations économiques, sociales et environnementales. Cependant, le règlement a été publié dans la Gazette officielle du Québec le 8 avril 2009. Ce règlement et ce décret permettront à Hydro-Québec d'élaborer un programme d'achat qui sera soumis à l'approbation de la Régie de l'énergie.

5 Plan d'action vers la valorisation de la biomasse forestière
www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/entreprises/entreprises-transformation-strategie-energie.jsp

- La société REC Silicon construira à Bécancour une **nouvelle usine de silicium polycristallin** qui, à compter de 2012, produira la principale matière première pour la fabrication des semi-conducteurs et des panneaux solaires. Le chantier de construction de l'usine procurera de l'emploi à plus de 1 000 personnes et l'investissement total de 1,2 milliard de dollars créera plus de 300 emplois. Le projet générera plus de 100 millions de dollars en retombées économiques. Le gouvernement du Québec a convenu d'octroyer à la société REC Silicon un bloc d'électricité maximal de 95 MW au tarif général de grande entreprise (tarif L) pour une période de 20 ans.
- Le Ministère a **contribué aux travaux préparatoires du projet de complexe de la rivière Romaine** en participant, à titre d'expert, à l'audience publique tenue à Havre-Saint-Pierre par la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et la commission d'examen conjoint sur le projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine. Il faut aussi considérer la contribution aux processus d'approbation relatifs aux ententes de répercussions et avantages (ERA) qu'Hydro-Québec a conclues avec les communautés innues de Nutakuan, de Unamen Shipu et de Pakua Shipi, ainsi qu'avec celle d'Ekuanitshit, au sujet du complexe hydroélectrique de la rivière Romaine, de même qu'avec les Cris à propos de la *Convention Boumhounan* et le projet *La Sarcelle*.

Gestion intégrée et régionalisée

- Le 24 septembre 2008, une **entente de principe a été signée entre le ministère des Affaires municipales et des Régions, le Ministère, la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec** dont le but est de confier aux municipalités régionales de comté (MRC) la gestion de certains droits fonciers et de l'exploitation du sable et du gravier. Ainsi, les MRC pourront assumer des pouvoirs et des responsabilités accrues en matière de gestion du domaine de l'État, disposer d'outils de développement économique pour leur milieu et rapprocher du citoyen la prestation de services publics.
- Le Ministère a entrepris l'**intégration des directions générales en région** en repositionnant les activités des unités administratives afin de renforcer l'accompagnement des régions dans la gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire. Ainsi, chaque direction générale en région accompagne, par l'intermédiaire de la Direction des affaires régionales, les commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) chargées de l'élaboration des plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT). Cette intégration structurelle s'inscrit dans une recherche d'efficacité et de cohérence que commande l'approche intégrée et régionalisée.

Conservation et protection des ressources naturelles et du territoire

- Le Ministère a veillé à la **conservation des ressources forestières** grâce, notamment, à une somme allouée de 23,6 millions de dollars en crédits admis en paiement des droits, que les bénéficiaires de contrats sont tenus de payer, pour la réhabilitation des superficies forestières mal régénérées à la suite de feux de forêt. Une somme de 21,3 millions de dollars a aussi été allouée pour le déroulement d'activités sylvicoles et pour l'élaboration de guides dans le cadre du *Programme d'investissements sylvicoles*. Ces travaux s'ajoutent à ceux déjà planifiés par les bénéficiaires de contrats pour les forêts publiques, et par les producteurs forestiers, pour les forêts privées.
- Lors du déploiement du **Plan gouvernemental d'interventions pour le contrôle de la rage au Québec**, le Ministère a assumé le leadership en veillant à la coordination des activités de sept ministères et organismes. L'objectif de ce plan vise, notamment, l'élimination de la variante de la rage du raton laveur sur la totalité du territoire québécois. À ce jour, le programme de vaccination a permis de freiner la progression de la rage du raton laveur qui est présente en Montérégie depuis 2006, et de réduire de moitié le nombre de cas de rage détectés en 2008 comparativement à 2007. Ces interventions ont permis de gérer de manière efficace les risques auxquels est exposée la santé humaine par la présence de ce virus.
- En juin 2008, un premier foyer d'infestation de l'**agrile du frêne** a été découvert à Carignan en Montérégie. La dissémination de l'agrile du frêne constitue une menace sérieuse pour toutes les espèces de frêne en Amérique du Nord et elle pourrait avoir des répercussions majeures sur la biodiversité des forêts, perturber leur écologie et entraîner des pertes économiques importantes, tant en forêt naturelle qu'en milieu urbain. Comme le moyen le plus simple pour combattre ce ravageur consiste à couper et à détruire les arbres infestés, 153 frênes infestés ont été abattus en mars 2009, ce qui a permis de ralentir la progression de l'insecte. En plus d'assumer la coordination de l'intervention, le Ministère a pu collecter du matériel de recherche pour identifier les parasitoïdes et les maladies pouvant s'attaquer à l'agrile et devenir de potentiels agents de lutte biologique.
- En octobre 2008, le Ministère a publié dans son site Internet une liste de **2 866 refuges biologiques**⁶ qu'il désignait ainsi officiellement en vertu de l'article 24.10 de la Loi sur les forêts. Afin de contribuer à l'atteinte de l'objectif gouvernemental de mise en place d'un réseau d'aires protégées, le Ministère a participé à la reconnaissance de 488 de ces refuges biologiques. Maintenant inscrits dans le Registre des aires protégées tenu par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, ces refuges biologiques couvrent une superficie totalisant 92 823 hectares.
- Le Ministère a engagé plus de 15,2 millions de dollars en **travaux de restauration ou préalables à la restauration de sites miniers abandonnés**, parmi lesquels se trouvent les plus dommageables pour l'environnement. Ces travaux sont exécutés dans le contexte du passif environnemental du Québec.

6 Liste des refuges biologiques désignés en vertu de la Loi sur les forêts
www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/forets/amenagement/liste-refuges.pdf

Modernisation de l'État et gouvernement en ligne

- Le Ministère a contribué à l'élaboration d'une **approche de coopération en réseau interministériel pour l'information géographique**. Regroupant les ministères et organismes associés au Plan géomatique du gouvernement du Québec (PGGQ), cette initiative a pour but d'accroître l'efficacité des projets en géomatique.
- Le Ministère a pris une part active à **plusieurs partenariats de production d'information géographique** avec, entre autres, des conférences régionales des élus (CRE), des municipalités régionales de comté (MRC), des municipalités, des organisations privées ainsi que des ministères et des organismes du gouvernement. Ces partenariats ont permis, notamment, l'acquisition de plus de 46 000 photographies aériennes et d'ortho-photographies dans plusieurs régions du Québec, lesquelles sont ensuite offertes à la Géoboutique. De plus, des ententes ont été conclues avec huit municipalités en vue d'entretenir 166 points géodésiques. Enfin, un projet interministériel de cartographie a été achevé afin de faire concorder les divers travaux de recensement avec les limites administratives du Québec.
- Dans la foulée de la volonté du gouvernement du Québec de fournir le plus possible des services en ligne et dans le souci de préserver les documents uniques conservés dans les bureaux de la publicité des droits (BPD), le Ministère a poursuivi la numérisation de ses documents. Comme il avait été prévu, la phase 3 de numérisation massive des registres retranscrits pour la période d'avant 1947 (principalement les registres B conservés dans les BPD) a été achevée dans les délais, soit en décembre 2008. Ces travaux ont permis d'ajouter au **Registre foncier du Québec en ligne**⁷ un peu plus de 12 millions de pages de documents pour un total de plus de 200 millions. Parmi ces pages, des registres primitifs ont été numérisés, soit 150 volumes conservés dans 39 circonscriptions foncières et qui sont devenus disponibles à la clientèle par le Registre foncier du Québec en ligne. Il importe également de noter que tous les documents originaux seront dorénavant archivés dans un centre spécialisé afin d'en assurer la conservation.

7 Registre foncier du Québec en ligne
www.registrefoncier.gouv.qc.ca/Sirf/

Soutien au secteur économique des ressources naturelles et du territoire

- Le 28 mai 2008, la **stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec**⁸ a été lancée. Elle a pour but de créer une activité économique profitable et des emplois stimulants et durables, de faire du secteur forestier une industrie innovante, d'accroître l'utilisation du bois comme matériau écologique et d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre.
- Le 19 mars 2009, lors du Discours sur le budget 2009-2010, le gouvernement a posé les premiers jalons permettant d'appuyer la relance économique et de développer le Québec de demain en misant sur le développement du Nord québécois. Le **Plan Nord**, ce projet pour une génération, consiste à développer le Nord québécois en partenariat avec les Premières Nations, les Inuits et l'ensemble des communautés locales qui habitent ce vaste territoire. Plusieurs mesures ont été annoncées; elles ont pour but de mettre en valeur le potentiel du Nord québécois dans une perspective de développement durable exemplaire. Ces mesures visent à préserver l'environnement et à valoriser le patrimoine naturel du territoire (9,4 M\$) ainsi qu'à améliorer les infrastructures afin d'optimiser l'accès à ce territoire (674 M\$).
- Après trois années d'effervescence dans le **secteur minier**, le prix des métaux a chuté, exception faite des métaux précieux, les marges bénéficiaires des sociétés se sont rétractées et le financement est devenu très difficile. En conséquence, les dépenses d'exploration, selon les données provisoires, sont passées à 255 millions de dollars en 2009 alors qu'elles étaient de 435 millions de dollars en 2008, ce qui représente un repli au niveau de 2005. Dans ce contexte, des projets miniers sont retardés et plusieurs mines interrompent leurs activités alors que d'autres sont fermées.
- Le Ministère continue de soutenir le secteur minier notamment par ses **travaux d'acquisition et de diffusion des connaissances géoscientifiques**. Il a consacré 9 millions de dollars aux levés géoscientifiques, dont 2 millions pour définir des secteurs propices à l'exploration du cuivre. Les résultats de ces travaux ont été présentés à l'occasion de la sixième édition de l'important congrès Québec Exploration, tenu en partenariat avec l'Association de l'exploration minière du Québec en novembre 2008.
- Le Ministère a poursuivi la **réalisation du Programme triennal de travaux géoscientifiques 2007-2010 de la région du Bas-Saint-Laurent**, dans le secteur compris entre Saint-Simon et Mont-Joli. L'acquisition de données et de connaissances (levés de sismique réflexion⁹) couvre une distance totale de 113 km linéaires et elle a été réalisée au coût de 720 000 \$. Ce projet fait suite à celui de l'automne 2007, alors que le Ministère a fait l'acquisition de 105 km de levés de sismique réflexion dans la région du Témiscouata. Il suscitera davantage l'intérêt des compagnies pétrolières et gazières à explorer le potentiel en hydrocarbures du territoire québécois et permettra de générer des investissements ainsi que des retombées économiques à l'échelle régionale.

8 *Stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec*
www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/forets/entreprises/strategie-developpement.pdf

9 Les **levés de sismique réflexion** sont des travaux géophysiques effectués pendant les campagnes d'exploration pétrolière et gazière. Ils consistent à faire une échographie du sous-sol. Une impulsion est émise à la surface du sol à l'aide d'une source d'énergie et celle-ci génère des ondes qui pénètrent le sol et sont réfléchies par les roches de différente densité qu'elles rencontrent. Ces données permettent au géophysicien de visualiser les formations et les structures géologiques souterraines avant de réaliser un forage.

Rayonnement

- Le 19 octobre 2008 se tenait la **première édition de la Journée des ressources naturelles**. Cette initiative du Ministère vise à développer davantage l'intérêt pour cette richesse collective présente dans toutes les régions du Québec et à en faire reconnaître la valeur. Dans l'ensemble des régions, plusieurs activités ont été offertes au grand public sur le thème *Sortie côté nature* en collaboration avec près d'une centaine de partenaires régionaux.
- Dans le contexte de la valorisation des ressources naturelles et du territoire de même que dans la perspective d'assurer une relève dans ces domaines, le Ministère a aussi mis en ligne, le 1^{er} octobre 2008, le **site Internet Portes ouvertes virtuelles sur les ressources naturelles du Québec (*Un espace grand comme nous*)**¹⁰. Il s'agit de portes ouvertes virtuelles sur les ressources naturelles du Québec et elles sont destinées au grand public. Des capsules vidéo réalisées en collaboration avec le personnel du Ministère y sont accessibles et elles permettent de faire connaître l'expertise et le savoir-faire de ses experts ainsi que de promouvoir des métiers et des professions liés aux ressources naturelles.
- Le **GéoCongrès Québec 2007 a remporté le prix Rayonnement international** décerné par l'Institut d'administration publique de Québec (IAPQ) lors du gala des prix d'excellence de l'administration publique 2008. Le GéoCongrès, qui a réuni à Québec 1 200 participants venant de 40 pays, a été l'événement de l'année en arpentage et en géomatique au Canada et dans la francophonie, et le plus grand jamais tenu au Québec. L'événement était parrainé par la Fédération internationale des géomètres et la Fédération des géomètres francophones et il a été organisé conjointement avec l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec (OAGQ), l'Association canadienne des sciences géomatiques (ACSG), l'Université Laval et le Ministère.
- Le Ministère a été l'hôte de la **rencontre annuelle des Officiers de la publicité foncière du Canada** (*Canadian Conference of Land Titles Officials — CCLTO*). Les dix-huit représentants des autres provinces et territoires canadiens ont pu partager leur vision, leurs bons coups et leurs préoccupations relativement aux systèmes de publicité foncière, notamment la préservation de l'intégrité des systèmes de publicité foncière, au maintien d'un service de qualité et à la capacité de répondre aux attentes de l'État dans le contexte du vieillissement de la population ainsi qu'au développement exponentiel de l'informatique.

.....
¹⁰ Portes ouvertes virtuelles sur les ressources naturelles du Québec (*Un espace grand comme nous*)
www.portesouvertes.mrnf.gouv.qc.ca/

Sommaire des résultats 2008-2009

Plan stratégique 2008-2011

Orientation

Optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire

Objectif 1

Assurer l'intégration et la disponibilité des nouvelles connaissances

INDICATEUR 1.1

Taux d'avancement de l'élaboration du guide sylvicole provincial

CIBLE

D'ici à 2011, guide élaboré et diffusé

RÉSULTAT

50 % (élaboration du guide en cours)

INDICATEUR 1.2

Pourcentage d'actualisation de l'information géographique de référence

CIBLE

Annuellement, atteinte d'au moins 70 %

RÉSULTAT

73,5 %

INDICATEUR 1.3

Superficie couverte par des levés géoscientifiques

6.9*

CIBLE

Annuellement, superficie de 50 000 km²

RÉSULTAT

133 609 km²

Objectif 2

Donner au Québec un nouveau plan de cadastre à jour et informatisé

INDICATEUR 2.1

Pourcentage cumulatif des lots rénovés du cadastre québécois

6.5

CIBLE

D'ici à 2011, rénovation de 68 % des lots (2008-2009 : 60 %; 2009-2010 : 64 % et 2010-2011 : 68 %)

RÉSULTAT

60,8 %

* Ce chiffre se réfère à l'action du **Plan d'action de développement durable 2008-2011** pour lequel l'indicateur est identique.

Objectif 3
Mettre en place un registre de l'information foncière officielle du domaine de l'État

<p>INDICATEUR 3.1 Pourcentage d'enregistrement dans le Registre du domaine de l'État (RDE) des droits, contraintes et territoires à statuts juridiques particuliers</p>	<p>CIBLE D'ici à 2011, passer de 17 % à 100 %</p>	<p>RÉSULTAT 17,4 %</p>
--	--	-----------------------------------

Objectif 4
S'assurer que l'information foncière contribue efficacement à la sécurité des droits des citoyens

<p>INDICATEUR 4.1 Pourcentage des réquisitions d'inscription de droits traitées en moins de 24 heures</p>	<p>CIBLE Annuellement, 100 %</p>	<p>RÉSULTAT 98,9 %</p>
--	---	-----------------------------------

<p>INDICATEUR 4.2 Pourcentage d'amélioration du délai moyen de traitement d'une requête d'opération cadastrale</p>	<p>CIBLE D'ici à 2011, amélioration de 20 %</p>	<p>RÉSULTAT 23 %</p>
---	--	---------------------------------

<p>INDICATEUR 4.3 Pourcentage d'amélioration du délai moyen de traitement d'une demande relative à l'intégrité du cadastre</p>	<p>CIBLE D'ici à 2011, amélioration de 25 %</p>	<p>RÉSULTAT 36 %</p>
---	--	---------------------------------

Objectif 5
Réaliser la réforme de la gestion des forêts

<p>INDICATEUR 5.1 Taux d'avancement de l'élaboration du plan de mise en œuvre du nouveau régime forestier</p>	<p>CIBLE D'ici à 2011, élaboration du plan de mise en œuvre</p>	<p>RÉSULTAT Élaboration du plan de mise en œuvre en cours et consultation sur le Livre vert achevée</p>
--	--	--

Objectif 6

Contribuer à l'amélioration de la compétitivité des entreprises

INDICATEUR 6.1

Mise en œuvre des mesures du plan de la stratégie de développement industriel vers des produits forestiers à forte valeur ajoutée

CIBLE

D'ici à 2011, mise en œuvre des mesures du plan de la stratégie

RÉSULTAT

Mise en œuvre amorcée (2ancements : filière bois et filière de l'énergie verte)

Objectif 7

Mettre en œuvre la stratégie minérale

INDICATEUR 7.1

Mise en œuvre des mesures de la stratégie minérale

CIBLE

D'ici à 2011, mise en œuvre de la stratégie

RÉSULTAT

Élaboration de la stratégie en cours

Objectif 8

Contribuer à l'atteinte des cibles de la stratégie énergétique du Québec 2006-2015

INDICATEUR 8.1

Nombre de mégawatts (MW) retenus pour des nouveaux projets hydroélectriques

3.4

CIBLE

D'ici à 2011, 4 500 MW

RÉSULTAT

Contribution aux travaux préparatoires du projet de complexe de la rivière Romaine

INDICATEUR 8.2

Nombre de tonnes équivalent pétrole (TEP) économisées

CIBLE

Annuellement, rendre compte du nombre de TEP économisées

RÉSULTAT

121 307 TEP

INDICATEUR 8.3

Nombre de mégawatts (MW) éoliens implantés

3.5

CIBLES

D'ici à 2009, lancement de 2 appels d'offres totalisant 500 MW réservés aux régions et aux nations autochtones

D'ici à 2011, contribution à l'implantation de 1 600 MW

RÉSULTATS

2 appels d'offres en préparation

531,75 MW

Orientation

Assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles

Objectif 9

Poursuivre l'amélioration des connaissances

INDICATEUR 9.1

Nombre d'indicateurs d'aménagement durable des forêts, accessibles dans Internet

5.3

CIBLE

D'ici à 2011, diffusion de 15 indicateurs

RÉSULTAT

Développement de 4 indicateurs en cours

INDICATEUR 9.2

Élaboration du cadre global de gestion forestière

5.2

CIBLE

D'ici à 2011, élaboration du cadre global achevée

RÉSULTAT

Élaboration du cadre global en cours (1^{re} partie diffusée)

INDICATEUR 9.3

Taux de réalisation des inventaires fauniques requis par la programmation annuelle

CIBLE

Annuellement¹¹, réalisation d'au moins 75 %

RÉSULTAT

37,5 % (sur 8 projets planifiés : 3 projets réalisés et un projet partiellement achevé)

Objectif 10

S'assurer de la mise à jour et du respect des normes et règlements

INDICATEUR 10.1

Taux de conformité au Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI)

CIBLE

Annuellement, 100 % de conformité

RÉSULTAT

89 %

INDICATEUR 10.2

Taux de respect de la possibilité forestière basé sur le bilan de la matière ligneuse

CIBLE

Annuellement, rendre compte du taux de respect

RÉSULTAT

Possibilité forestière globalement respectée

¹¹ La cible a été ajustée afin de mieux refléter le caractère annuel de l'indicateur.

INDICATEUR 10.3 Pourcentage des efforts de protection de la faune consacrés aux activités illégales touchant l'habitat du poisson	CIBLE D'ici à 2011, au moins 10 % des ressources humaines	RÉSULTAT 6 %
---	---	------------------------

INDICATEUR 10.4 Pourcentage des efforts de protection de la faune consacrés aux activités illégales les plus dommageables	CIBLE Annuellement, au moins 40 % des ressources humaines	RÉSULTAT 36,7 %
---	---	---------------------------

Objectif 11
 Contribuer à l'atteinte de l'objectif gouvernemental de mise en place d'un réseau d'aires protégées

INDICATEUR 11.1 Nombre de nouveaux ¹² écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) protégés légalement 5.10	CIBLE D'ici à 2011, 50 EFE (2008-2009 : 20; 2009-2010 : 15 et 2010-2011 : 15)	RÉSULTAT 24 projets en voie d'être achevés
---	---	--

INDICATEUR 11.2 Nombre de refuges biologiques soustraits aux activités forestières pour protéger les vieilles forêts 5.10	CIBLE D'ici à 2011, 3 500 refuges biologiques désignés	RÉSULTAT 2 866 refuges biologiques
--	--	--

INDICATEUR 11.3 Nombre de sites géologiques exceptionnels protégés légalement 5.11	CIBLE D'ici à 2011, 30 sites (2008-2009 : 10; 2009-2010 : 10 et 2010-2011 : 10)	RÉSULTAT Projets en cours (10 sites soustraits à l'activité minière)
---	---	--

¹² Le libellé de l'indicateur a été ajusté afin de refléter les nouveaux engagements du Ministère relatifs au réseau des aires protégées.

Objectif 12
Assurer la conservation du patrimoine naturel

<p>INDICATEUR 12.1 Nombre d'évaluations du statut de précarité de nouvelles espèces fauniques réalisées</p>	<p>CIBLE D'ici à 2011, 15 évaluations</p>	<p>RÉSULTAT 5 évaluations</p>
<p>INDICATEUR 12.2 Nombre d'évaluations des populations des espèces fauniques menacées et vulnérables réalisées</p>	<p>CIBLE D'ici à 2011, 3 évaluations (2008-2009 : 1; 2009-2010 : 1 et 2010-2011 : 1)</p>	<p>RÉSULTAT Évaluation de l'état des populations de faucon pèlerin anatum</p>
<p>INDICATEUR 12.3 Nombre de sites miniers abandonnés restaurés conformément au plan d'action gouvernemental</p>	<p>CIBLE D'ici à 2011, 3 sites (Eustis, Normetmar et Bevcon)</p>	<p>RÉSULTAT Travaux en cours pour les sites Eustis et Bevcon</p>
<p>INDICATEUR 12.4 Taux de conformité au plan d'action gouvernemental des travaux de restauration des 18 sites d'exploration du Nunavik et des sites miniers Manitou, Barvue, Aldermac et Montauban</p>	<p>CIBLE D'ici à 2011, 100% de conformité</p>	<p>RÉSULTAT 40% (respect de l'échéancier pour les sites miniers Manitou et Aldermac)</p>

Orientation

Instaurer une gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire

Objectif 13
Adopter une gestion intégrée et régionalisée des ressources et du territoire

<p>INDICATEUR 13.1 Nombre de plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) élaborés</p>	<p>CIBLE D'ici à 2011, 16 PRDIRT</p>	<p>RÉSULTAT Dépôt des PRDIRT prévu en décembre 2010</p>
--	---	--

Objectif 14

Promouvoir la participation des communautés autochtones à la gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire

INDICATEUR 14.1

Intégration d'au moins un projet relatif à une communauté autochtone dans les plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) touchés

CIBLE

D'ici à 2011, intégration d'au moins un projet dans chacun des PRDIRT touchés

RÉSULTAT

Intégration d'un projet pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean (projet d'inventaire de l'original dans la réserve faunique Ashuapmushuan)

Objectif 15

Contribuer à l'optimisation des usages des ressources naturelles et à la polyvalence du territoire

INDICATEUR 15.1

Nombre de portraits territoriaux réalisés

CIBLE

D'ici à 2009, 3 portraits

RÉSULTAT

Élaboration de 2 portraits en cours

INDICATEUR 15.2

Nombre de plans d'affectation du territoire public approuvés (PATP)

CIBLE

D'ici à 2011, 8 PATP

RÉSULTAT

Élaboration de 8 PATP en cours

INDICATEUR 15.3

Taux d'avancement de l'élaboration de cinq nouveaux plans d'affectation du territoire public (PATP)

CIBLE

D'ici à 2011, élaboration de 20 % des 5 PATP

RÉSULTAT

Élaboration de 2 PATP en cours

Orientation

Contribuer à l'atteinte des priorités gouvernementales et innover dans les façons de faire

Objectif 16

Assurer la pérennité des savoirs et disposer d'une main-d'œuvre qualifiée et mobilisée

INDICATEUR 16.1

Réalisation des plans d'action sectoriels relatifs aux besoins de main-d'œuvre et aux savoirs à préserver

CIBLE

D'ici à 2011, réalisation des 9¹³ plans d'action sectoriels

RÉSULTAT

Travaux préparatoires à l'élaboration des 9 plans d'action sectoriels achevés

INDICATEUR 16.2

Mise en œuvre d'un cadre de gestion des personnes favorisant la mobilisation du personnel

CIBLE

D'ici à 2011, mise en œuvre du cadre de gestion

RÉSULTAT

Cadre de gestion élaboré

Objectif 17

Concentrer davantage les efforts du Ministère dans les produits et services liés à sa mission

INDICATEUR 17.1

Transfert de l'effectif en administration vers des produits et services de mission

CIBLE

D'ici à 2011, transfert de 3 % de l'effectif

RÉSULTAT

Transfert de 1 % de l'effectif (9 postes transférés)

Objectif 18

Innover dans la façon d'assumer le rôle de l'État

INDICATEUR 18.1

Taux de réalisation du plan d'amélioration lié à la rénovation et à la mise à jour du cadastre

CIBLE

D'ici à 2011, mise en œuvre d'au moins 15 mesures

RÉSULTAT

7 mesures mises en œuvre

13 La cible a été ajustée à la suite du changement à la structure administrative du Ministère et passe ainsi de 7 à 9.

Objectif 19

Renforcer le positionnement stratégique du Ministère

INDICATEUR 19.1

Mise en œuvre de la stratégie de relations publiques

CIBLE

D'ici à 2011, mise en œuvre de la stratégie

RÉSULTAT

Élaboration de la stratégie en cours

INDICATEUR 19.2

Amélioration de la perception de la population à l'égard du Ministère

CIBLE

D'ici à 2011, amélioration de la perception

RÉSULTAT

Préparation des sondages en cours

Objectif 20

Favoriser l'acquisition de connaissances et valoriser les ressources naturelles, notamment auprès des jeunes

INDICATEUR 20.1

Mise en œuvre de la stratégie éducative

CIBLE

D'ici à 2011, mise en œuvre de la stratégie

RÉSULTAT

Élaboration de la stratégie en cours

Objectif 21

Instaurer une approche renouvelée en matière de services à la clientèle

INDICATEUR 21.1

Taux de satisfaction de la clientèle

CIBLE

D'ici à 2011, rendre compte de l'amélioration

RÉSULTAT

Travaux pour bonifier l'évaluation de la satisfaction en cours

INDICATEUR 21.2

Proportion des activités relativement à l'accueil et au renseignement, à la Géoboutique, aux permis et formulaires, et aux registres ayant fait l'objet d'une entente, notamment avec Services Québec

CIBLE

D'ici à 2010, rendre compte du pourcentage

RÉSULTAT

4 analyses prévues achevées et 1 entente supplémentaire relative au projet-pilote d'infothèque signée

Plan d'action de développement durable 2008-2011

Priorité 1

Sensibilisation et formation du personnel

Objectif ministériel

Développer une culture et un savoir-faire en développement durable par la sensibilisation et la formation du personnel

Action 1.1 Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique

INDICATEUR

Proportion d'employés sensibilisés à la démarche de développement durable

CIBLE

D'ici à 2011, 80 %

RÉSULTAT

Mesure du résultat prévue en 2010-2011

INDICATEUR

Proportion d'employés ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières

CIBLE

D'ici à 2011, 40 %

RÉSULTAT

Mesure du résultat prévue en 2010-2011

Priorité 2

Gestion environnementale

Objectif ministériel

Réduire les impacts environnementaux des activités du Ministère

Action 2.1 Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la politique pour un gouvernement écoresponsable

INDICATEUR

État d'avancement de la mise en œuvre des pratiques et mesures retenues

CIBLE

D'ici à 2011, mise en œuvre des 28 pratiques et activités retenues

RÉSULTAT

Mise en œuvre amorcée pour 5 pratiques et activités (18 %)

Action 2.2 Élaborer un cadre d'acquisitions écoresponsables

INDICATEUR

État d'avancement de l'élaboration du cadre d'acquisitions écoresponsables

CIBLE

D'ici à juin 2009, diffusion du cadre d'acquisitions

RÉSULTAT

Élaboration du projet de cadre d'acquisitions

Action 2.3 Élaborer un système de gestion environnementale, de concert avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux

INDICATEUR

État d'avancement de l'élaboration du système de gestion environnementale

CIBLE

D'ici à 2011, adoption d'un système de gestion environnementale

RÉSULTAT

Mesure du résultat prévue en 2010-2011

Priorité 3

Amélioration des pratiques de gestion et réalisation de projets structurants

Objectif ministériel

Améliorer la vitalité économique des régions du Québec

Action 3.1 Mettre en œuvre la stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec

INDICATEUR

Nombre de projets ayant fait l'objet de requêtes spécifiques pour privilégier l'usage du bois dans la réfection des immeubles occupés par le Ministère

CIBLE

D'ici à 2011, rendre compte du nombre de projets

RÉSULTAT

2 projets (Gaspé et Radisson)

Action 3.2 Mettre en œuvre le programme d'attribution de la biomasse forestière

INDICATEUR

État d'avancement de la mise en œuvre du programme d'attribution de la biomasse forestière

CIBLE

D'ici à 2011, mise en œuvre du programme et lancement des appels de propositions dans 9 régions

RÉSULTAT

Lancement de 3 appels de propositions (Outaouais, Bas-Saint-Laurent et Mauricie-Centre-du-Québec)

Action 3.3 Augmenter la teneur en éthanol de l'essence consommée au Québec en recourant essentiellement à la production québécoise basée sur les matières premières cellulosiques (L'éthanol cellulosique sera produit à partir de résidus forestiers et agricoles ainsi que de déchets urbains et industriels résiduels.)

INDICATEUR

Nombre de projets d'éthanol cellulosique soutenus financièrement par le Ministère

CIBLE

D'ici à 2011, 5 projets

RÉSULTAT

2 projets

Action 3.4 Lancer de nouveaux projets hydroélectriques

INDICATEUR Nombre de mégawatts (MW) retenus pour de nouveaux projets hydroélectriques 8.1*	CIBLE D'ici à 2011, 4 500 MW	RÉSULTAT Contribution aux travaux préparatoires du projet de complexe de la rivière Romaine
---	--	---

Action 3.5 Contribuer à l'implantation de l'énergie éolienne

INDICATEUR Nombre de mégawatts (MW) éoliens implantés 8.3	CIBLE D'ici à 2011, 1 600 MW	RÉSULTAT 531,75 MW implantés
--	--	--

Action 3.6 Générer des cibles d'exploration de cuivre par l'acquisition de nouvelles données géoscientifiques en Abitibi et dans le nord du Québec

INDICATEUR Nombre de cibles d'exploration du cuivre générées	CIBLE D'ici à 2011, 50 cibles d'exploration	RÉSULTAT 14 cibles d'exploration
--	---	--

Action 3.7 Travailler de concert avec les partenaires au soutien de projets structurants

INDICATEUR État d'avancement de la démarche d'accompagnement des promoteurs	CIBLE D'ici à décembre 2010, démarche d'accompagnement en place	RÉSULTAT Travaux en cours
---	---	-------------------------------------

Objectif ministériel

Adopter une gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire

Action 4.1 Accompagner les milieux régionaux dans l'élaboration des premiers plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT)

INDICATEUR Nombre d'avis formulés par le Ministère sur les PRDIRT	CIBLE D'ici à 2011, 16 avis ministériels	RÉSULTAT Dépôt des PRDIRT prévu en décembre 2010
---	--	--

* Ce chiffre se réfère à l'indicateur qui est identique à celui du **Plan stratégique 2008-2011**.

Action 4.2 Décentraliser la gestion des baux de villégiature, le contrôle de l'occupation du territoire et la gestion de l'exploitation du sable et du gravier

INDICATEUR

Nombre d'ententes de délégation signées avec les MRC

CIBLE

D'ici à 2011, 10 ententes de délégation signées

RÉSULTAT

Discussions avec les MRC en cours

Action 4.3 Mettre en place un régime forestier adapté dans les limites du chapitre 3 de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec, favorisant la participation des Cris à l'activité forestière en région

INDICATEUR

Taux d'intégration des modalités du régime forestier adapté dans les plans d'interventions forestières

CIBLE

Intégrer 100 % des modalités aux plans

RÉSULTAT

100 % des modalités intégrées dans les plans

Action 4.4 Optimiser la contribution des communautés autochtones aux processus de consultation

INDICATEUR

État d'avancement de la révision des modalités de consultation

CIBLE

D'ici à 2011, revoir les modalités de consultation

RÉSULTAT

Révision des modalités de consultation en cours

Action 4.5 Mettre en œuvre les actions du plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement-conseil des acteurs du milieu municipal et des entreprises qui soutiennent le dynamisme territorial

INDICATEUR

Nombre d'actions réalisées conformément au plan d'action gouvernemental

CIBLE

D'ici à 2011, mettre en œuvre les actions (2008-2009 : 1; 2009-2010 : 9 et 2010-2011 : 11)

RÉSULTAT

Mise en œuvre de la 1^{re} action

INDICATEUR

Pourcentage d'associations d'entreprises et de commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) sensibilisées à l'adoption d'une démarche de développement durable

CIBLE

100 % des entités ciblées

RÉSULTAT

Mesure du résultat prévue en 2010-2011

Objectif ministériel

Assurer la conservation et la protection du patrimoine naturel et territorial

Action 5.1 Restaurer les sites miniers abandonnés selon le plan global 2007-2017

INDICATEUR

Nombre de sites miniers abandonnés restaurés conformément au plan d'action gouvernemental

12.3

CIBLE

D'ici à 2011, 3 sites (Eustis, Normetmar et Bevcon)

RÉSULTAT

Travaux en cours pour les sites Eustis et Bevcon

Action 5.2 Élaborer un cadre global du régime forestier basé sur les six critères de l'aménagement durable des forêts

INDICATEUR

Élaboration du cadre global de gestion forestière

9.2

CIBLE

D'ici à 2011, élaboration du cadre global achevée

RÉSULTAT

Élaboration du cadre global en cours (1^{re} partie diffusée)

Action 5.3 Élaborer et publier des indicateurs d'aménagement durable des forêts

INDICATEUR

Nombre d'indicateurs d'aménagement durable des forêts, accessibles dans Internet

9.1

CIBLE

D'ici à 2011, diffusion de 15 indicateurs

RÉSULTAT

Développement de 4 indicateurs en cours

Action 5.4 Mettre en œuvre les objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier (OPMV) dans les plans généraux d'aménagement forestier (PGAF) et les plans annuels d'interventions forestières (PAIF)

INDICATEUR

Taux de mise en œuvre des 11 OPMV assignés par le Ministère dans les plans d'interventions forestières

CIBLE

D'ici à 2011, mettre en œuvre 100% des OPMV assignés dans les plans

RÉSULTAT

100% des OPMV intégrés dans les plans

Action 5.5 Assurer une saine gestion de la faune terrestre en évaluant l'abondance des populations afin de déterminer le taux de récolte

INDICATEUR

Respect du taux de récolte planifié (cerf de Virginie, orignal et ours noir)

CIBLE

Annuellement, respect du taux de récolte planifié

RÉSULTAT

Respect du taux de récolte planifié (cerf de Virginie et orignal) et récolte inférieure (ours noir)

Action 5.6 Protéger et restaurer des milieux humides et des écosystèmes sensibles

INDICATEUR

Superficie de milieux humides et d'écosystèmes sensibles protégée et restaurée

CIBLE

D'ici à 2011, 1 500 ha de milieux humides et d'écosystèmes sensibles

RÉSULTAT

1 716 ha protégés

Action 5.7 Élaborer des rapports d'évaluation du statut de précarité de nouvelles espèces fauniques

INDICATEUR

Nombre d'évaluations du statut de précarité de nouvelles espèces fauniques réalisées

12.1

CIBLE

D'ici à 2011, 15 évaluations

RÉSULTAT

5 évaluations

Action 5.8 Préparer et réaliser les plans de protection des espèces à statut précaire

INDICATEUR

État d'avancement de la réalisation des nouveaux plans de protection des espèces menacées ou vulnérables

CIBLE

D'ici à 2011, réalisation de 15 nouveaux plans de protection

RÉSULTAT

Réalisation de 15 nouveaux plans de protection des espèces menacées ou vulnérables pour un total de 67 plans

Action 5.9 Élaborer et mettre en œuvre le plan d'action pour la sauvegarde de l'anguille d'Amérique

INDICATEUR

Taux d'avancement de 3 mesures principales pour la sauvegarde de l'anguille d'Amérique

CIBLE

D'ici à 2011, mise en œuvre de 3 mesures principales

RÉSULTAT

25 % (plan d'action approuvé et mesure 1 mise en œuvre)

Action 5.10 Assurer la protection légale des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) et des refuges biologiques

INDICATEUR

Nombre de nouveaux¹⁴ écosystèmes forestiers exceptionnels protégés légalement

11.1

CIBLE

D'ici à 2011, 50 EFE (2008-2009 : 20; 2009-2010 : 15 et 2010-2011 : 15)

RÉSULTAT

24 projets en voie d'être achevés

¹⁴ Le libellé de l'indicateur a été ajusté afin de refléter les nouveaux engagements du Ministère relatifs au réseau des aires protégées.

INDICATEUR Nombre de refuges biologiques soustraits aux activités forestières pour protéger les vieilles forêts	CIBLE D'ici à 2011, 3 500 refuges biologiques désignés	RÉSULTAT 2 866 refuges biologiques
---	--	--

Action 5.11 Assurer la protection des sites géologiques exceptionnels (SGE)

INDICATEUR Nombre de sites géologiques exceptionnels protégés légalement	CIBLE D'ici à 2011, 30 sites (2008-2009 : 10; 2009-2010 : 10 et 2010-2011 : 10)	RÉSULTAT Projet en cours (10 sites soustraits à l'activité minière)
--	---	---

Objectif ministériel

Instaurer de nouvelles approches relatives à la gestion des ressources naturelles et du territoire

Action 6.1 Élaborer le plan de mise en œuvre du nouveau régime forestier

INDICATEUR Taux d'avancement de l'élaboration du plan de mise en œuvre du nouveau régime forestier	CIBLE D'ici à 2011, élaboration du plan	RÉSULTAT Élaboration du plan de mise en œuvre en cours et consultation sur le Livre vert achevée
--	---	--

Action 6.2 Élaborer une stratégie d'aménagement durable des forêts

INDICATEUR État d'avancement de l'élaboration de la stratégie d'aménagement durable des forêts	CIBLE D'ici à décembre 2009, stratégie élaborée	RÉSULTAT Élaboration de la stratégie en cours
--	---	---

Action 6.3 Élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre de l'aménagement durable des forêts selon une approche écosystémique

INDICATEUR État d'avancement de l'élaboration du plan d'action pour la mise en œuvre de l'aménagement durable des forêts selon une approche écosystémique	CIBLE D'ici à décembre 2009, élaboration du plan d'action	RÉSULTAT Élaboration en cours
---	---	---

* L'indicateur de cette action est lié à l'action déterminante (AD) *Élaborer une stratégie d'aménagement durable des forêts* du **Plan stratégique 2008-2011**.

Action 6.4 Développer une approche participative en connaissance géographique pour soutenir l'enrichissement et l'actualisation de l'information ainsi que les besoins de gouvernance des ressources naturelles et du territoire

INDICATEUR

État d'avancement du développement de l'approche participative

CIBLES

D'ici à 2011, 2 ententes de partenariat signées

D'ici à décembre 2009, 16 ententes particulières signées avec les conférences régionales des élus (CRE)

RÉSULTATS

Une entente de partenariat signée avec le gouvernement fédéral

11 ententes particulières signées avec les CRE

Action 6.5 Compléter la rénovation cadastrale

INDICATEUR

Pourcentage cumulatif des lots rénovés du cadastre québécois

2.1

CIBLE

D'ici à 2011, rénovation de 68 % des lots (2008-2009 : 60 %; 2009-2010 : 64 % et 2010-2011 : 68 %)

RÉSULTAT

60,8 %

Action 6.6 Compléter le déploiement du Registre du domaine de l'État (RDE)

INDICATEUR

Pourcentage d'enregistrement dans le RDE des droits, contraintes et territoires à statuts juridiques particuliers

3.1

CIBLE

D'ici à 2011, passer de 17 % à 100 %

RÉSULTAT

17,4 %

Action 6.7 Réaliser des projets d'acquisition de connaissances qui conduisent à une utilisation durable des ressources fauniques et des habitats

INDICATEUR

Taux de réalisation des projets d'acquisition de connaissances prévus

CIBLE

D'ici à 2011, réalisation de 22 projets

RÉSULTAT

41 % (9 projets réalisés)

Action 6.8 Réaliser des projets de recherche centrés sur une utilisation durable des ressources forestières et du territoire

INDICATEUR

Taux de réalisation des projets de recherche prévus

CIBLE

D'ici à 2011, réalisation de 23 projets de recherche

RÉSULTAT

23 projets en cours

Action 6.9 Soutenir l'acquisition, le traitement, la diffusion et la promotion des connaissances géoscientifiques, pour s'assurer d'une exploitation durable des ressources minérales

INDICATEUR Superficie couverte par des levés géoscientifiques 1.3	CIBLE Annuellement, superficie de 50 000 km ²	RÉSULTAT 133 609 km ²
--	--	--

Action 6.10 Systématiser l'intégration d'instruments de mesure et d'indicateurs de développement durable lors de l'évaluation des programmes du Ministère

INDICATEUR Pourcentage des rapports d'évaluation qui contiennent au moins un instrument de mesure ou des indicateurs de développement durable	CIBLE D'ici à 2011, 100 % des rapports d'évaluation de programme (2008-2009 : 50 %; 2009-2010 : 75 % et 2010-2011 : 100 %)	RÉSULTAT 50 % (<i>Rapport d'évaluation du Programme de connaissance géographique du territoire, volet cartographique</i>)
---	--	---

Action 6.11 Développer une offre de service et adapter des outils pour soutenir l'élaboration de plans, programmes et stratégies conformes aux exigences de la Loi sur le développement durable

INDICATEUR État d'avancement du développement de l'offre de service et de l'adaptation des outils de soutien	CIBLE D'ici à mars 2010, offre de service et outils disponibles	RÉSULTAT Mesure du résultat prévue en 2009-2010
--	---	---



Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

1

L'appareil de forage utilisé en exploration pour la recherche de pétrole et de gaz naturel est communément appelé un **derrick**. C'est en quelque sorte une tour métallique d'une trentaine de mètres de hauteur qui sert à introduire verticalement les tiges de forage. Celles-ci servent à creuser un trou dans le sol qui peut atteindre de 2 000 à 6 000 mètres de profondeur.

Mission

Afin d'assumer sa mission en tant que gestionnaire du territoire public, des ressources énergétiques, forestières, fauniques et minérales ainsi que de l'information foncière, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune **s'appuie sur une connaissance de pointe, pour assurer la conservation des ressources naturelles et du territoire et favoriser la création de richesse par leur mise en valeur, dans une perspective de développement durable, au bénéfice des citoyens.**

Pour s'acquitter de sa mission, le Ministère s'investit encore davantage dans la prise en considération des impératifs de développement économique, d'acceptabilité sur le plan social et de respect de la capacité de support des écosystèmes. Il poursuit aussi le renforcement de l'approche novatrice et pragmatique qu'est la gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire. Au centre de cette approche, il y a la volonté d'harmoniser les priorités régionales de développement avec les objectifs gouvernementaux et ministériels en matière de mise en valeur et de protection des ressources naturelles et du territoire ainsi que de développement durable.

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune aspire ainsi à être reconnu pour son leadership et sa gestion innovatrice et responsable du patrimoine naturel et territorial, mais surtout à ce que les régions et leur population profitent d'une mise en valeur harmonieuse du potentiel des ressources naturelles et du territoire québécois, et ce, au bénéfice des générations actuelles et futures.

Domaines d'activité

Dans le but de répondre aux mandats confiés par le gouvernement, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune :

- acquiert, développe et diffuse les connaissances relatives au territoire québécois et aux ressources naturelles;
- assure la mise en valeur et la gestion du territoire et de ses ressources naturelles;
- veille à la protection et à la conservation des ressources naturelles et, le cas échéant, à leur restauration ainsi qu'à la sécurité du public;
- assure la gestion de l'information foncière relative au territoire public et privé;
- accorde et gère les droits d'usage du territoire public et des ressources naturelles.

Pour respecter ses engagements, le Ministère utilise des leviers d'intervention tels que :

- l'élaboration du cadre législatif et réglementaire balisant son mandat;
- l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de stratégies liées à ses domaines d'intervention;
- l'expertise et le soutien technique spécialisé;
- l'application et le contrôle du respect des lois et des règlements relevant de sa responsabilité;
- le soutien financier au moyen de programmes d'aide.

Clients et partenaires

La clientèle du Ministère s'étend à l'ensemble des Québécois. Elle est variée et ses besoins sont diversifiés. De plus, l'éventail des produits et des services offerts par le Ministère amène régulièrement des citoyens et des entreprises à traiter avec lui de façon plus particulière.

À lui seul, Faune Québec exerce chaque année des transactions avec près d'un million de citoyens par la vente de ses permis. Outre les citoyens, le Ministère travaille aussi avec la clientèle d'affaires. Ainsi, Foncier Québec compte, à titre de clients, des notaires, des firmes d'arpenteurs-géomètres et des avocats. Dans le domaine forestier, cette clientèle groupe des utilisateurs des ressources du milieu forestier tels que :

- les détenteurs de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF);
- les détenteurs de conventions d'aménagement forestier (CvAF);
- les détenteurs de contrats d'aménagement forestier (CtAF);
- les organismes liés à la gestion de la forêt privée;
- les communautés autochtones engagées dans le développement forestier;
- les industriels des secteurs du bois, du papier et des autres produits de transformation.

Il faut aussi compter les clients industriels, tels que des sociétés d'exploitation et d'exploration minières du Québec et de l'étranger, des associations minières, des prospecteurs, des consultants, ainsi que des compagnies de service dans le domaine de l'exploration minérale ayant recours aux services du Ministère pour mener à bien leurs activités. Enfin, le domaine d'activité lié au territoire compte une clientèle de près de 45 000 détenteurs de droits fonciers, composée avant tout de villégiateurs, de chasseurs et de promoteurs désireux de réaliser des projets, industriels ou commerciaux, sur les terres du domaine de l'État.

Les partenaires du Ministère sont nombreux et, suivant certaines circonstances, ce sont également des clients. Les acteurs locaux et régionaux en sont de bons exemples. Depuis leur création, les commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) jouent un rôle important dans la concrétisation de l'approche intégrée et régionalisée privilégiée par le Ministère et pour le développement régional puisqu'elles sont chargées, avec les conférences régionales des élus (CRE), de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT). Parmi les autres acteurs, il faut compter l'Union des municipalités du Québec (UMQ), la Fédération québécoise des municipalités (FQM), les municipalités régionales de comté (MRC), les municipalités et les associations touristiques régionales (ATR). Outre ces relations de partenariat, le Ministère entretient des rapports soutenus avec des organismes qui représentent différentes catégories d'utilisateurs du territoire public, des regroupements de villégiateurs, diverses associations fauniques et récréatives, des organismes de conservation, les communautés autochtones, de même qu'avec les ministères et les organismes publics ou privés exerçant leurs activités dans le domaine du développement économique. Le Ministère fournit de l'expertise en matière d'intégrité du territoire québécois à des partenaires gouvernementaux et paragonnementaux en plus de collaborer régulièrement avec les organismes de protection des forêts contre le feu, les insectes et les maladies (SOPFEU et SOPFIM) ainsi qu'avec les établissements d'enseignement et de recherche.

Par ailleurs, le Ministère peut compter sur un réseau dynamique de délégués, entre autres, d'agences régionales de mise en valeur de la forêt privée, d'agents de vente de permis de chasse, de pêche et de piégeage, de gestionnaires de territoires fauniques, de MRC ayant obtenu la gestion des terres publiques intramunicipales (TPI) ou de dépositaires de rapports et de cartes (bibliothèques, carto-thèques).

Structure administrative

L'approche intégrée et régionalisée a profondément modifié la structure administrative du Ministère. Sans de tels changements, il ne serait pas possible de mettre en œuvre cette nouvelle approche de gestion ni d'accompagner adéquatement les régions dans la mise en valeur et la conservation des ressources naturelles et du territoire.

La structure actuelle du Ministère est donc divisée en **huit secteurs** soit Coordination et services partagés, Énergie, Faune Québec, Foncier Québec, Forestier en chef, Forêt Québec, Mines et Opérations régionales. Cette structure dont le fonctionnement est davantage intégré favorise la cohérence de réflexion, de décision et d'action. Elle permet aussi au Ministère d'assurer une présence plus dynamique dans les régions du Québec par l'intermédiaire du réseau des directions générales qui font partie du Secteur des opérations régionales.

La structure administrative du Ministère s'est aussi ajustée aux réalités de l'environnement dans lequel il évolue. Ainsi pour accompagner adéquatement le secteur minier qui a connu une effervescence sans précédent au début de 2008, le Secteur de l'énergie et des mines a été divisé en deux secteurs distincts. Depuis, la structure du Ministère comprend toujours un secteur Mines qui est justifié par le soutien à apporter au secteur minier, marqué par un sérieux ralentissement économique amorcé à la fin de 2008 et ayant amené la chute des prix de la plupart des métaux.

L'organigramme en vigueur au 31 mars 2009 est présenté à l'annexe II.

Utilisation des ressources

Ressources humaines

Effectif total autorisé

Au 31 mars 2009, le Ministère disposait d'un effectif total autorisé¹⁵ de 3 996 équivalents temps complet¹⁶ (ETC), soit 3 419 ETC réguliers et 577 ETC occasionnels. Par rapport à l'année précédente, cela représente une diminution de 6,2 % de l'effectif total autorisé.

TABLEAU 1

Répartition de l'effectif total autorisé

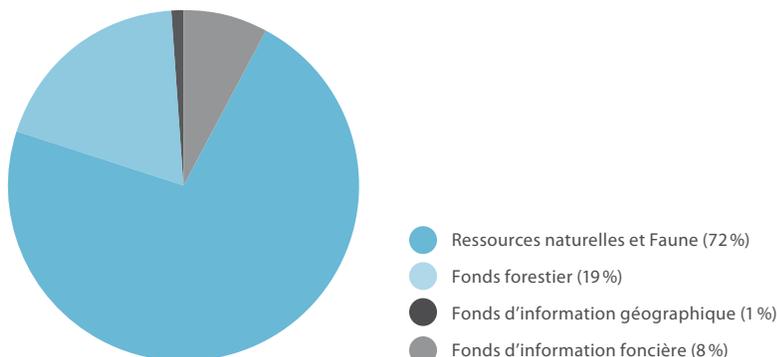
ENTITÉ	EFFECTIF TOTAL AUTORISÉ		TOTAL
	RÉGULIER	OCCASIONNEL	
Ressources naturelles et Faune	2 652	246	2 898
Fonds forestier	425	325	750
Fonds d'information géographique	20	6	26
Fonds d'information foncière	322	0	322
TOTAL	3 419	577	3 996

¹⁵ Le nombre maximum d'employés réguliers et d'employés occasionnels pouvant être utilisé et exprimé en équivalent temps complet.

¹⁶ L'unité de mesure utilisée pour le calcul de l'effectif gouvernemental qui correspond, sur une base annuelle, au rapport entre le traitement de base versé à un employé et le traitement de base selon son classement. Ces nombres excluent l'Agence de l'efficacité énergétique.

FIGURE 1

Répartition du pourcentage de l'effectif total autorisé



Personnes en place

La répartition des **4 025 personnes en place** au 31 mars 2009 (réguliers et occasionnels) est présentée dans les tableaux suivants selon la catégorie d'emploi, le sexe, le groupe d'âge et la région administrative.

TABLEAU 2

Répartition des personnes en place selon la catégorie d'emploi

CATÉGORIE D'EMPLOI	PERSONNES EN PLACE	
	NOMBRE	POURCENTAGE
Cadre	289	7,2%
Professionnel	1 202	29,9%
Fonctionnaire	2 029	50,4%
Ouvrier	114	2,8%
Agent de la paix	368	9,1%
Autre	23	0,6%
TOTAL	4 025	100,0%

TABLEAU 3

Répartition des personnes en place selon le sexe

SEXE	PERSONNES EN PLACE			
	2007-2008		2008-2009	
	NOMBRE	POURCENTAGE	NOMBRE	POURCENTAGE
Femmes	1 747	42%	1 664	41%
Hommes	2 446	58%	2 361	59%
TOTAL	4 193	100%	4 025	100%

TABLEAU 4

Répartition des personnes en place selon le groupe d'âge

GROUPE D'ÂGE	PERSONNES EN PLACE			
	2007-2008		2008-2009	
	NOMBRE	POURCENTAGE	NOMBRE	POURCENTAGE
Moins de 35 ans	582	14 %	621	15 %
De 35 ans à 54 ans	2 888	69 %	2 659	66 %
Plus de 54 ans	723	17 %	745	19 %
TOTAL	4 193	100 %	4 025	100 %

TABLEAU 5

Répartition des personnes en place selon la région administrative

RÉGION ADMINISTRATIVE	PERSONNES EN PLACE	
	NOMBRE	POURCENTAGE
Bas Saint-Laurent (01)	232	5,8 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	236	5,9 %
Capitale-Nationale (03)	2 048	50,9 %
Mauricie (04)	159	4,0 %
Estrie (05)	71	1,8 %
Montréal (06)	93	2,3 %
Outaouais (07)	174	4,3 %
Abitibi-Témiscamingue (08)	253	6,3 %
Côte-Nord (09)	166	4,1 %
Nord-du-Québec (10)	122	3,0 %
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	118	2,9 %
Chaudière–Appalaches (12)	58	1,4 %
Laval (13)	0	—
Lanaudière (14)	78	1,9 %
Laurentides (15)	139	3,5 %
Montérégie (16)	62	1,5 %
Centre-du-Québec (17)	16	0,4 %
TOTAL	4 025	100,0 %

Ressources financières

Bilan financier

Les revenus bruts sont présentés en fonction des différents domaines d'activité placés sous la responsabilité du Ministère. Les dépenses comprennent la totalité des ressources utilisées, tant par le Ministère que par les fonds spéciaux, pour accomplir l'ensemble des activités du portefeuille ministériel. Elles incluent également des crédits accordés pour des traitements sylvicoles en vertu de la Loi sur les forêts et des crédits de droits remboursables en vertu de la Loi concernant les droits sur les mines. Les résultats présentés constituent des **données provisoires** pour l'année financière se terminant le 31 mars 2009.

Revenus

Les revenus de l'exercice 2008-2009 pour le portefeuille ministériel totalisent **383,6 millions de dollars**. Ils proviennent principalement de paiements de droits et de permis, de frais exigibles au moment d'une transaction immobilière ainsi que de redevances versées pour l'exploitation du territoire québécois et des ressources forestières, minières, hydrauliques ou fauniques.

TABLEAU 6

Répartition des revenus selon le domaine d'activité

DOMAINE D'ACTIVITÉ	2007-2008 (M\$)*	2008-2009 (M\$)
Territoire	21,5	22,6
Foncier	131,6	131,3
Forêts	165,3	146,6
Faune	28,6	31,4
Mines**	98,9	43,4
Énergie	21,5	2,4
Administration	1,1	5,9
TOTAL	468,5	383,6
VARIATION		(84,9)

* Les données ont été ajustées à des fins de comparaison par rapport à une base annuelle comparable.

** En 2008-2009, le Ministère a renoncé à des intérêts de 0,2 million de dollars conformément à l'article 70.1 de la Loi concernant les droits sur les mines.

FIGURE 2

Répartition du pourcentage des revenus selon le domaine d'activité

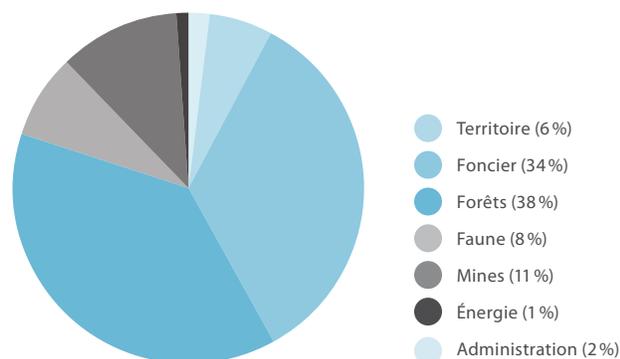


TABLEAU 7

Répartition des revenus selon les entités

ENTITÉ	MILLION DE DOLLARS	POURCENTAGE
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	245,4	64,0 %
Fonds forestier	1,9	0,5 %
Fonds de l'information foncière	131,3	34,2 %
Fonds d'information géographique	5,0	1,3 %
TOTAL	383,6	100,0 %

En ce qui concerne les revenus du Ministère, la variation à la baisse de 84,9 millions de dollars entre les exercices financiers 2007-2008 et 2008-2009 s'explique essentiellement par les faits suivants :

- la diminution de 55,5 millions de dollars dans le domaine d'activité Mines résultant d'une baisse de 54,8 millions de dollars des droits d'exploitation minière attribuable à la conjoncture économique défavorable dans le secteur minier;
- la diminution de 18,7 millions de dollars des redevances forestières résultant de la baisse des volumes de bois (14,7 millions de dollars) et de la baisse des prix (4,0 millions de dollars);
- la diminution de 19,1 millions de dollars des revenus du domaine d'activité Énergie, résultant principalement d'une diminution de 19,7 millions de dollars des redevances perçues à titre de forces hydrauliques à la suite du versement, dans le Fonds des générations, des redevances perçues par le Ministère (100 % des redevances perçues à compter du 1^{er} janvier 2008);
- l'augmentation de 4,8 millions de dollars des revenus du domaine d'activité Administration résultant, notamment, d'une augmentation des montants versés par les titulaires de permis de recherche dans le domaine *gaz et pétrole* à la suite de dispenses accordées par le ministre en vertu de l'article 178 de la Loi sur les mines pour des travaux non effectués et d'un ajustement à la provision pour non-réalisation de revenus effectué l'année précédente;
- l'augmentation de 2,8 millions de dollars des revenus du domaine d'activité Faune résultant essentiellement d'une modification des conventions comptables du gouvernement. Les terrains acquis de Canards Illimités Canada, qui étaient auparavant comptabilisés *au coût*, doivent dorénavant l'être *à la juste valeur*. Cette modification a impliqué une réévaluation des terrains acquis depuis le 1^{er} avril 2006, ce qui a entraîné un ajustement à la hausse de 2,5 millions de dollars des revenus de l'exercice.

Dépenses

Les dépenses de l'exercice 2008-2009 totalisent **879,6 millions de dollars** et présentent une diminution de 74,9 millions de dollars par rapport à 2007-2008.

TABLEAU 8

Répartition des dépenses selon le domaine d'activité

DOMAINE D'ACTIVITÉ	2007-2008 (M\$)*	2008-2009 (M\$)
Territoire	12,8	11,9
Foncier	86,6	88,4
Forêts	601,9	441,2
Faune	74,2	73,7
Mines-Énergie	99,6	103,6
Administration	37,7	38,5
Opérations régionales	36,8	114,9
Forestier en chef	4,9	7,4
TOTAL	954,5	879,6
VARIATION		(74,9)

* Les données ont été ajustées à des fins de comparaison par rapport à une base annuelle comparable.

En ce qui concerne les dépenses du Ministère, la variation à la baisse de 74,9 millions de dollars entre les exercices 2007-2008 et 2008-2009 est attribuable entre autres aux éléments suivants :

- la diminution de 160,7 millions de dollars des dépenses du domaine d'activité Forêts résultant notamment de :
 - la baisse importante de 58,4 millions de dollars des coûts de suppression des feux de forêt;
 - la diminution de 85,1 millions de dollars des dépenses au Fonds forestier résultant du transfert des unités régionales Forêts au Ministère (64,2 millions de dollars), de la réaffectation de 20,1 millions de dollars des coûts centraux et du retrait de 4,1 millions de dollars pour le programme de soutien au développement de nouvelles technologies. En contrepartie, la dépense d'amortissement a augmenté de 3 millions de dollars;
 - la diminution de 17,2 millions de dollars des dépenses de traitements sylvicoles.
- l'augmentation de 78,1 millions de dollars des dépenses du domaine d'activité Opérations régionales résultant principalement :
 - du transfert des unités régionales Forêts du Fonds forestier au Ministère (64,2 millions de dollars);
 - d'une augmentation de 4,9 millions de dollars des dépenses de transfert, notamment pour le programme de mise en œuvre de l'approche intégrée et régionalisée 2008-2009 et à la suite des pluies diluviennes au Manicouagan et en Mauricie;
 - d'une augmentation de 9 millions de dollars découlant, notamment, de la poursuite de la régionalisation et de l'intensification de la consultation des communautés autochtones.

- l'augmentation de 4,0 millions de dollars des dépenses du domaine d'activité Mines-Énergie résultant essentiellement de la variation à la hausse de la provision pour mauvaises créances (4,0 millions de dollars) qui s'explique, en partie, par la faillite d'une compagnie minière.
- l'augmentation de 2,5 millions de dollars des dépenses du domaine d'activité Forestier en chef résultant essentiellement de l'organisation du Bureau du forestier en chef et de l'amortissement des immobilisations.
- l'augmentation de 1,8 million de dollars des dépenses du domaine d'activité Foncier s'explique principalement par la hausse des contrats de services professionnels (2,2 millions de dollars) associée à des projets de sécurité informatique et de services en ligne et par l'augmentation de l'amortissement correspondant à la progression des travaux de rénovation cadastrale (0,9 million de dollars). Par ailleurs, il y a eu une diminution de la rémunération (-0,9 million de dollars) et l'annulation d'une dépense exceptionnelle faite en 2007-2008 pour la radiation d'une partie du plan cadastral (-0,5 million de dollars).

Sources de financement des dépenses du Ministère

Comme le tableau suivant le démontre, les dépenses du Ministère sont pourvues par **diverses sources de financement**. Celles-ci tiennent compte, entre autres, de la relation d'affaires particulière que le Ministère entretient avec les différents acteurs et partenaires.

TABLEAU 9

Répartition des sources de financement des dépenses

SOURCES DE FINANCEMENT DES DÉPENSES	MILLIONS DE DOLLARS
Crédits votés	
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune*	334,2
* Excluant les contributions au Fonds forestier (250,7 M\$) et au Fonds du patrimoine minier (8,0 M\$)	334,2
Crédits sur redevances	
Travaux sylvicoles	133,3
Récupération des bois	3,4
Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier	5,3
Pertes des entreprises minières	37,7
	179,7
Fonds spéciaux	
Fonds forestier	264,3
Fonds d'information foncière	88,4
Fonds d'information géographique	5,0
Fonds du patrimoine minier	8,0
	365,7
TOTAL	879,6

Investissements

Les investissements de l'exercice 2008-2009 totalisent **67,7 millions de dollars** comparativement à 66,9 millions de dollars en 2007-2008. D'une part, l'augmentation de 0,8 million de dollars s'explique par une hausse de 7,9 millions de dollars d'acquisitions du Ministère à la suite du transfert des immobilisations du Fonds forestier au domaine d'activité Opérations régionales (ajustement des crédits d'acquisitions du Ministère de la valeur comptable nette des biens acquis). D'autre part, la diminution de 6,1 millions de dollars sous la rubrique *Bâtiments* s'explique par la mise en exploitation de la pisciculture de Baldwin (juin 2008).

TABLEAU 10

Répartition des investissements selon la catégorie d'immobilisation

CATÉGORIE D'IMMOBILISATION	INVESTISSEMENTS EN MILLIONS DE DOLLARS				TOTAL	
	Ressources naturelles et Faune	Fonds forestier	Fonds d'information foncière	Fonds d'information géographique	2008-2009	2007-2008
Terrains	1,6	0,1	—	—	1,7	0,8
Bâtiments	1,3	0,1	—	—	1,4	7,5
Aménagement	1,0	0,4	—	—	1,4	3,3
Matériel et équipement						
Véhicules	4,5	0,6	—	—	5,1	4,4
Équipement informatique	7,4	0,7	1,7	—	9,8	5,6
Équipement spécialisé	3,1	0,6	—	—	3,7	1,9
Autre	0,2	—	—	—	0,2	0,9
Développement informatique	6,4	7,1	3,9	—	17,4	15,3
Réseaux complexes ¹⁷	—	—	27,0	—	27,0	27,2
TOTAL	25,5	9,6	32,6	—	67,7	66,9

Ressources informationnelles

Cette année, les investissements en systèmes d'information ont été consacrés, en grande partie, au développement des premières livraisons du système *Horizon-CPF*. Ce système est nécessaire à la réforme du processus et des outils du calcul de la possibilité forestière suivant les recommandations du *Rapport de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise* (commission Coulombe). Le Ministère a aussi entrepris la réalisation de deux nouvelles applications informatiques pour Faune Québec qui visent la mise en place de la Banque d'information de protection de la faune destinée aux agents de protection et la livraison d'un progiciel de collecte et d'analyse des données d'inventaire de la faune aquatique.

Pour le domaine d'activité Mines, le projet *Octroi des droits miniers* (ODM) s'est poursuivi dans l'achèvement de la troisième livraison. Ce projet vise à terminer la réforme du registre minier. Quant au domaine d'activité Énergie, on note le démarrage des travaux relatifs au nouveau système permettant de soutenir le processus administratif d'octroi et de gestion des permis d'exploration et d'exploitation de pétrole et de gaz naturel. Enfin, le projet

¹⁷ Investissement pour l'exécution des travaux de rénovation du cadastre québécois.

Environnement de production en ligne (EPEL) s'est poursuivi. Ce projet s'inscrit dans les orientations gouvernementales en matière de partenariat et de gouvernement en ligne et il a pour but d'augmenter la performance de production du Ministère et d'améliorer l'information géographique de base en matière de souplesse, de contenu, de mise à jour et d'accessibilité.

Sur le plan technologique, le Ministère a investi pour maintenir à niveau l'infrastructure, notamment dans les services de stockage et de télécommunications informatiques. Le positionnement de l'infrastructure pour satisfaire aux impératifs des prochaines années a été à l'avant-plan des projets technologiques. Ainsi, la réalisation d'un projet a permis de diminuer sensiblement la quantité d'équipement requise pour offrir les services de traitement, et la première phase de la mise en place d'une plateforme de services technologiques commune a été achevée.



Résultats relatifs aux engagements

2

Le **tachéomètre électronique** est un ensemble intégré d'instruments de mesure, constitué d'éléments optiques et électroniques. Il permet d'obtenir automatiquement à la fois les angles et les distances, en vue de dresser un plan.

Plan stratégique 2008-2011

Tel que l'a mis en lumière le *Plan stratégique 2008-2011*, le Ministère doit composer avec un environnement en constante évolution. Afin de s'assurer de remplir sa mission, le Ministère focalise ses réflexions, ses décisions et ses interventions selon quatre orientations stratégiques :

- optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire;
- assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles;
- instaurer une gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire;
- contribuer à l'atteinte des priorités gouvernementales et innover dans les façons de faire.

Les trois premières orientations contribuent directement à la mission du Ministère, alors que la quatrième est, de façon plus particulière, en rapport avec l'organisation et les personnes, autant les employés du Ministère que les citoyens, les clients et les partenaires. Ces choix stratégiques contribuent à l'atteinte des objectifs fondamentaux du gouvernement. Pour animer ces orientations, le Ministère s'est fixé 21 objectifs pour lesquels plus d'une quarantaine d'indicateurs permettent d'en mesurer les résultats. Pour faciliter la compréhension de ces résultats, une brève mise en contexte de chaque orientation et de chaque objectif est présentée.

Cette nouvelle planification stratégique est rattachée à la précédente, notamment en raison du maintien de neuf indicateurs dont cinq qui se rapportent surtout à la pérennité des ressources naturelles. En plus de rendre compte de la contribution du Ministère à la protection du patrimoine naturel (indicateur 11.1), les indicateurs 10.1, 10.2, 10.3 et 10.4 permettent toujours de faire état des suivis de la conformité aux règlements et aux normes, de même que du respect des attributions faites par le Ministère ainsi que des efforts déployés afin de faire respecter la réglementation en vigueur. Quant aux autres indicateurs reconduits du *Plan stratégique 2005-2008*, l'indicateur 2.1 porte sur la rénovation cadastrale et l'indicateur 1.2 traite du degré de connaissances géographiques de référence. Finalement, les deux indicateurs qui exposent les résultats relatifs à l'élaboration des portraits territoriaux (15.1) et des plans d'affectation du territoire public (15.3) démontrent des actions posées par le Ministère en matière de gestion intégrée et régionalisée.

Pour ce cycle de planification, sept actions sont considérées comme déterminantes au regard de la possibilité pour le Ministère de maintenir, à long terme, sa capacité à mener à bien sa mission. Considérant l'importance de la mise en œuvre de ces actions pour l'organisation, leur état d'avancement est présenté à la suite des résultats du *Plan stratégique 2008-2011*.

Orientation

Optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire

Afin d'assumer pleinement son rôle relativement au potentiel économique des ressources naturelles et du territoire, le Ministère mise sur des interventions qui permettront de produire les meilleurs résultats compte tenu des moyens disponibles. Cette optimisation de la mise en valeur, qui est liée à l'utilisation, l'extraction, la récolte et le prélèvement des ressources naturelles ainsi qu'à l'aménagement du territoire, repose sur la connaissance. Par l'intermédiaire de l'acquisition, du traitement et de la diffusion de connaissances actualisées, le Ministère veille à mettre en place les conditions propices à la vitalité économique des collectivités et, par le fait même, de l'ensemble des régions du Québec. L'augmentation et la diversification des activités économiques, la dynamique commerciale entre les localités et entre les régions et la valeur croissante des investissements sont autant de visées poursuivies par la mise en place des conditions favorables à la vitalité économique.

Objectif 1

Assurer l'intégration et la disponibilité des nouvelles connaissances

En poursuivant cet objectif, le Ministère s'engage à enrichir encore davantage sa connaissance du patrimoine naturel et territorial. Par l'utilisation des connaissances les plus à jour selon une approche multidisciplinaire et en rendant disponibles ces nouvelles données, le Ministère fait de l'acquisition, du traitement et de la diffusion de connaissances actualisées un levier important du développement économique. Dans cette perspective, l'état d'avancement de l'élaboration du guide sylvicole provincial, l'actualisation de l'information géographique de référence et l'envergure de la superficie couverte par les levés géoscientifiques permettront d'apprécier les efforts déployés par le Ministère pour respecter son engagement.

INDICATEUR 1.1

Taux d'avancement de l'élaboration du guide sylvicole provincial

CIBLE

D'ici à 2011, guide élaboré et diffusé

RÉSULTAT

50 % (élaboration du guide en cours)

La gestion forestière actuelle est basée, notamment, sur le *Manuel d'aménagement forestier* et sur l'élaboration de normes venant baliser la planification et le déroulement des activités d'aménagement.

Le Ministère souhaite passer d'une gestion normative à une approche de gestion par objectifs et résultats visant une responsabilisation accrue des professionnels forestiers. Les guides sylvicoles constituent un jalon important de cette nouvelle approche pour les aspects de la sylviculture. Les guides sont des documents synthèses composés de plusieurs parties dont

l'avancement de chacune sera quantifié et permettra d'évaluer le taux d'avancement de l'élaboration des guides sylvicoles.

Au cours de l'année, les travaux d'élaboration et de rédaction se sont déroulés selon l'échéancier. Ainsi, ce sont **50 % de la rédaction du Guide sylvicole provincial** et de l'élaboration des guides de station qui ont été achevés. Quant à la table des matières des guides par sous-domaine, une première version est terminée.

INDICATEUR 1.2

Pourcentage d'actualisation de l'information géographique de référence

CIBLE

Annuellement, atteinte d'au moins 70 %

RÉSULTAT

73,5 %

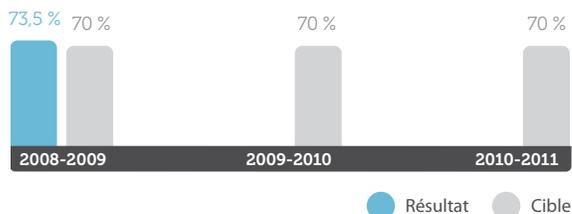
Cet indicateur permet d'évaluer la qualité des connaissances géographiques de référence du territoire québécois, principalement en fonction de l'actualité de ces connaissances. Basé sur ce facteur, l'indicateur illustre l'état général du réseau géodésique et de la cartographie gouvernementale compte tenu, entre autres, de l'ajout de nouvelles connaissances et de la mise à jour des données.

Le **pourcentage d'actualisation de l'information géographique de référence s'élève à 73,5 %**.

L'atteinte de la cible a été rendue possible par le suivi des composantes de l'indicateur et par la contribution des partenaires gouvernementaux et municipaux.

GRAPHIQUE 1

Taux des connaissances géographiques de référence



INDICATEUR 1.3

Superficie couverte par des levés géoscientifiques

CIBLE

Annuellement, superficie de 50 000 km²

RÉSULTAT

133 609 km²

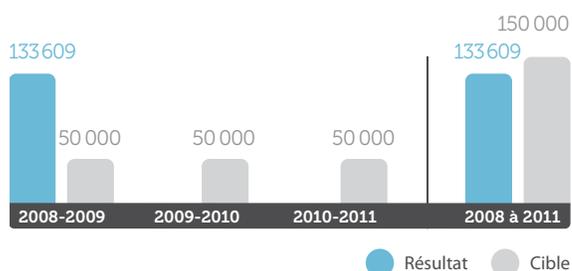
6.9 Cet indicateur est partagé avec le *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'action 6.9 **Soutenir l'acquisition, le traitement, la diffusion et la promotion des connaissances géoscientifiques, pour s'assurer d'une exploitation durable des ressources minérales** qui est rattachée à l'objectif ministériel *Instaurer de nouvelles approches relatives à la gestion des ressources naturelles et du territoire*.

Cet indicateur a pour but de préciser la superficie couverte annuellement par les inventaires géoscientifiques. L'établissement de ce type de cible vise à privilégier la planification et la réalisation d'inventaires de nature régionale propres à favoriser l'ouverture de nouveaux territoires d'exploration, notamment dans le Québec nordique.

La **superficie couverte par les travaux exécutés au cours de l'année totalise 133 609 km²** et elle se répartit selon les inventaires géologiques (28 882 km²), géophysiques (38 839 km²) et géochimiques (65 888 km²). Il importe de noter que la superficie couverte durant l'exercice est la plus importante depuis les dix dernières années. Plusieurs inventaires géophysiques et géochimiques de l'environnement secondaire (sédiments de fonds de lac) ont ainsi été faits. Ces inventaires moins détaillés couvrent de grandes superficies, ce qui explique le dépassement de la cible établie à 50 000 km² par année. Les levés géoscientifiques prévus en 2009-2010 concerneront notamment la région Nord-du-Québec.

GRAPHIQUE 2

Superficie couverte par des levés géoscientifiques (km²)



Objectif 2

Donner au Québec un nouveau plan de cadastre à jour et informatisé

Le Ministère participe également au développement économique du Québec par la poursuite de la modernisation de l'infrastructure foncière sur le territoire privé. À cet égard, la rénovation cadastrale permet au Ministère de donner au Québec un nouveau plan de cadastre à jour et informatisé, c'est-à-dire une représentation fidèle, complète et accessible des propriétés foncières, ce qui contribue à améliorer le système de publicité foncière et à favoriser un climat de confiance qui facilite les investissements.

INDICATEUR 2.1

Pourcentage cumulatif des lots rénovés du cadastre québécois

CIBLE

D'ici à 2011, rénovation de 68 % des lots (2008-2009 : 60 %; 2009-2010 : 64 % et 2010-2011 : 68 %)

RÉSULTAT

60,8 %

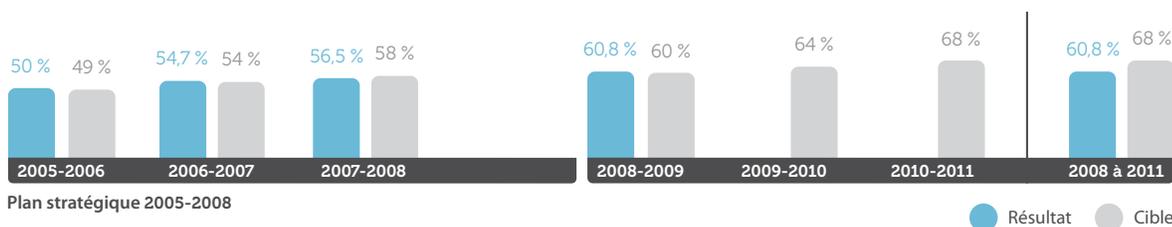
6.5 Cet indicateur est partagé avec le *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'action 6.5 **Compléter la rénovation cadastrale** qui est rattachée à l'objectif ministériel *Instaurer de nouvelles approches relatives à la gestion des ressources naturelles et du territoire*.

En 1992, le Conseil des ministres autorisait la poursuite du Programme de réforme du cadastre québécois dont l'un des objectifs est de reconstituer une image complète et fidèle du morcellement foncier du territoire. Cet objectif couvre les activités relatives à la rénovation cadastrale. Le résultat de cette vaste opération se caractérisera par la détention de données fiables et standardisées, une représentation graphique complète du morcellement foncier privé et des données informatisées continuellement mises à jour.

On estime à un peu plus de 3,8 millions le nombre total de lots cadastrés à rénover. Au cours de l'année, les travaux de rénovation cadastrale ont permis d'officialiser plus de 163 000 lots, soit près de 29 500 lots de plus que la cible de 60 %, et ainsi de porter à **60,8 % le pourcentage cumulatif de lots rénovés** (un peu plus de 2,3 millions de lots).

GRAPHIQUE 3

Pourcentage cumulatif des lots rénovés du cadastre québécois



Objectif 3

Mettre en place un registre de l'information foncière officielle du domaine de l'État

Pour optimiser la mise en valeur du territoire et de ses ressources, il est nécessaire de disposer d'une information foncière relative aux terres du domaine de l'État officielle, complète et à jour. Par la mise en place du Registre du domaine de l'État (RDE), le Ministère permet de consigner, de conserver et de rendre publique une information relative à la tenure, aux droits et contraintes accordés par l'État et aux territoires à statuts particuliers, de même que leur localisation. Non seulement la disponibilité intégrée d'une telle information permet une gestion gouvernementale plus cohérente et efficiente de l'utilisation du territoire public et de ses ressources, mais aussi elle facilite l'accès à la connaissance du territoire et de ses possibilités. En favorisant ainsi la connaissance actualisée de l'information foncière du domaine de l'État, le Ministère contribue à une meilleure protection des droits de l'État et des citoyens en plus de fournir un levier supplémentaire pour le plein développement économique du Québec.

<p>INDICATEUR 3.1</p> <p>Pourcentage d'enregistrement dans le Registre du domaine de l'État (RDE) des droits, contraintes et territoires à statuts juridiques particuliers</p>	<p>CIBLE</p> <p>D'ici à 2011, passer de 17 % à 100 %</p>	<p>RÉSULTAT</p> <p>17,4 %</p>
---	---	--------------------------------------

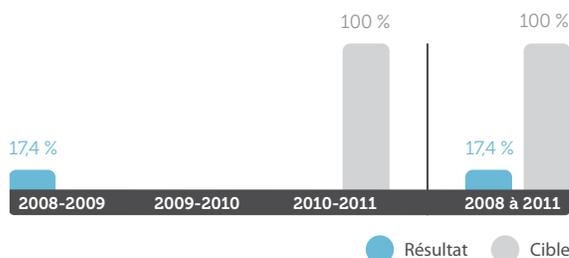
6.6 Cet indicateur est partagé avec le *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'action 6.6 **Compléter le déploiement du Registre du domaine de l'État (RDE)** qui est rattachée à l'objectif ministériel *Instaurer de nouvelles approches relatives à la gestion des ressources naturelles et du territoire*.

De nombreux ministères et organismes consentent ou acquièrent des droits sur le territoire public québécois. L'information relative à ces droits est actuellement dispersée dans une dizaine de registres. Cette façon de faire peut nuire à la cohérence des actions et entraîner l'attribution de droits conflictuels. Aussi les ministères et organismes qui accordent des droits et établissent des contraintes sur le territoire public doivent-ils les enregistrer dans le RDE. Cela permet de consigner, de conserver et de rendre publique une information relative à la tenure, aux droits et contraintes accordés par l'État et aux territoires à statuts particuliers, de même qu'à leur localisation.

D'ici à 2011, on estime que près de 325 000 droits et contraintes devront être enregistrés dans le RDE. Au 31 mars 2009, ce sont 56 609 droits et contraintes qui ont été enregistrés, ce qui représente un **pourcentage cumulatif d'enregistrement de 17,4 %**. L'atteinte de cette cible dépend principalement de la contribution de chacun des émetteurs de droits et contraintes ainsi que de la capacité d'accompagnement de ces mêmes émetteurs par le Ministère. Aussi, pour garantir le caractère complet de ce registre et satisfaire à la cible établie, le Ministère a entrepris une démarche auprès des émetteurs de droits sur le territoire public pour disposer des droits et contraintes manquants.

GRAPHIQUE 4

Pourcentage d'enregistrement dans le Registre du domaine de l'État (RDE) des droits, contraintes et territoires à statuts juridiques particuliers



Objectif 4

S'assurer que l'information foncière contribue efficacement à la sécurité des droits des citoyens

Une autre des responsabilités qui incombent au Ministère est la bonne gestion de l'information foncière permettant notamment de contribuer à la sécurité des droits de propriété. Le principe de propriété constitue le préalable de toute activité économique et de toute organisation sociale viable car, en l'absence de droits de propriété reconnus, tout processus d'investissement, de développement immobilier et de gestion du territoire est grandement affecté. Le respect de l'intégrité du lien qui existe entre la propriété et le propriétaire est l'assise de la majorité des activités liées au marché immobilier, à la fiscalité des municipalités et à la gestion du territoire. La disponibilité de registres identifiant les propriétés foncières et dans lesquels sont enregistrés les droits de propriété et d'occupation afférents permettent donc de préserver le respect de l'intégrité des droits et, par le fait même, de s'assurer que les transactions immobilières se font sur la base d'une information foncière officielle, fiable et à jour.

INDICATEUR 4.1

Pourcentage des réquisitions d'inscription de droits traitées en moins de 24 heures

CIBLE

Annuellement, 100 %

RÉSULTAT

98,9 %

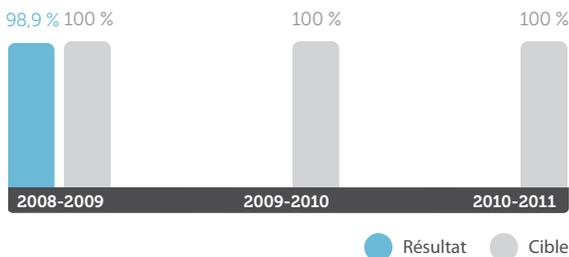
Les réquisitions d'inscription de droits dans le Registre foncier comprennent les avis d'adresses et les actes au long, soit les ventes, les hypothèques, les servitudes, etc. Le délai d'inscription, calculé sur la base des jours ouvrables, représente le temps écoulé entre le moment de la présentation de la réquisition d'inscription et le moment où toutes les inscriptions découlant de cette réquisition sont rendues publiques. Tel que le mentionne le Code civil du Québec, les inscriptions doivent être traitées au jour le jour.

Au cours de la dernière année, 617 705 réquisitions d'inscription de droits ont été traitées dans un délai de 24 heures, ce qui représente **98,9% des réquisitions** reçues. Malgré l'obligation légale, la cible de 100 % est difficilement atteignable étant donné différents facteurs qui se révèlent moins faciles à contrôler. Cette année, ces facteurs sont les suivants :

- l'adéquation entre le volume d'information à traiter (demande particulièrement forte en juin 2008) et la capacité d'assurer le traitement;
- la réception de quelques *mégadocuments* dont l'ampleur en allonge la durée du traitement;
- des problèmes de lenteur du système informatique survenus à trois reprises qui ont entraîné une prolongation du délai d'inscription.

GRAPHIQUE 5

Pourcentage des réquisitions d'inscription de droits traitées en moins de 24 heures



INDICATEUR 4.2

Pourcentage d'amélioration du délai moyen de traitement d'une requête d'opération cadastrale

CIBLE

D'ici à 2011, amélioration de 20 %

RÉSULTAT

23 %

La mise à jour du cadastre consiste à recevoir et à analyser une requête d'opération cadastrale réalisée par un arpenteur-géomètre au nom d'un propriétaire ou d'un promoteur immobilier. Le Ministère valide sa conformité aux instructions et l'officialise pour les besoins de publicité foncière.

Le délai de traitement d'une requête d'opération cadastrale, calculé sur la base des jours ouvrables, représente le nombre de jours écoulés entre la date de réception de la requête et la date d'officialisation du plan cadastral. Quant au pourcentage d'amélioration, il est calculé en fonction du délai moyen obtenu pour l'année financière par rapport au délai moyen observé au moment de l'élaboration du *Plan stratégique 2008-2011*, soit 25 jours ouvrables. Suivant cela, le délai moyen de traitement des requêtes officialisées depuis le 1^{er} avril 2008 jusqu'au 31 mars 2009 a été de 19,2 jours ouvrables, ce qui représente une **amélioration de 23 %**. La cible de mars 2011 est donc déjà atteinte.

GRAPHIQUE 6

Pourcentage d'amélioration du délai moyen de traitement d'une requête d'opération cadastrale



INDICATEUR 4.3

Pourcentage d'amélioration du délai moyen de traitement d'une demande relative à l'intégrité du cadastre

CIBLE

D'ici à 2011, amélioration de 25 %

RÉSULTAT

36 %

L'intégrité du registre cadastral est assurée, entre autres, en apportant les modifications requises aux données cadastrales officielles. Les demandes à cette fin proviennent des propriétaires et des différents usagers du cadastre.

Le délai de traitement d'une demande relative à l'intégrité du cadastre, calculé sur la base des jours civils, représente le nombre de jours écoulés depuis la date de réception de la demande jusqu'à sa date de fermeture. Le pourcentage d'amélioration est calculé en fonction du délai moyen obtenu pour l'année financière par rapport au délai moyen observé au moment de l'élaboration du *Plan stratégique 2008-2011*, soit 271 jours civils.

Du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009, le délai moyen de traitement d'une demande relative à l'intégrité du cadastre a été de 173,4 jours ouvrables, ce qui représente une **amélioration significative de 36 %**. La cible de mars 2011 est donc atteinte. Ce résultat est attribuable, notamment, à l'amélioration globale de la productivité à la suite de la révision des façons de faire entreprise en 2006-2007.

GRAPHIQUE 7

Pourcentage d'amélioration du délai moyen de traitement d'une demande relative à l'intégrité du cadastre



Objectif 5

Réaliser la réforme de la gestion des forêts

Le renouvellement de la gestion des forêts et de ses ressources est un objectif que le Ministère poursuit depuis plusieurs années. Que ce soit en adoptant des modifications administratives et législatives ou en veillant à la mise en application des recommandations publiées dans le *Rapport de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise* (commission Coulombe), le gouvernement s'est résolument engagé à innover en la matière. Le Livre vert, *La forêt, pour construire le Québec de demain*, a été rendu public et soumis à une consultation publique le 14 février 2008. On y propose une vision renouvelée du régime forestier et, à cet égard, il est nécessaire de suivre l'évolution des travaux en cours afin de rendre compte de leur ampleur et de constater le rôle clé que jouera le nouveau régime dans la mise en place des conditions favorables à la vitalité économique.

INDICATEUR 5.1

Taux d'avancement de l'élaboration du plan de mise en œuvre du nouveau régime forestier

CIBLE

D'ici à 2011, élaboration du plan de mise en œuvre

RÉSULTAT

Élaboration du plan de mise en œuvre en cours et consultation sur le Livre vert achevée

6.1 Cet indicateur est partagé avec le *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'action 6.1 **Élaborer le plan de mise en œuvre du nouveau régime forestier** qui est rattachée à l'objectif ministériel *Instaurer de nouvelles approches relatives à la gestion des ressources naturelles et du territoire*.

Subséquent à la publication et à la consultation du Livre vert, plusieurs travaux ont été exécutés et ont permis de raffiner le plan de mise en œuvre du nouveau régime forestier. Parmi eux, notons les travaux qui ont suivi la consultation et qui se sont terminés dans les premiers mois de 2008. En juin 2008, le document de travail *L'occupation du territoire forestier québécois et la constitution des sociétés d'aménagement des forêts* a été déposé à l'Assemblée nationale et a fait l'objet, de septembre à novembre 2008,

de consultations particulières devant la Commission de l'économie et du travail. Enfin, au cours de l'hiver 2009, divers comités et groupes de travail ont été formés afin de préciser différents éléments de la refonte du régime forestier ainsi que son plan de mise en œuvre. **L'élaboration du plan préliminaire de mise en œuvre du nouveau régime forestier est en cours** suivant les ajustements qui ont donc été apportés à la démarche initialement prévue.

Objectif 6

Contribuer à l'amélioration de la compétitivité des entreprises

S'inscrivant dans le contexte de la refonte du régime forestier, la stratégie de développement industriel axée sur des produits à forte valeur ajoutée prévoit la mise en œuvre de quatre grandes stratégies sectorielles qui, d'ici à l'année 2014, ont pour but de développer l'industrie forestière de façon profitable, dynamique et innovante. Les quatre piliers sur lesquels repose cette stratégie globale sont la filière de l'énergie verte par la valorisation de la biomasse, la chimie verte par le développement du bioraffinage, la dynamisation des secteurs-clés par leur modernisation et la valorisation des actifs, et finalement le bâtiment vert par une utilisation accrue du bois dans la construction au Québec. Cette dernière stratégie a notamment pour objectif principal de stimuler davantage l'innovation dans le secteur de la transformation du bois, de renforcer son rôle de créateur de richesse durable de même que d'instaurer une culture de l'utilisation du bois comme matériau. Par exemple, en exigeant l'élaboration de solutions structurales et architecturales en bois pour les projets de construction et de rénovation des édifices publics et en incitant à une plus grande utilisation du bois comme matériau de structure et d'apparence dans les projets de construction non résidentielle, cette stratégie vise entre autres à réduire la dépendance des entreprises québécoises à l'égard des marchés traditionnels du bois d'œuvre, à accroître leur rentabilité et à leur permettre d'être reconnues pour leur rôle au chapitre du développement durable. C'est notamment par la mise au point d'outils, la création d'occasions d'affaires, la promotion et l'innovation que le Ministère contribue à la concrétisation des engagements du gouvernement du Québec au regard du secteur forestier.

INDICATEUR 6.1

Mise en œuvre des mesures du plan de la stratégie de développement industriel vers des produits forestiers à forte valeur ajoutée

CIBLE

D'ici à 2011, mise en œuvre des mesures du plan de la stratégie

RÉSULTAT

Mise en œuvre amorcée (2ancements : filière bois et filière de l'énergie verte)

En mai 2008 et en février 2009, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune a successivement rendu publics la Stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec¹⁸ comprenant les **mesures à mettre en œuvre afin de concrétiser le développement de la filière bois** et le *Plan d'action vers la valorisation de la biomasse forestière*¹⁹ établissant les **mesures à réaliser pour développer la filière de l'énergie verte**.

Le développement et la mise en œuvre de la stratégie globale de développement industriel axée sur des produits à forte valeur ajoutée se poursuivent et

l'élaboration de deux autres stratégies sectorielles est actuellement en cours. Le Ministère prépare ainsi une stratégie concernant le bioraffinage axée notamment sur la production de produits chimiques verts à partir de matière ligneuse pour remplacer ceux qui reposent sur la pétrochimie. Finalement, les travaux sont également en cours sur une stratégie ciblant la dynamisation des secteurs-clefs qui devra permettre la consolidation, la modernisation et la valorisation des actifs de cette industrie orientée principalement sur la transformation primaire de la ressource, et sans laquelle le déploiement complet des trois autres filières est impossible à réaliser.

Objectif 7

Mettre en œuvre la stratégie minérale

La mise en œuvre d'une stratégie minérale a pour but de déterminer des orientations et des actions qui assureront le développement à long terme du secteur minier. Son objectif ultime doit permettre au Québec et en particulier à plusieurs de ses régions de bénéficier d'une plus grande création de richesse et d'emplois dans un domaine d'activité crucial. Une consultation publique a été menée et s'est terminée en octobre 2007. En se donnant une telle stratégie pour assurer l'avenir du secteur minier québécois, le gouvernement du Québec mise aussi sur la participation des communautés locales et autochtones de même que sur l'harmonisation des usages et sur la protection de l'environnement.

INDICATEUR 7.1

Mise en œuvre des mesures de la stratégie minérale

CIBLE

D'ici à 2011, mise en œuvre de la stratégie

RÉSULTAT

Élaboration de la stratégie en cours

Durant l'année, le Ministère a poursuivi la **préparation d'une stratégie minérale** en vue de favoriser le développement minier, d'améliorer la performance environnementale de l'industrie et de faciliter l'acceptabilité sociale des projets miniers.

¹⁸ Stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec
www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/forets/entreprises/strategie-developpement.pdf

¹⁹ Plan d'action vers la valorisation de la biomasse forestière
www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/forets/entreprises/plan-action-biomasse.pdf

Objectif 8

Contribuer à l'atteinte des cibles de la stratégie énergétique du Québec 2006-2015

Le 4 mai 2006, la stratégie énergétique du Québec 2006-2015 était rendue publique²⁰. Cette stratégie définit les buts à atteindre et les actions à entreprendre d'ici à 2015 ainsi que les orientations pour chacun des domaines de l'activité énergétique soit l'hydroélectricité, l'énergie éolienne, l'efficacité énergétique, l'innovation en énergie, le pétrole et le gaz naturel. Par ailleurs, la stratégie énergétique comprend des orientations sur le plan législatif. Depuis, le Ministère poursuit sa mise en œuvre et entend veiller à sa concrétisation. Aussi le nombre de mégawatts retenus pour les nouveaux projets hydroélectriques, le nombre de tonnes équivalent pétrole (TEP) économisées et le nombre de mégawatts éoliens implantés devraient-ils permettre de faire la démonstration des engagements du Ministère.

INDICATEUR 8.1

Nombre de mégawatts (MW) retenus pour des nouveaux projets hydroélectriques

CIBLE

D'ici à 2011, 4 500 MW

RÉSULTAT

Contribution aux travaux préparatoires du projet de complexe de la rivière Romaine

3.4

Cet indicateur est partagé avec le *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'action 3.4 **Lancer de nouveaux projets hydroélectriques** qui est rattachée à l'objectif ministériel *Améliorer la vitalité économique des régions du Québec*.

La relance du développement hydroélectrique permet d'abord de renforcer la sécurité des approvisionnements en énergie pour les Québécois. Elle contribue aussi à renforcer la capacité du Québec à livrer, aux marchés voisins, une énergie propre et renouvelable. La relance bénéficie aux régions ressources et à toutes les régions du Québec.

Le projet de complexe de la rivière Romaine, d'une puissance de 1 550 MW, s'inscrit dans la continuité des gestes posés en matière de développement durable et répond aux objectifs de la stratégie énergétique du Québec. Dans le contexte du processus d'approbation de ce projet, les **spécialistes du Ministère ont participé**

comme experts à l'audience publique tenue à Havre-Saint-Pierre par la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et la commission d'examen conjoint sur le projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine. Un rapport d'enquête et d'audience publique (Rapport 256) a été rendu public en mars 2009.

Par ailleurs, le Ministère a **contribué aux processus d'approbation relatifs aux trois ententes de répercussions et avantages (ERA)** qu'Hydro-Québec a conclues avec les communautés innues touchées par le projet hydroélectrique de *La Romaine*, soit celles de Nutakuan, de Unamen Shipu et de Pakua Shipi, ainsi que d'Ekuanitshit.

20 *L'énergie pour construire le Québec de demain, La stratégie énergétique du Québec 2006-2015*
www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/energie/strategie/strategie-energetique-2006-2015.pdf

INDICATEUR 8.2

Nombre de tonnes équivalent pétrole (TEP) économisées (sources d'énergie : gaz, électricité, pétrole et autres)

CIBLE

Annuellement, rendre compte du nombre de TEP économisées

RÉSULTAT

121 307 TEP
(gaz naturel : 31 523 TEP; électricité : 88 645 TEP; produits pétroliers : 1 101 TEP et autres : 38 TEP)

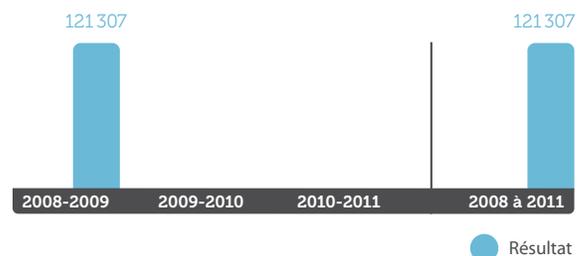
Avec la stratégie énergétique du Québec 2006-2015, le gouvernement du Québec a fixé des cibles d'économie d'énergie à atteindre à l'horizon 2015, soit 11 TWh pour l'électricité, 350 millions de mètres cubes pour le gaz naturel et 2 millions de tonnes équivalent pétrole (TEP), ce qui correspond à 13,5 millions de barils de pétrole, pour les produits pétroliers. Suivant cela, l'Agence de l'efficacité énergétique (AEE) a reçu le mandat d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'ensemble en efficacité énergétique et nouvelles technologies en vue d'atteindre ces cibles. De plus, le 31 juillet 2008, l'AEE a présenté à la Régie de l'énergie le *Plan d'ensemble en efficacité énergétique et nouvelles technologies 2007-2010* qui comporte les mesures d'efficacité énergétique et les économies d'énergies anticipées.

Pour cette année, les résultats obtenus en matière **d'économies d'énergie visées s'élèvent à 121 307 TEP**. De façon plus détaillée, ce sont 31 523 TEP pour le gaz naturel, 88 645 TEP pour l'électricité, 1 101 TEP pour les produits pétroliers et 38 TEP pour les autres formes d'énergie (bois, biomasse, etc.).

Les prévisions d'économies sont déterminées à partir des données de participation aux programmes et des économies d'énergie moyennes anticipées par client; il est donc possible que les économies réelles soient quelque peu différentes de ce qui a été prévu.

GRAPHIQUE 8

Nombre de tonnes équivalent pétrole (TEP) économisées (sources d'énergie : gaz, électricité, pétrole et autres)



INDICATEUR 8.3

Nombre de mégawatts (MW) éoliens implantés

CIBLES

D'ici à 2009, lancement de 2 appels d'offres totalisant 500 MW réservés aux régions et aux nations autochtones

D'ici à 2011, contribution à l'implantation de 1 600 MW

RÉSULTATS

2 appels d'offres en préparation

531,75 MW implantés

3.5 Cet indicateur est partagé avec le *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'action 3.5 **Contribuer à l'implantation de l'énergie éolienne** qui est rattachée à l'objectif ministériel *Améliorer la vitalité économique des régions du Québec*.

Dans le cadre de la stratégie énergétique 2006-2015, le Québec prévoit produire 4 000 MW d'énergie éolienne. Il importe de signaler que la réalisation de tout projet éolien doit se faire avec l'appui du milieu local. Certains projets comprennent des exigences quant au contenu régional et québécois. Cette mesure favorise un maximum de retombées pour le milieu.

Le 29 octobre 2008, le gouvernement a édicté les règlements sur un bloc de 250 MW d'énergie éolienne issus de projets autochtones et communautaires et les décrets de préoccupations économiques, sociales et environnementales des projets autochtones et communautaires. Le 18 mars 2009, le gouvernement a publié, dans la Gazette officielle du Québec, deux

projets de règlements modifiant les précédents règlements afin de permettre à Hydro-Québec Distribution d'entreprendre le lancement des appels d'offres au plus tard le 1^{er} mai 2009. Suivant cela, Hydro-Québec a été habilité à procéder aux appels d'offres, dont deux sont issus de projets autochtones et communautaires (2 x 250 MW), et à **préparer les documents requis** afin de permettre, tel que prévu, leur lancement en 2009.

Au 31 mars 2009, **531,75 MW sont implantés** et répartis dans cinq parcs éoliens de gré à gré avec Hydro-Québec et dans trois parcs éoliens issus du premier appel d'offres de 1 000 MW. De ces trois parcs, celui de Carleton est entré en service en 2008.

Orientation

Assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles

Comme gestionnaire des ressources naturelles et du territoire, le Ministère est responsable de la pérennité de ces dernières. Par une gestion responsable et innovatrice, il lui incombe de veiller à l'enrichissement de cet héritage et d'assurer un legs prospère aux générations futures en ce qui concerne le maintien de la biodiversité, la protection des écosystèmes et la durabilité de l'utilisation des ressources naturelles comme potentiel et comme richesse collective. Pour ce faire, il est primordial d'acquiescer, de traiter et de diffuser des connaissances objectives, exactes et actuelles sur les ressources naturelles et le territoire. Le Ministère veille aussi à ce que les interventions de mise en valeur respectent les normes et les règlements pour assurer la conservation et la protection du patrimoine naturel et territorial.

Objectif 9

Poursuivre l'amélioration des connaissances

La conservation et le renouvellement des ressources naturelles ne peuvent être assurés sans l'acquisition, le traitement et la diffusion de connaissances actualisées. Autrement, les interventions ne pourraient être considérées comme pertinentes. Condition essentielle et nécessaire à la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire, la connaissance l'est aussi à la conservation et à la protection. Pour faire état des efforts déployés dans cette optique, il convient de suivre les choix stratégiques liés à la diffusion d'indicateurs d'aménagement durable des forêts, à l'élaboration du cadre global de gestion forestière de même qu'à la réalisation des inventaires fauniques.

INDICATEUR 9.1 Nombre d'indicateurs d'aménagement durable des forêts, accessibles dans Internet	CIBLE D'ici à 2011, diffusion de 15 indicateurs	RÉSULTAT Développement de 4 indicateurs en cours
---	---	--

5.3 Cet indicateur est partagé avec le *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'action 5.3 **Élaborer et publier des indicateurs d'aménagement durable des forêts** qui est rattachée à l'objectif ministériel *Assurer la conservation et la protection du patrimoine naturel et territorial*.

Les critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts (ADF) s'appuient sur les valeurs environnementales, sociales et économiques associées à la mise en valeur des ressources forestières et à leur conservation. Le Ministère a mis en place un projet de suivi des indicateurs de l'ADF, le projet INDI, et a créé une publication en ligne²¹ pour diffuser les résultats de ce projet et ainsi rendre compte de ses progrès vers un aménagement durable des forêts. Les indicateurs d'ADF adoptés pour ce suivi s'inspirent largement de ceux définis par le Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF) qui

sont retenus internationalement. À ce jour, une soixantaine d'indicateurs sont proposés, dont seize sont documentés et déjà diffusés dans Internet.

Bien qu'aucun nouvel indicateur n'ait été diffusé dans Internet en 2008-2009, la **mise au point de quatre indicateurs se poursuit** et quatre autres sont en cours de définition par des experts. Par ailleurs, la mise à jour des seize indicateurs déjà en ligne se poursuit et la cible de quinze nouveaux indicateurs devrait être atteinte en 2011.

INDICATEUR 9.2 Élaboration du cadre global de gestion forestière	CIBLE D'ici à 2011, élaboration du cadre global achevée	RÉSULTAT Élaboration du cadre global en cours (1 ^{re} partie diffusée)
--	---	---

5.2 Cet indicateur est partagé avec le *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'action 5.2 **Élaborer un cadre global du régime forestier basé sur les six critères de l'aménagement durable des forêts** qui est rattachée à l'objectif ministériel *Assurer la conservation et la protection du patrimoine naturel et territorial*.

Ce cadre de gestion du régime forestier québécois 2008-2013 est structuré selon les critères de l'aménagement durable des forêts. Il a pour but de faciliter la compréhension du régime forestier ainsi que sa mise en œuvre. Il vise également à faire un suivi de gestion plus rigoureux du régime forestier, pour détecter les situations problématiques et y réagir rapidement, ainsi que pour en permettre l'amélioration de façon continue, cela dans le respect des nouvelles orientations de gestion par objectifs et par résultats. Enfin, il va faciliter la reddition de comptes en matière d'aménagement durable des forêts.

du régime forestier a été réalisée et des fiches-indicateurs ont été achevées pour 48 indicateurs. Un exercice pour déterminer l'ordre de priorité de ces indicateurs a été amorcé et il devrait être terminé en 2009-2010. Une **première partie du Cadre global de gestion du régime forestier québécois 2008-2013 a été élaborée** au cours de 2008-2009 et elle a été diffusée²² dans Internet en 2009. Cette partie du cadre de gestion présente une vue d'ensemble des objectifs poursuivis par le régime forestier en place ainsi que des moyens retenus pour les atteindre. Elle fournit également plusieurs références qui précisent, entre autres, les engagements du Ministère qui sont liés aux objectifs et aux moyens établis.

Une première portion d'indicateurs et de cibles nécessaires pour évaluer l'atteinte des objectifs

²¹ Critères et INDicateurs d'aménagement durable des forêts
www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/enligne/forets/criteres-indicateurs/accueil.asp

²² Cadre global de gestion du régime forestier québécois 2008-2013
www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/evolution/evolution-cadre-gestion.jsp

INDICATEUR 9.3

Taux de réalisation des inventaires fauniques requis par la programmation annuelle

CIBLE

Annuellement²³, réalisation d'au moins 75 %

RÉSULTAT

37,5 % (sur 8 projets planifiés : 3 projets réalisés et un projet partiellement achevé)

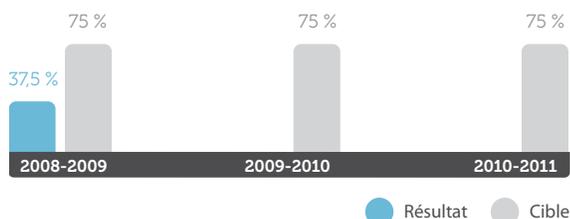
Réaliser à intervalle régulier des inventaires des populations animales est indispensable si l'on veut s'assurer que le prélèvement annuel des espèces exploitées ne dépasse pas la capacité de reproduction de chacune d'elles.

Au cours de l'année, huit projets avaient été planifiés. Parmi ces projets, **trois inventaires aériens ont été faits en ce qui concerne les populations d'orignaux et de cerfs de Virginie**. Un quatrième projet est débuté et devrait être achevé au cours de 2009-2010. Le **taux de réalisation des inventaires fauniques est de 37,5 %**, soit les trois projets terminés au regard des huit prévus dans la programmation annuelle.

Le résultat s'explique par des investissements consentis prioritairement par le Ministère à la réalisation de certains projets d'inventaire liés à des problématiques de nature socioéconomique. Parmi les projets d'inventaire non réalisés, certains seront reportés dans la programmation de 2009-2010. De plus, un comité scientifique mis en place au cours de 2008-2009 par le Ministère effectue actuellement une révision du programme d'inventaire aérien dans le but de tenir compte, notamment, des nouvelles réalités régionales et du contexte budgétaire.

GRAPHIQUE 9

Taux de réalisation des inventaires fauniques requis par la programmation annuelle



Objectif 10

S'assurer de la mise à jour et du respect des normes et règlements

Toujours à titre de gestionnaire du patrimoine naturel et territorial, le Ministère applique des lois, des normes et des règlements. Pour protéger les ressources, il doit aussi veiller à leur respect et faire état des non-conformités au regard de la législation et de la réglementation. Relativement au milieu forestier, le Ministère s'assure de la conformité au Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI). Quant aux habitats fauniques, milieux de vie indispensables au maintien de la biodiversité, l'habitat du poisson est celui qui subit le plus de pression et il est impératif d'augmenter les efforts de protection consacrés aux activités illégales le touchant. Le Ministère s'assure également qu'il n'y a ni sous-utilisation ni dépassement des limites établies pour les potentiels d'exploitation en ce qui concerne chacune des ressources. Le respect de la possibilité ligneuse et les efforts de protection consacrés aux activités illégales les plus dommageables comme le braconnage lourd et organisé font état de l'engagement du Ministère à s'assurer de la disponibilité des ressources et de la vitalité des écosystèmes.

²³ La cible a été ajustée afin de mieux refléter le caractère annuel de l'indicateur.

INDICATEUR 10.1

Taux de conformité au Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI)

CIBLE

Annuellement, 100 % de conformité

RÉSULTAT

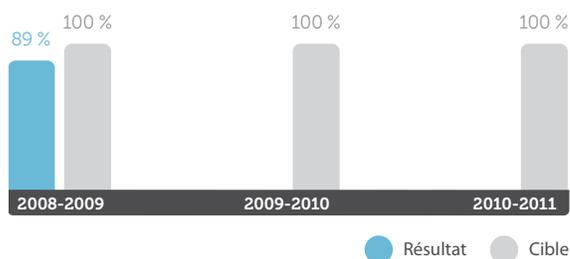
89 %

Cet indicateur permet de mesurer le taux de conformité au Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI) des interventions faites par les détenteurs de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF). Un correctif a été apporté cette année à la méthode de calcul de cet indicateur afin de mieux refléter le portrait réel de la situation au regard des objectifs de conservation poursuivis par l'application de ce règlement. En effet, par le passé, les éléments vérifiés qui respectaient les objectifs de protection du milieu, mais qui présentaient une irrégularité mineure dans leur application, et ce, même s'ils ne nécessitaient pas de correctifs sur le terrain, étaient comptabilisés comme étant non conformes. Aujourd'hui, tout écart de cette nature est considéré comme étant conforme relativement à l'atteinte des objectifs du règlement. Selon cette méthode, le taux de conformité au RNI pour l'exercice 2007-2008 est de 90 %.

Pour l'exercice 2008-2009, le **taux de conformité au RNI obtenu est de 89 %** soit 12 806 éléments conformes par rapport à 14 414 éléments vérifiés. Le taux est calculé à partir des interventions faites l'année précédente pour assurer l'intégralité de la mesure, puisque la vérification des interventions exécutées durant l'hiver est effectuée l'année suivante. Parmi les 1 608 éléments jugés non conformes, 1 103 (8 %) ont un impact jugé moyen et 505 (3 %) ont un impact considéré comme grave sur les objectifs poursuivis par le RNI. À partir de 2009-2010, le plan de contrôle du Ministère est modifié afin de responsabiliser davantage les intervenants fautifs, de mieux les cibler et d'intervenir plus tôt auprès de ces derniers. Les résultats de cette modification seront présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2010-2011*.

GRAPHIQUE 10

Taux de conformité au Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI)



INDICATEUR 10.2

Taux de respect de la possibilité forestière basé sur le bilan de la matière ligneuse

CIBLE

Annuellement, rendre compte du taux de respect

RÉSULTAT

Possibilité forestière globalement respectée

Le bilan compare les volumes récoltés avec la possibilité forestière et les volumes récoltés avec les volumes attribués. Il porte sur l'ensemble des aires communes, considérées globalement et séparément, et concerne six groupes d'essences différents. Selon la date du début de la période de validité du plan général d'aménagement forestier (PGAF) de chacune des aires communes, le bilan porte sur deux périodes distinctes : de 1999 à 2007 pour 57 aires communes et de 2000 à 2007 pour 63 aires communes. Les résultats de l'année 2006-2007 s'ajoutent à ceux présentés dans le précédent rapport de gestion. Il importe de noter que le bilan se terminera avec le rapport de l'an prochain puisque l'année 2007-2008 représente la dernière année de la période de validité du PGAF pour toutes les aires communes.

Depuis le début de la période de validité des PGAF jusqu'au 31 mars 2007 :

- la récolte (223 573 215 m³) a été inférieure de 52 328 657 m³ (19%) à la possibilité ligneuse (275 901 872 m³);
- la récolte a été inférieure à la possibilité forestière dans chacun des six groupes d'essences;
- la récolte (221 831 948 m³), sans considérer le volume de bois récolté en vertu d'un permis d'intervention pour une utilisation polyvalente du milieu forestier (1 741 267 m³), a été de 14 637 358 m³ (6%) de moins que les volumes attribués (236 469 306 m³).

Possibilité ligneuse. Le bilan de chacune des 120 aires communes, calculé séparément pour chacun des six groupes d'essences différents, indique toutefois qu'il y a dépassement de la récolte par rapport à la possibilité ligneuse dans au moins un des six groupes d'essences, et ce, dans 62,5% des aires communes (75/120) :

- la somme des dépassements représente 3 057 220 m³, soit 1,1% de la possibilité ligneuse;
- 97% de ces dépassements (2 955 186 m³) proviennent de motifs couverts par le cadre légal (rémanents, plans spéciaux, etc.);
- 2% de ces dépassements (73 597 m³) ne reposent sur aucun motif et font l'objet de mesures correctives dans tous les cas où cela est possible;
- les motifs restent à documenter pour 1% de ces dépassements (28 437 m³).

Volumes attribués. Le bilan de chacune des 120 aires communes, calculé séparément pour chacun des six groupes d'essences différents, indique qu'il y a dépassement de la récolte par rapport aux volumes attribués dans au moins un des six groupes d'essences, et ce, dans 79% des aires communes (95/120) :

- la somme des dépassements représente 5 986 672 m³, soit 2,5% des volumes attribués;
- 98% de ces dépassements (5 887 952 m³) proviennent de motifs couverts par le cadre légal (rémanents, glanures non attribuées, plans spéciaux, etc.);
- 2% de ces dépassements (91 519 m³) ne reposent sur aucun motif et font l'objet de mesures correctives dans tous les cas où cela est possible;
- les motifs restent à documenter pour moins de 1% de ces dépassements (7 201 m³).

Bien que, dans certaines aires communes, la récolte ait dépassé la possibilité forestière dans certains groupes d'essences, la somme des dépassements représente 1,1% de la possibilité forestière. Cependant, globalement, toutes les aires communes confondues, la récolte a été inférieure à la possibilité forestière, et ce, dans chacun des six groupes d'essences. C'est sur cette base qu'il est possible de statuer sur l'atteinte de la cible à 100% et, par le fait même, d'avancer qu'il y a **globalement respect de la possibilité forestière**.

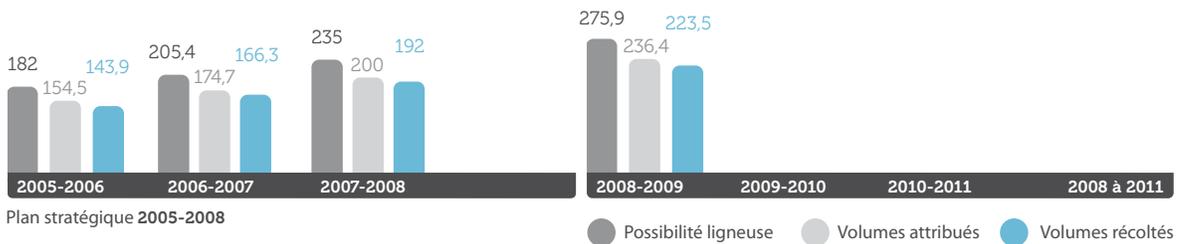
Les délais liés à l'obtention des récoltes et le temps requis pour documenter les motifs à l'origine de chacun des dépassements font en sorte que ce ne sont pas les résultats du bilan qui provoquent la mise en place des mesures correctives, mais bien la démarche de production du bilan. Par exemple, l'année d'exploitation 2007-2008 est déjà terminée, les mesures correctives ont été appliquées, mais le bilan au 31 mars 2008 ne sera disponible que dans le rapport portant sur l'année 2009-2010.

Du 31 mars 2006 au 31 mars 2007, la situation est demeurée à peu près stable :

- l'écart entre la récolte et la possibilité forestière des aires communes considérées globalement est passé de 18 % à 19 %;
- la somme des dépassements de la récolte par rapport à la possibilité forestière des aires communes considérées séparément est passée de 1,2 % à 1,1 %;
- les dépassements par rapport à la possibilité forestière qui ne reposent sur aucun motif ont diminué, passant de 81 478 m³ au 31 mars 2006 à 73 597 m³ au 31 mars 2007.

GRAPHIQUE 11

Bilan de la matière ligneuse (m³)



INDICATEUR 10.3

Pourcentage des efforts de protection de la faune consacrés aux activités illégales touchant l'habitat du poisson

CIBLE

D'ici à 2011, au moins 10 % des ressources humaines

RÉSULTAT

6 %

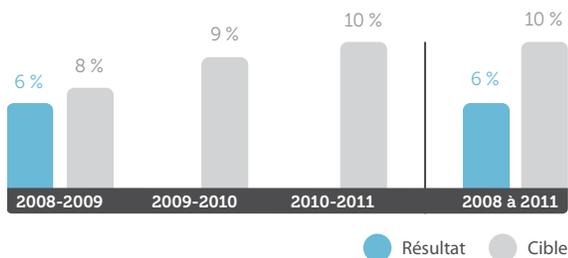
Parmi les milieux de vie essentiels au développement durable des populations animales, l'habitat du poisson est celui qui subit le plus de pression, y compris en milieu urbain. Étant donné que les efforts investis sont directement liés aux interventions faites sur le terrain par les agents de protection de la faune, il s'avère pertinent de mesurer le nombre d'heures consacrées pour contrer les activités illégales touchant l'habitat du poisson. Le Ministère vise un effort de 10 % en 2011. Cette cible tient compte des autres obligations légales à satisfaire en matière de protection de la faune et de ses habitats et aussi des efforts de prévention et d'éducation permettant une meilleure sensibilisation du public à cet égard.

Au cours de l'année, les agents de protection de la faune ont traité 777 dossiers d'habitats aquatiques, ce qui représente une diminution de 8,4 % par rapport à l'an dernier. Ils ont consacré 36 725 heures à la protection de l'habitat du poisson, ce qui représente **6 % des efforts totaux de protection**.

Par ailleurs, il faut rappeler que le Ministère a poursuivi ses efforts de sensibilisation auprès de la population en vue de protéger l'habitat du poisson. Au cours de la prochaine année, il entend également mener des activités de sensibilisation auprès des divers intervenants des milieux forestier, agricole et municipal, afin de mieux les informer et de diminuer ainsi les activités illégales touchant l'habitat du poisson.

GRAPHIQUE 12

Pourcentage des efforts de protection de la faune consacrés aux activités illégales touchant l'habitat du poisson



INDICATEUR 10.4

Pourcentage des efforts de protection de la faune consacrés aux activités illégales les plus dommageables

CIBLE

Annuellement, au moins 40 % des ressources humaines

RÉSULTAT

36,7 %

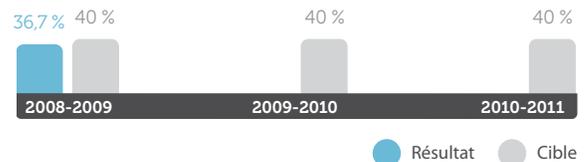
Comme le braconnage et la destruction des habitats fauniques ont des répercussions négatives sur la pérennité de la ressource, il s'avère pertinent de centrer les efforts sur les activités les plus dommageables pour la faune et ses habitats. Cet indicateur permet donc de mesurer le pourcentage des efforts consacrés à la lutte contre les activités illégales les plus dommageables pour la faune et ses habitats. Cet indicateur est suivi annuellement depuis plusieurs années.

Le Ministère a consacré **36,7 % d'efforts à la protection de la faune** pour contrôler les activités les plus dommageables pour la faune dont font partie les réseaux organisés de braconnage. En 2008-2009, il a poursuivi ses activités de perfectionnement destinées aux agents de protection de la faune, notamment dans le domaine des techniques d'enquête. Cette formation devrait avoir un impact positif sur l'efficacité des interventions en matière de protection de la faune et de ses habitats. Le Ministère a aussi entrepris la restructuration de l'unité administrative spécialisée en matière d'enquête et de renseignement afin d'accroître l'efficacité de ses interventions ayant pour but de contrer les réseaux organisés de braconnage.

Par ailleurs, le Ministère a consacré 73 % des efforts à la protection de la faune pour l'application des lois et des règlements en matière de faune, d'habitats fauniques, de parcs nationaux et d'environnement. Ainsi, il a traité 14 338 signalements ou dénonciations relatifs à des activités illégales. Les agents de protection de la faune ont constaté 7 555 événements et rédigé 5 334 rapports d'infraction. Au total, 6 172 chefs d'accusation ont été déposés, ce qui est inférieur à l'année précédente (7 347). Enfin, du temps a été consacré à des activités de prévention et d'éducation de la population, notamment auprès des jeunes du milieu scolaire. Le Ministère entend poursuivre l'ensemble de ces activités, car elles contribuent à faire diminuer les actes illégaux dommageables pour la faune et ses habitats.

GRAPHIQUE 13

Pourcentage des efforts de protection de la faune consacrés aux activités illégales les plus dommageables



● Résultat ● Cible

Objectif 11

Contribuer à l'atteinte de l'objectif gouvernemental de mise en place d'un réseau d'aires protégées

Le Québec a poursuivi ses travaux pour mettre en œuvre sa stratégie québécoise sur les aires protégées qui constitue un de ses engagements à l'égard de la conservation de la diversité biologique. Cette stratégie comporte trois grandes orientations : préserver 8 % du territoire sous forme d'aires protégées, obtenir la répartition géographique représentative de la diversité biologique et, enfin, tenir compte des préoccupations, notamment socioéconomiques, des divers intervenants concernés par la mise en œuvre du réseau d'aires protégées. À la suite des efforts déployés jusqu'à présent, le Québec a porté à 135 326 km² la superficie de ses aires protégées, ce qui équivaut à 8,12% de son territoire et dépasse ainsi son objectif. La contribution du Ministère à la mise en œuvre de cette stratégie se poursuit en désignant légalement des écosystèmes forestiers exceptionnels, des refuges biologiques protégeant de vieilles forêts et des sites géologiques exceptionnels.

INDICATEUR 11.1

Nombre de nouveaux²⁴ écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) protégés légalement

CIBLE

D'ici à 2011, 50 EFE
(2008-2009 : 20; 2009-2010 : 15
et 2010-2011 : 15)

RÉSULTAT

24 projets en voie d'être achevés

5.10

Cet indicateur est partagé avec le *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'action 5.10 **Assurer la protection légale des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) et des refuges biologiques** qui est rattachée à l'objectif ministériel *Assurer la conservation et la protection du patrimoine naturel et territorial*.

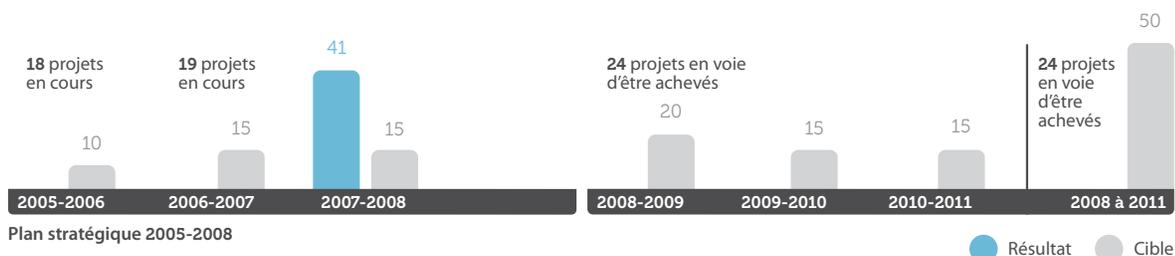
Les écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) sont une des contributions du Ministère à la création d'aires protégées. Ces territoires de petite dimension dont l'importance en matière de conservation de la biodiversité est considérable sont ainsi protégés légalement. L'indicateur correspond au nombre de ces forêts bénéficiant de la protection accordée aux écosystèmes forestiers exceptionnels par la Loi sur les forêts en vertu d'une décision ministérielle dûment signée par le ministre.

Depuis 2002, ce sont 145 EFE qui ont été classés. La sixième vague de classement d'EFE qui est en cours comporte une trentaine de projets. De ceux-ci, 24 ont fait l'objet d'une consultation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour une décision de classement. Au 31 mars 2009, la décision relative au classement de ces **24 projets d'EFE** était considérée comme imminente.

L'objectif stratégique ayant pour but de protéger légalement 50 EFE au cours de la période s'échelonnant de 2008 à 2011 est maintenu. Il sera vraisemblablement atteint à la fin de la période triennale. Depuis 2002, le Ministère a donc entrepris le classement de 145 EFE. Avec l'annonce prochaine de 24 nouveaux EFE, le total sera porté à 169. Cette progression devrait permettre la mise en place d'un réseau de plus de 200 EFE classés d'ici les deux prochaines années.

GRAPHIQUE 14

Nombre de nouveaux écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) ayant été protégés légalement



²⁴ Le libellé de l'indicateur a été ajusté afin de refléter les nouveaux engagements du Ministère relatifs au réseau des aires protégées.

INDICATEUR 11.2

Nombre de refuges biologiques soustraits aux activités forestières pour protéger les vieilles forêts

CIBLE

D'ici à 2011, 3 500 refuges biologiques désignés

RÉSULTAT

2 866 refuges biologiques

5.10 Cet indicateur est partagé avec le *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'action 5.10 **Assurer la protection légale des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) et des refuges biologiques** qui est rattachée à l'objectif ministériel *Assurer la conservation et la protection du patrimoine naturel et territorial*.

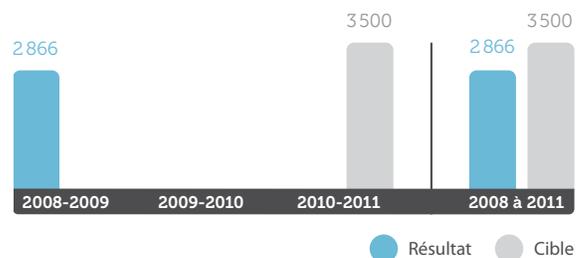
Dans le but d'assurer la conservation intégrale de vieilles forêts, la notion de refuge biologique²⁵ a été instaurée. Ces refuges constituent de petites aires protégées, de l'ordre de quelques kilomètres carrés, qui contribueront à l'atteinte des objectifs de protection du territoire québécois. L'article 24.10 de la Loi sur les forêts permet au ministre des Ressources naturelles et de la Faune de désigner des refuges biologiques.

Pour l'année en cause, **2 866 refuges biologiques**²⁶ parmi les 3 500 (82 %) qui devaient être déposés à l'occasion des plans généraux d'aménagement forestier (PGAF) 2008-2013 ont été publiés dans le site Internet du Ministère, ce qui, en vertu de l'article 24.12, fait foi de leur désignation.

Par ailleurs, l'analyse pour la reconnaissance d'un certain nombre de ces refuges biologiques comme aires protégées se poursuit. Actuellement, le Ministère a participé à la reconnaissance de 488 de ces refuges biologiques qui sont inscrits dans le Registre des aires protégées tenu par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour une superficie totale de 92 823 ha.

GRAPHIQUE 15

Nombre de refuges biologiques soustraits aux activités forestières pour protéger les vieilles forêts



²⁵ Les refuges biologiques : des forêts mûres ou surannées représentatives du patrimoine forestier du Québec
www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-objectifs-refuges.jsp

²⁶ Liste des refuges biologiques désignés en vertu de la Loi sur les forêts
www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/forets/amenagement/liste-refuges.pdf

INDICATEUR 11.3

Nombre de sites géologiques exceptionnels protégés légalement

CIBLE

D'ici à 2011, 30 sites
(2008-2009 : 10; 2009-2010 : 10
et 2010-2011 : 10)

RÉSULTAT

Projets en cours (10 sites soustraits à l'activité minière)

5.11

Cet indicateur est partagé avec le *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Il fait aussi état des résultats obtenus pour l'action 5.11 **Assurer la protection des sites géologiques exceptionnels (SGE)** qui est rattachée à l'objectif ministériel *Assurer la conservation et la protection du patrimoine naturel et territorial*.

Les sites géologiques exceptionnels (SGE)²⁷ ont pour objectif, notamment, de contribuer à la stratégie québécoise sur les aires protégées, donc à la conservation du patrimoine naturel. La Loi sur les mines a été modifiée à la fin de 2005 pour reconnaître légalement les SGE.

Au cours de 2008-2009, **dix sites ont été soustraits à l'activité minière** et sont en attente d'être classés.

La consultation en vue de la classification de ces sites a été suspendue en attendant que le document intitulé *Lignes directrices pour les sites géologiques exceptionnels classés en vertu de l'article 305.1 de la Loi sur les mines* soit harmonisé avec les catégories de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), et que les analyses d'opportunité soient achevées.

Objectif 12

Assurer la conservation du patrimoine naturel

Depuis près de vingt ans, le Québec s'est engagé à protéger certaines espèces considérées comme fragiles. Le volet faunique de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables relève du Ministère et c'est en vertu de cette loi que le gouvernement désigne *espèce menacée* ou *espèce vulnérable* toute espèce de la faune qui le nécessite. Il détermine également les habitats de ces espèces qui doivent faire l'objet de protection. Par la suite, des plans de rétablissement sont élaborés et mis en œuvre afin d'améliorer l'état des populations et des habitats les plus sensibles, ce qui contribue à la sauvegarde des espèces menacées ou vulnérables. Dans le dossier des espèces menacées et vulnérables, le Ministère participe à un vaste réseau qui met à contribution divers intervenants dont des partenaires gouvernementaux, universitaires et associatifs.

Quant au secteur minier, même si depuis 1995 les dispositions réglementaires de la Loi sur les mines obligent les entreprises minières à déposer et à faire approuver un plan de restauration des sites miniers en activité, le réaménagement et la remise en état des anciens sites d'exploration et d'exploitation minière demeurent nécessaires pour s'assurer de la conservation du patrimoine naturel. Le plan de travail du Programme de restauration des sites miniers abandonnés inscrits dans l'inventaire du passif environnemental permet de suivre l'évolution des travaux de restauration de ces sites.

27 Répertoire des sites géologiques exceptionnels
sigeom.mrnf.gouv.qc.ca/sge/classes/l5101_accueil

INDICATEUR 12.1
Nombre d'évaluations du statut de précarité de nouvelles espèces fauniques réalisées

CIBLE
D'ici à 2011, 15 évaluations

RÉSULTAT
5 évaluations

5.7 Cet indicateur est partagé avec le *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Il fait aussi état des résultats obtenus pour l'action 5.7 **Élaborer des rapports d'évaluation du statut de précarité de nouvelles espèces fauniques** qui est rattachée à l'objectif ministériel *Assurer la conservation et la protection du patrimoine naturel et territorial*.

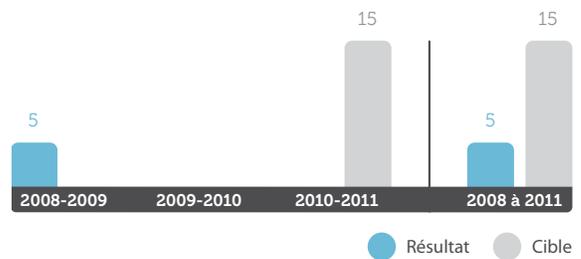
Depuis l'adoption en 1989 de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables, 18 espèces fauniques ont été désignées et 20 autres devraient s'ajouter à la liste en 2009, ce qui portera le nombre d'espèces désignées à 38. Le statut du caribou de la Gaspésie sera modifié passant du statut d'espèce vulnérable à celui d'espèce menacée.

Par ailleurs, on compte 107 espèces présentement inscrites sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées. D'ici à 2011, le Ministère prévoit donc que 15 d'entre elles seront examinées par le comité consultatif sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables du Québec en vue de produire une évaluation de leur statut de précarité. En 2008-2009, **5 espèces ont fait l'objet d'une évaluation de leur statut de précarité** à partir d'un rapport de situation rédigé pour chacune d'entre elles :

- la couleuvre brune;
- la barbotte des rapides;
- le brochet vermiculé;
- le martinet ramoneur;
- la chauve-souris rousse.

GRAPHIQUE 16

Nombre d'évaluations du statut de précarité de nouvelles espèces fauniques réalisées



INDICATEUR 12.2

Nombre d'évaluations des populations des espèces fauniques menacées et vulnérables réalisées

CIBLE

D'ici à 2011, 3 évaluations (2008-2009 : 1; 2009-2010 : 1 et 2010-2011 : 1)

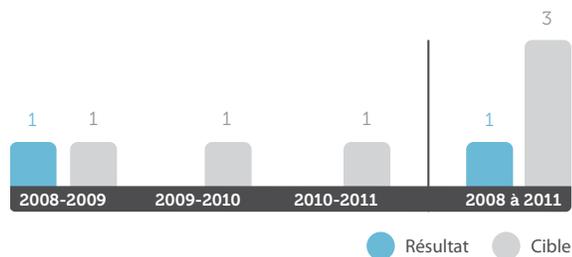
RÉSULTAT

Évaluation de l'état des populations de faucon pèlerin anatum

Lorsqu'une espèce faunique est désignée vulnérable ou menacée, le Ministère veille à l'élaboration et à la mise en place de mesures propres à assurer le rétablissement de celle-ci. Ces plans de rétablissement sont préparés par une équipe composée de représentants du Ministère et de partenaires concernés. Ils permettent aussi d'évaluer les effets bénéfiques obtenus en appréciant les changements d'abondance de l'espèce pour laquelle des actions de rétablissement ont été entreprises depuis plusieurs années. En 2008-2009, l'évaluation de l'état des populations de faucon pèlerin anatum²⁸, une espèce vulnérable, a été achevée à partir des rapports d'inventaire existants. La cible a donc été atteinte.

GRAPHIQUE 17

Nombre d'évaluations des populations des espèces fauniques menacées et vulnérables réalisées



INDICATEUR 12.3

Nombre de sites miniers abandonnés restaurés conformément au plan d'action gouvernemental

CIBLE

D'ici à 2011, 3 sites (Eustis, Normetmar et Bevcon)

RÉSULTAT

Travaux en cours pour les sites Eustis et Bevcon

5.1

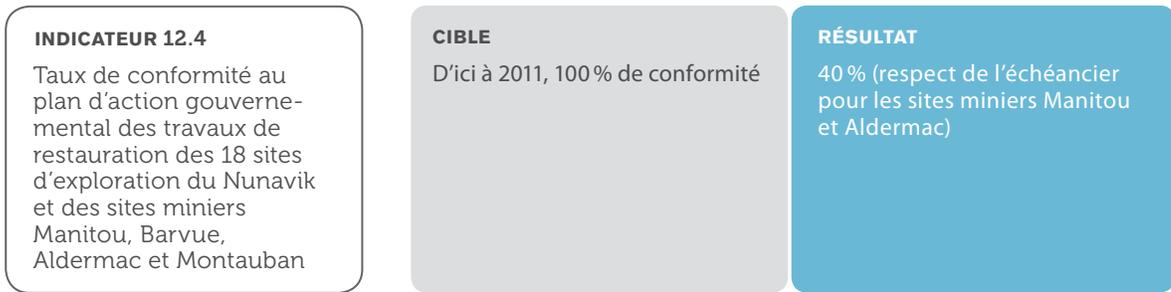
Cet indicateur est partagé avec le *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Il fait aussi état des résultats obtenus pour l'action 5.1 **Restaurer les sites miniers abandonnés selon le plan global 2007-2017** qui est rattachée à l'objectif ministériel *Assurer la conservation et la protection du patrimoine naturel et territorial*.

Selon le plan de travail du Programme de restauration des sites miniers abandonnés inscrits dans l'inventaire du passif environnemental, trois sites miniers (Eustis, Normetmar et Bevcon) seront restaurés d'ici à 2011.

Des contrats ont été octroyés, au moyen d'appels d'offres publics, pour la réalisation d'études, de plans de restauration, de plans et devis, de travaux de construction et de surveillance des travaux. Ainsi, au cours de l'année, des **travaux ont été menés sur**

le site Eustis, plus particulièrement des travaux de restauration sur le site Eustis 1. Cependant, les travaux de végétalisation initialement prévus à l'automne 2008 ont été reportés au printemps 2009 en raison des mauvaises conditions climatiques. En ce qui concerne les sites Eustis 2 et 3, les plans et les devis pour les travaux de restauration étaient en préparation. Quant au **site Bevcon**, **des travaux de recouvrement en vue de la végétalisation ont été menés.**

²⁸ Liste des espèces fauniques menacées ou vulnérables au Québec
www3.mmf.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/fiche.asp?noEsp=35



Selon le plan de travail du Programme de restauration des sites miniers abandonnés, des travaux de restauration seront entrepris sur dix-huit sites d'exploration au Nunavik et sur les sites miniers Manitou, Barvue, Aldermac et Montauban.

Les travaux prévus ont été exécutés selon l'échéancier pour deux sites miniers, Manitou et Aldermac. Au cours de l'année, des travaux relatifs à neuf des dix-huit sites d'exploration du Nunavik ont été menés. Un délai est toutefois observé au regard de la programmation annuelle. Pour chacun des sites miniers Barvue et Montauban, une étude de caractérisation du site a été réalisée afin de compléter les données nécessaires à la préparation d'un plan de restauration. Estimé à partir du respect des échéanciers et de l'adéquation entre les sommes allouées et utilisées, le **taux de conformité au plan d'action gouvernemental atteint 40 %**. De plus, des travaux ont été menés pour trois autres sites miniers : Opémisca ainsi que les sablières 32D01-003 et 31F14-001.

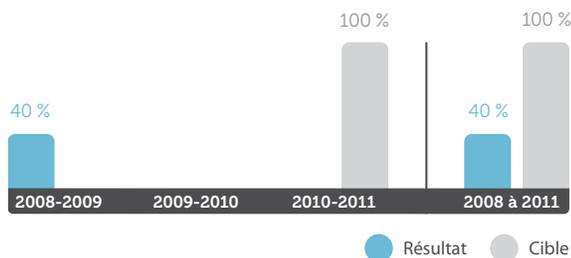
TABLEAU 11

Conformité au plan d'action gouvernemental des travaux de restauration prévus pour les sites ciblés et présentation des travaux exécutés pour 3 autres sites

SITES	ÉTAT DE LA SITUATION	CONFORMITÉ
Site minier Manitou	Poursuite du projet selon l'échéancier établi et selon les termes de l'entente de partenariat entre Mines Agnico-Eagle et le Ministère Recouvrement du site avec les résidus de la mine Goldex débuté le 4 septembre 2008	Respect de l'échéancier
Site minier Aldermac	Travaux de restauration du site débutés en octobre 2008 dans le respect de l'échéancier de réalisation et poursuite des travaux en 2009-2010	Respect de l'échéancier
18 sites d'exploration du Nunavik	Travaux de nettoyage en cours (9 sites) selon les termes de l'entente convenue avec l'Administration régionale Kativik	Délai par rapport à la programmation annuelle
Site minier Barvue	Réalisation d'une étude de caractérisation du site afin de compléter les données nécessaires à la préparation d'un plan de restauration	Travaux préparatoires en cours
Site minier Montauban	Réalisation d'une étude de caractérisation du site afin de compléter les données nécessaires à la préparation d'un plan de restauration	Travaux préparatoires en cours
Autres sites miniers	Opémisca : Travaux de stabilisation effectués à la suite de la rupture de la digue et travaux correctifs à achever en 2009-2010 Sablière 32D01-003 : Restauration terminée Sablière 31F14-001 : Restauration effectuée partiellement et travaux à achever en 2009-2010	–

GRAPHIQUE 18

Taux de conformité au plan d'action gouvernemental des travaux de restauration des dix-huit sites d'exploration du Nunavik et des sites miniers Manitou, Barvue, Aldermac et Montauban



Orientation

Instaurer une gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire

Puisque le Ministère maintient son engagement qui consiste à mener l'ensemble de ses interventions dans une perspective de développement durable, il est nécessaire de renforcer la dimension sociale qui est liée à ces dernières. En effet, la mise en valeur et la pérennité des ressources naturelles et du territoire doivent être accompagnées d'une approche qui permet la conciliation des préoccupations parfois divergentes de la population, des collectivités régionales et locales ainsi que des communautés autochtones au regard du patrimoine naturel et territorial. En instaurant une gestion intégrée et régionalisée basée sur la participation des collectivités à la gestion, le Ministère renforce sa capacité à coordonner ainsi qu'à équilibrer, en un tout cohérent et harmonieux, les usages sur le territoire et les potentiels des ressources naturelles.

Objectif 13

Adopter une gestion intégrée et régionalisée des ressources et du territoire

La gestion intégrée et régionalisée repose en premier lieu sur une participation active des collectivités concernées par la gestion des ressources naturelles et du territoire. Puisqu'elles sont des partenaires de première importance, non seulement les collectivités régionales et locales doivent avoir l'occasion de faire connaître leurs préoccupations, mais elles doivent aussi pouvoir prendre part à la planification du développement des ressources naturelles et du territoire de leur région. Par l'accompagnement des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) dans l'élaboration de la première génération de plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT), le Ministère s'investit encore davantage dans la concrétisation de ses convictions à l'égard d'un développement durable reposant sur la collaboration avec les collectivités.

INDICATEUR 13.1

Nombre de plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) élaborés

CIBLE

D'ici à 2011, 16 PRDIRT

RÉSULTAT

Dépôt des PRDIRT prévu en décembre 2010

Le décret adopté par le gouvernement le 5 mars 2008 autorise la mise en œuvre du programme sur l'approche intégrée et régionalisée. Ce programme permet d'allouer à une conférence régionale des élus (CRE), en vertu de la signature d'une entente spécifique tripartite MAMR-CRE-Ministère, le financement nécessaire au fonctionnement de sa commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) et l'exécution de travaux relatifs à son plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT). L'échéance de réalisation des PRDIRT est prévue pour décembre 2010 et leur mise en œuvre se fera d'ici à mars 2013. L'état d'avancement des travaux d'élaboration des PRDIRT

par les CRRNT se fait par l'intermédiaire d'une reddition de comptes basée sur le dépôt et l'approbation de livrables, soit des plans d'action annuels, des rapports d'activités provisoires et des rapports d'activités finaux.

Le rythme de travail des CRRNT varie entre autres selon le degré de difficulté éprouvé dans les différentes régions relativement à la concertation régionale et la collecte de données. Les directions générales en région assurent le suivi en continu du dépôt des livrables attendus et contribuent à alimenter les commissions en matière de contenu. Le **dépôt des PRDIRT est prévu en décembre 2010.**

Objectif 14

Promouvoir la participation des communautés autochtones à la gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire

L'accompagnement du Ministère compris dans l'approche intégrée et régionalisée ne saurait être complet sans la promotion de la participation active des communautés autochtones à l'occasion des travaux relatifs à la mise en place des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) et à la préparation des plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT). D'ailleurs, la participation des communautés autochtones est nécessaire pour faire du développement régional un véritable projet commun.

INDICATEUR 14.1

Intégration d'au moins un projet relatif à une communauté autochtone dans les plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) touchés

CIBLE

D'ici à 2011, intégration d'au moins un projet dans chacun des PRDIRT touchés

RÉSULTAT

Intégration d'un projet pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean (projet d'inventaire de l'original dans la réserve faunique Ashuapmushuan)

Dans le contexte de la régionalisation et de la gestion intégrée des ressources et du territoire, entamées par le gouvernement, des ententes de financement ont été signées avec seize conférences régionales des élus (CRE) ainsi qu'avec certaines communautés autochtones à l'occasion des travaux relatifs à la mise en place des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) par l'intermédiaire du programme relatif à l'implantation des CRRNT. Un second programme de mise en œuvre de l'approche intégrée et régionalisée a été adopté par le gouvernement en mars 2008 afin de poursuivre le déploiement des CRRNT. Celles-ci ont pour mandat d'élaborer un plan régional de développe-

ment intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) en concertation avec le milieu régional dont, entre autres, les communautés autochtones. Au moment de l'élaboration du PRDIRT, des projets autochtones ou des partenariats autochtones peuvent s'inscrire dans les orientations et actions prioritaires du plan lorsque les communautés participent aux travaux des CRRNT.

Un **projet d'inventaire de l'original dans la réserve faunique Ashuapmushuan (région du Saguenay-Lac-Saint-Jean)** a été déposé à la CRRNT en décembre 2008 et a été réalisé au cours de l'hiver 2009.

Objectif 15

Contribuer à l'optimisation des usages des ressources naturelles et à la polyvalence du territoire

La gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire repose aussi sur l'harmonisation des usages. Ainsi, la contribution du Ministère à l'optimisation des usages des ressources naturelles et à la polyvalence du territoire s'appuie, notamment, sur l'élaboration et la diffusion d'outils de référence tels que les portraits territoriaux et les plans d'affectation du territoire public. En établissant les balises en matière d'usages responsables des ressources naturelles et du territoire, le Ministère fournit une assise commune au développement socioéconomique et contribue à rendre l'harmonisation possible.

INDICATEUR 15.1

Nombre de portraits territoriaux réalisés

CIBLE

D'ici à 2009, 3 portraits

RÉSULTAT

Élaboration de 2 portraits en cours

Tels que le site Internet du Ministère²⁹ les présente, les portraits territoriaux décrivent et analysent les caractéristiques du territoire public ainsi que la situation des principaux droits et statuts accordés, à travers leurs dimensions économique, sociale et environnementale. Ils posent également un regard sur les principaux potentiels et projets existants afin d'y intégrer des éléments de prospective.

Pour la dernière période, **deux portraits territoriaux étaient en élaboration**, soit ceux du Bas-Saint-Laurent et du Nord-du-Québec. L'état d'avancement des portraits territoriaux pour chacune de ces régions est respectivement de 65 % et de 80 %.

INDICATEUR 15.2

Nombre de plans d'affectation du territoire public approuvés (PATP)

CIBLE

D'ici à 2011, 8 PATP

RÉSULTAT

Élaboration de 8 PATP en cours

L'affectation du territoire public consiste à définir les grandes orientations du gouvernement relativement à l'utilisation qu'il veut faire du territoire public sur le plan de la mise en valeur ou de la protection. Elle revêt donc un caractère hautement stratégique pour la gestion des terres et des ressources du domaine de l'État. La réalisation des plans d'affectation du territoire public (PATP) s'effectue selon une approche intégrée et régionalisée qui tient compte de la réalité propre à chaque région et vise le développement durable du territoire public.

L'approche gouvernementale d'affectation du territoire public se divise en dix étapes. Pour les huit régions concernées, **l'élaboration des PATP est en cours**. L'état d'avancement se répartit entre les étapes 3 à 7³⁰ et il varie pour les huit régions ciblées :

- Saguenay–Lac-Saint-Jean : 100 % (étape 3), 95 % (étape 4) et 75 % (étapes 5 à 7)
- Capitale-Nationale : 85 % (étapes 3 à 7)
- Mauricie : 100 % (étapes 3 à 7)
- Outaouais : 100 % (étapes 3 et 4), 80 % (étapes 5 et 6) et 75 % (étape 7)
- Abitibi-Témiscamingue : 100 % (étapes 3 et 4) et 90 % (étapes 5 à 7)
- Côte-Nord : 100 % (étapes 3 à 7)
- Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine : 70 % (étape 3)
- Laurentides : 100 % (étape 3) et 95 % (étapes 4 à 7)

.....
²⁹ Portraits territoriaux

www.mrnf.gouv.qc.ca/territoire/planification/planification-portraits.jsp

³⁰ Étapes 3 à 7 de l'approche gouvernementale d'affectation du territoire : 3 - Découpage du territoire en zones et leur description; 4 - Détermination de la problématique et des enjeux; 5 - Définition de l'intention gouvernementale; 6 - Attribution de la vocation; 7 - Définition des objectifs spécifiques.

INDICATEUR 15.3

Taux d'avancement de l'élaboration de cinq nouveaux plans d'affectation du territoire public (PATP)

CIBLE

D'ici à 2011, élaboration de 20 % des 5 PATP

RÉSULTAT

Élaboration de 2 PATP en cours

Au cours de la période, le Ministère a amorcé la préparation de deux des cinq plans d'affectation du territoire public (PATP) planifiés, soit ceux du Bas-Saint-Laurent et du Nord-du-Québec. Les travaux ont porté sur les étapes *Collecte de l'information de base* (1) et *Découpage du territoire en zones et description* (3) de l'approche gouvernementale d'affectation. L'état d'avancement est présenté ci-après, par région et par étape :

- PATP du Bas-Saint-Laurent : 40 % (1) et 15 % (3);
- PATP du Nord-du-Québec : 65 % (1) et 15 % (3).

Par ailleurs, les PATP de la Chaudière-Appalaches et de Lanaudière seront amorcés en 2009-2010. En date du 31 mars 2009, le Ministère s'inscrit donc dans la cible du plan stratégique ministériel au regard de l'élaboration de cinq nouveaux PATP.

Orientation

Contribuer à l'atteinte des priorités gouvernementales et innover dans les façons de faire

Le défi démographique et la planification rigoureuse de la main-d'œuvre font partie des préoccupations du Ministère. Peu importe que ce soit en matière d'orientations ou d'exigences, il est vital de faire face, de façon proactive, aux défis que posent les nombreux départs à la retraite annoncés et la contribution attendue à la réduction de la taille de l'État. Afin d'assurer le maintien de l'expertise et la mobilisation des ressources humaines nécessaires pour assumer sa mission, le Ministère s'investit dans la gestion active de l'ensemble des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être détenus par son personnel, tout en misant sur un climat organisationnel mobilisateur et stimulant.

La démarche de modernisation se poursuit et de nombreux projets sont en voie de réalisation. En ce qui concerne l'adaptation de l'offre de service et des façons de faire en fonction des moyens disponibles, le Ministère privilégie, d'une part, la concentration des efforts sur les produits essentiels à la réalisation de sa mission et, d'autre part, l'innovation dans la façon d'assumer le rôle de l'État.

Le Ministère cherche à s'affirmer plus clairement, auprès de la population, relativement à son rôle et à l'importance des ressources naturelles et du territoire, tout en valorisant davantage les ressources naturelles, notamment auprès des jeunes. Par ailleurs, la révision des relations avec les citoyens, les clients et les partenaires amène le Ministère à maintenir sa contribution à la mise en place de Services Québec, à renouveler son approche client en tenant compte des attentes des citoyens et des divers groupes de clientèle, et à obtenir des gains d'efficacité dans la gestion des ressources de l'État.

Objectif 16

Assurer la pérennité des savoirs et disposer d'une main-d'œuvre qualifiée et mobilisée

Le Ministère déploie des efforts dans le domaine de la préservation et du maintien de l'expertise tout en comptant sur des personnes qualifiées et engagées envers leur organisation. Ainsi, la mise en œuvre des plans d'action sectoriels relativement aux besoins de main-d'œuvre et aux savoirs à préserver, et celle du cadre de gestion des personnes favorisant la mobilisation des personnes contribuent à l'atteinte de cette orientation gouvernementale.

INDICATEUR 16.1

Réalisation des plans d'action sectoriels relatifs aux besoins de main-d'œuvre et aux savoirs à préserver

CIBLE

D'ici à 2011, réalisation de 9³¹ plans d'action sectoriels

RÉSULTAT

Travaux préparatoires à l'élaboration des 9 plans d'action sectoriels achevés

La gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre (GPMO) est une activité de gestion qui, à l'aide d'une démarche structurée et continue d'analyse, permet au Ministère de disposer en quantité, en qualité, au bon moment et au bon endroit de la main-d'œuvre requise pour satisfaire à ses engagements et s'acquitter de sa mission. Dans le contexte actuel, il devient urgent de se donner une vision prospective et d'être proactif au regard des besoins en ressources humaines. L'élaboration d'un plan sectoriel relatif aux besoins de main-d'œuvre et des savoirs à préserver est une façon de concrétiser cette vision. Préalablement à l'élaboration des plans d'action sectoriels, il est nécessaire de disposer du plan pluriannuel de main-d'œuvre 2008-2011 afin de visualiser la décroissance de l'effectif pour chaque domaine d'activité et de procéder à la mise à jour des postes en situation critique 2008-2009.

Au cours de l'année, les **travaux préparatoires à l'élaboration des neuf plans sectoriels de main-d'œuvre et des savoirs à préserver ont été achevés**. Ainsi, les huit domaines d'activité (Coordination et Services partagés, Énergie, Faune Québec, Foncier Québec, Forestier en chef, Forêt Québec, Mines et Opérations régionales) ainsi que le Bureau du sous-ministre ont participé à la préparation du *Plan pluriannuel de main-d'œuvre 2008-2011* (de mai 2008 à février 2009) et à la mise à jour des postes en situation critique 2008-2009 (de janvier 2009 à mars 2009).

Dans le contexte de ces travaux, 417 postes ont été reconnus comme étant en situation critique et 71,5 % d'entre eux ont été réglés ou étaient en voie de l'être (298/417). En contrepartie, le Ministère a investi en formation 2,55 % de la masse salariale (5,57 millions de dollars) afin de préserver les savoirs.

31 La cible a été ajustée à la suite du changement à la structure administrative du Ministère et passe ainsi de 7 à 9.

INDICATEUR 16.2

Mise en œuvre d'un cadre de gestion des personnes favorisant la mobilisation du personnel

CIBLE

D'ici à 2011, mise en œuvre du cadre de gestion

RÉSULTAT

Cadre de gestion élaboré

Dans le contexte de réorganisation du Ministère, de réduction d'effectif et de rareté de la main-d'œuvre, il est important de mettre au point des mesures d'attraction et de rétention du personnel. Pour assumer pleinement sa mission, le Ministère doit s'assurer de préserver la pérennité des savoirs nécessaires et de disposer d'une main-d'œuvre qualifiée et mobilisée. Pour ce faire, un cadre de gestion des personnes s'appuyant sur la collaboration de la haute direction, des gestionnaires et des employés a été

élaboré. En travaillant sur des pratiques de gestion mobilisatrices, le Ministère cherche à demeurer un employeur de choix.

L'élaboration du Cadre de gestion des personnes s'est terminée en mars 2009. Elle a été menée avec la collaboration de groupes d'employés et de gestionnaires. La mise en œuvre du cadre de gestion est prévue au cours de l'année 2009.

Objectif 17

Concentrer davantage les efforts du Ministère dans les produits et services liés à sa mission

La modernisation de l'État demeurant toujours une priorité gouvernementale, il est nécessaire pour le Ministère de poursuivre son effort et d'adapter son offre de service ainsi que ses façons de faire en fonction des moyens disponibles. Pour ce faire, il entend concentrer ses interventions dans les produits et services qui ont un lien direct avec sa mission. Cet objectif est incontournable puisque sa réalisation contribue à assurer la capacité du Ministère à assumer adéquatement sa mission en tant que gestionnaire des ressources naturelles et du territoire.

INDICATEUR 17.1

Transfert de l'effectif en administration vers des produits et services de mission

CIBLE

D'ici à 2011, transfert de 3 % de l'effectif

RÉSULTAT

Transfert de 1 % de l'effectif (9 postes transférés)

Au cours de la dernière année, le Ministère a veillé au recentrage de son effectif de l'administration vers des produits et services de mission. La cible à atteindre d'ici à 2011 est de 3 %, ce qui correspond à 24 ETC. Dans ce contexte, quatre secteurs du Ministère ont entrepris un **transfert d'effectif qui totalise neuf postes, soit 1 %** de l'effectif. Réparti entre les domaines Coordination et Services partagés, Foncier Québec, Forêt Québec et Opérations régionales, le transfert de postes correspond à 38 % de la cible fixée.

Objectif 18

Innovier dans la façon d'assumer le rôle de l'État

Comme le Québec connaîtra des changements démographiques importants au cours des prochaines années, le Ministère devra composer avec les enjeux liés à la disponibilité de l'expertise. C'est dans ce contexte que le Ministère poursuit sa contribution à la volonté gouvernementale d'offrir à la population des services de qualité adéquats et assurés par un État moderne et efficace. Devant cette double obligation, le Ministère doit adapter son offre de services et ses processus dans un contexte de rareté des ressources. Pour ce faire, il doit innover dans sa façon d'assumer son rôle, et le plan d'amélioration en rapport avec la rénovation et la mise à jour du cadastre en constituent un exemple probant.

INDICATEUR 18.1

Taux de réalisation du plan d'amélioration lié à la rénovation et à la mise à jour du cadastre

CIBLE

D'ici à 2011, mise en œuvre d'au moins 15 mesures

RÉSULTAT

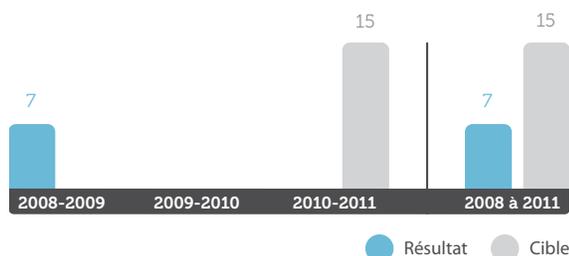
7 mesures mises en œuvre

Depuis 1992, les conditions de réalisation de la réforme cadastrale ont considérablement changé et évoluent encore. Le Ministère doit donc tenir compte des changements et phénomènes nouveaux ou anticipés, lesquels sont souvent hors de son contrôle dans le processus de rénovation cadastrale. Mentionnons, notamment, la capacité de production limitée des prestataires de services en région. À ces facteurs s'ajoute le contexte gouvernemental et démographique qui crée une pression croissante sur les ressources. Cette situation a amené le Ministère à entreprendre une révision de ses façons de faire dans la continuité des actions passées pour s'adapter à cette nouvelle réalité. En juin 2007, le Ministère déposait le rapport intitulé *Un plan pour compléter la réforme du cadastre québécois*, lequel présente le fruit de ses réflexions. À partir de celles-ci, 39 mesures ont été retenues dont l'instauration d'au moins 15 d'entre elles est prévue d'ici au 31 mars 2011.

Au cours de l'année, **sept mesures ont été mises en œuvre**, soit cinq mesures améliorant le processus de rénovation cadastrale et deux mesures innovatrices en matière de mise à jour du cadastre. Dans le contexte du plan d'amélioration, même si le nouveau processus de rénovation cadastrale est fonctionnel, il reste à terminer les modifications aux systèmes informatiques le supportant. À la suite de l'entrée en vigueur de la Loi sur les contrats des organismes publics, de nouvelles modalités ont été intégrées aux nouveaux documents d'appels d'offres et leur application se fera au moment de l'attribution des contrats lancés en 2009-2010.

GRAPHIQUE 19

Nombre de mesures mises en œuvre liées à la rénovation et à la mise à jour du cadastre



Objectif 19

Renforcer le positionnement stratégique du Ministère

Tenant compte de l'ampleur grandissante des préoccupations relatives au développement durable au sein de la population et la complexité de la situation économique actuelle où la demande relative aux ressources naturelles est en pleine mouvance, il est nécessaire pour le Ministère de clarifier son rôle et d'affirmer encore davantage l'importance des ressources naturelles et du territoire dans l'économie québécoise. Le positionnement stratégique du Ministère repose ainsi sur la mise en œuvre d'une stratégie de relations publiques et sur l'amélioration de la perception de la population à son égard.

INDICATEUR 19.1

Mise en œuvre de la stratégie de relations publiques

CIBLE

D'ici à 2011, mise en œuvre de la stratégie

RÉSULTAT

Élaboration de la stratégie en cours

La mise en œuvre de la stratégie de relations publiques permettra au Ministère de rendre plus efficaces ses actions de communication auprès du public de même que de mieux faire connaître et reconnaître les domaines des ressources naturelles ainsi que l'expertise des femmes et des hommes qui y travaillent.

Au cours de la dernière année, ce sont près de 30 % des travaux prévus qui se sont terminés afin de poursuivre

l'élaboration de la stratégie qui est en cours.

Parmi les réalisations, il faut mettre en relief la mise en ligne, le 1^{er} octobre 2008, du site Internet Portes ouvertes virtuelles sur les ressources naturelles du Québec (*Un espace grand comme nous*)³², et la première édition de la Journée des ressources naturelles (19 octobre 2008). D'ailleurs, le succès de cet événement amènera la tenue de la deuxième édition de cette journée le 4 octobre 2009.

INDICATEUR 19.2

Amélioration de la perception de la population à l'égard du Ministère

CIBLE

D'ici à 2011, amélioration de la perception

RÉSULTAT

Préparation des sondages en cours

Au cours des dernières années, la gestion des ressources naturelles et du territoire a suscité de nombreuses prises de position et d'importants débats, ce qui, par le fait même, a placé les domaines énergétique, forestier et minier au cœur des préoccupations de la population. Non seulement le Ministère doit démontrer, par ses décisions et ses actions, qu'il est un gestionnaire responsable du patrimoine naturel et territorial, mais aussi il doit connaître de façon précise les attentes de la population.

Le sondage qui permettra de mesurer de façon plus précise la perception de la population vis-à-vis de la gestion des ressources naturelles et du territoire est en préparation. Entre-temps, d'autres moyens, comme la gestion des plaintes, permettent au Ministère d'évaluer les répercussions de ses actions de mise en valeur, de conservation et de protection des ressources naturelles et du territoire.

32 Portes ouvertes virtuelles sur les ressources naturelles du Québec (*Un espace grand comme nous*)
www.portesouvertes.mrnf.gouv.qc.ca/

Objectif 20

Favoriser l'acquisition de connaissances et valoriser les ressources naturelles, notamment auprès des jeunes

L'affirmation de l'importance des ressources naturelles et du territoire et la clarification du rôle que joue le Ministère passe notamment par des interventions éducatives auprès de la clientèle scolaire à la manière de ce que font déjà les agents de protection de la faune. Le Ministère s'engage donc auprès des jeunes et entend renforcer sa présence dans l'enrichissement de leurs connaissances sur les milieux forestiers et fauniques, sur les ressources énergétiques et minières ainsi que sur l'aménagement du territoire. Par la mise en œuvre de la stratégie éducative, le Ministère participera au développement des citoyens de demain.

INDICATEUR 20.1

Mise en œuvre de la stratégie éducative

CIBLE

D'ici à 2011, mise en œuvre de la stratégie

RÉSULTAT

Élaboration de la stratégie en cours

Afin de satisfaire à l'échéancier fixé en 2011, le Comité ministériel d'orientation en éducation (CMOE) a été mis sur pied. Travaillant dans une optique de gestion intégrée des ressources et ayant pour mandat de doter le Ministère d'une vision commune en matière d'éducation, le comité est composé de représentants de tous les domaines d'activité de l'organisation.

Les **travaux d'élaboration de la stratégie éducative se poursuivent**. Entre autres choses, ils ont permis d'établir les enjeux, les orientations et les objectifs de la stratégie ainsi que de dresser l'inventaire des activités d'éducation en cours et en développement.

Par ailleurs, la conception et le développement d'un nouveau site Internet consacré à l'éducation sont en cours et il est prévu d'y intégrer des fonctions interactives pouvant inciter les jeunes à s'informer sur les ressources naturelles et le territoire. Ce site fera partie intégrante de la stratégie éducative et il en constituera un outil essentiel parmi d'autres outils pédagogiques conçus en fonction du nouveau programme de formation de l'école québécoise. Des activités éducatives (*Journée des ressources naturelles, Mois de l'arbre et des forêts, Mon arbre à moi, etc.*) s'ajouteront également à la stratégie.

Objectif 21

Instaurer une approche renouvelée en matière de services à la clientèle

La poursuite de l'amélioration des façons de faire nécessite de nouvelles approches de la prestation de services au citoyen. L'approche mise de l'avant est la révision des relations avec les citoyens, les clients et les partenaires, laquelle est basée sur leurs attentes tout en considérant la capacité du Ministère. Être à l'écoute des besoins des différents groupes de clientèle et concentrer l'accueil de certains services dans un guichet unique sont deux éléments clés qui découlent de l'approche renouvelée mise en place.

INDICATEUR 21.1

Taux de satisfaction de la clientèle

CIBLE

D'ici à 2011, rendre compte de l'amélioration

RÉSULTAT

Travaux pour bonifier l'évaluation de la satisfaction en cours

En vertu des articles 6 et 7 de la Loi sur l'administration publique, le Ministère doit mesurer le taux de satisfaction de la clientèle en vue d'associer l'atteinte des résultats fixés avec les services offerts. Jusqu'à présent, la section *Votre opinion* de la *Déclaration de services aux citoyens* du Ministère servait d'outil de mesure. La publication était rendue disponible dans les présentoirs du Ministère (principalement dans les points de service en région), dans certains envois postaux massifs et dans Internet³³. Cette année, il y a une diminution

marquée du nombre d'opinions recueillies (18). La baisse d'intérêt pour le support papier peut être envisagée comme une des causes expliquant cette diminution. Au cours de l'année, le Ministère a donc travaillé à adapter le carton *Votre opinion* selon un format électronique et a **amorcé les travaux pour mettre en place une mesure améliorée d'évaluation et de connaissances du taux de satisfaction de la clientèle.**

INDICATEUR 21.2

Proportion des activités relativement à l'accueil et au renseignement, à la Géoboutique, aux permis et formulaires, et aux registres ayant fait l'objet d'une entente, notamment avec Services Québec

CIBLE

D'ici à 2010, rendre compte du pourcentage

RÉSULTAT

4 analyses prévues achevées et une entente supplémentaire relative au projet-pilote d'infothèque signée

Au cours de 2008-2009, ce sont **quatre familles de produits qui ont été analysées** en vue d'une entente avec Services Québec :

- Accueil et renseignements;
- Géoboutique et information géographique;
- Registres;
- Permis et formulaires.

D'une part, il a été convenu que Services Québec n'intégrerait pas les activités de Géoboutique Québec parce que celles-ci s'adressent à une clientèle restreinte et nécessitent l'intervention de spécialistes. De même, il a été décidé que Services Québec ne poursuivrait pas les travaux exécutés pour intégrer les activités de

l'accueil et du renseignement au centre et en région, les registres, les formulaires et les permis. Cette décision s'explique par la modification à la portée du projet initial et par les répercussions directes des changements survenus sur le volume des demandes estimées au début du projet.

Par ailleurs, le Ministère s'est engagé à **participer au projet gouvernemental d'infothèque à titre de projet-pilote**, ce qui constitue une entente supplémentaire. De plus, des échanges sont en cours afin de conclure une autre entente liée à l'interconnexion entre le Centre ministériel des services à la clientèle et le centre d'appels de Services Québec sur le transfert des appels téléphoniques.

33 Déclaration de service au citoyens — *Votre opinion*

www.mnrf.gouv.qc.ca/ministere/declaration/declaration-opinion.asp

Actions déterminantes

Au moment de l'élaboration du *Plan stratégique 2008-2011*, **sept actions déterminantes** étaient déjà amorcées ou en voie de l'être pour Forêt Québec et Foncier Québec. Ces actions structurantes et mobilisatrices pour l'organisation ont des portées législatives, réglementaires et normatives de même que des visées relatives à la façon de définir le rôle du Ministère et la prestation de ses services. La mise en œuvre de ces changements majeurs a et aura des répercussions importantes sur l'amélioration constante de la gestion des ressources naturelles et du territoire. Dans un contexte où le Ministère doit renforcer son rôle de gestionnaire du patrimoine naturel et territorial, ces sept actions déterminantes lui permettront d'assurer sa capacité à assumer sa mission.

Action déterminante

Élaborer le cadre législatif entourant la réforme du régime forestier québécois, sur la base du livre vert intitulé *La forêt, pour construire le Québec de demain*

À la suite de la consultation ministérielle sur le Livre vert intitulé *La forêt, pour construire le Québec de demain* (de février à mars 2008), les **travaux entourant l'élaboration du cadre législatif devant mener à la réforme du régime forestier actuel se sont poursuivis à un rythme accéléré**. Le 19 juin 2008, le ministre a déposé à l'Assemblée nationale un document de travail intitulé *L'occupation du territoire forestier québécois et la constitution des sociétés d'aménagement des forêts*. De septembre à novembre 2008, ce document a fait l'objet de consultations particulières devant la Commission de l'économie et du travail. Ensuite, divers comités se sont affairés afin qu'un projet de loi soit déposé avant la fin de la session parlementaire se terminant en juin 2009.

Action déterminante

Élaborer une stratégie d'aménagement durable des forêts

6.2 Cette action déterminante est partagée avec le *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Elle fait aussi état des résultats obtenus pour l'action 6.2 **Élaborer une stratégie d'aménagement durable des forêts** qui est rattachée à l'objectif ministériel *Instaurer de nouvelles approches relatives à la gestion des ressources naturelles et du territoire*.

Une **première ébauche de la stratégie a été élaborée** en vue de présenter les orientations et les objectifs préliminaires pour les cinq premières années. Ces orientations couvrent les six critères de l'aménagement durable des forêts inscrits dans la Loi sur les forêts. Des travaux d'harmonisation ont également été faits avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur le choix des orientations et objectifs préliminaires.

Par ailleurs, un ajustement au calendrier du projet a été nécessaire pour s'harmoniser avec la refonte du régime forestier et une deuxième ébauche de la stratégie est prévue prochainement. Un arrimage a aussi été fait avec le projet de Règlement sur l'aménagement durable des forêts afin de tenir une consultation publique conjointe. La consultation publique devrait se tenir après la Commission parlementaire sur la refonte du régime forestier prévue à l'automne 2009, ce qui pour l'instant reporte la publication de la stratégie à la fin de l'année 2010.

Action déterminante

Élaborer un règlement sur l'aménagement durable des forêts afin de remplacer l'actuel Règlement sur les normes d'intervention

À la suite de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, communément appelée la commission Coulombe, le Ministère s'est engagé à faire évoluer le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI) vers un règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF). Le futur RADF sera un outil qui permettra d'améliorer la gestion des forêts publiques en contribuant au maintien de la biodiversité et à la viabilité des écosystèmes forestiers, tout en conciliant les usages de la forêt de manière à répondre à des besoins

socioéconomiques régionaux. Le Ministère s'est aussi engagé à développer le RADF en toute transparence en prévoyant diverses consultations (interministérielle, publique et des communautés autochtones) ainsi que la création d'un comité consultatif dont les avis se trouvent dans le site Internet du Ministère.

Le **développement du RADF se poursuit** et les activités d'élaboration du règlement s'accomplissent dans le contexte du développement d'une stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF). Toujours dans un souci d'assurer la transparence du processus de développement, les pistes de solution liées aux problématiques d'aménagement durable des forêts qui ont été élaborées ont été soumises pour consultation aux représentants régionaux du Ministère et à ceux du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs déjà concernés par le RNI. Les résultats de cette consultation ont été analysés afin de préciser les éléments du futur RADF. Les comités de travail ont aussi examiné les articles du RNI et de la Loi sur les forêts afin de déterminer si ces derniers sont à reconduire, à bonifier ou à abroger dans le futur RADF.

Le forestier en chef est informé régulièrement afin qu'il puisse tenir compte dans ses méthodes et ses outils de calcul des éléments du futur RADF ayant potentiellement un impact sur les possibilités forestières. Il est aussi prévu que les consultations publiques sur le projet RADF se tiennent conjointement avec celles portant sur la SADF afin d'orienter son contenu en fonction des valeurs et des besoins des différentes personnes consultées. Son adoption est prévue en 2011.

Action déterminante

Réaliser de nouveaux modèles de croissance de la forêt afin de les intégrer aux calculs de la possibilité forestière

Le Ministère a **poursuivi durant l'année les travaux de confection d'un nouvel ensemble de modèles de croissance** amorcés en 2007-2008 par le Comité scientifique chargé d'examiner les intrants aux calculs de la possibilité forestière. Ce sont cinq nouveaux modèles qui ont été mis au point, validés et testés par une équipe de chercheurs scientifiques en foresterie et de statisticiens du Ministère et du milieu universitaire :

- modèle de croissance par arbre individuel;
- modèle de croissance par peuplement entier;
- modèle de croissance pour les plantations;
- modèle de succession forestière après perturbation ou intervention forestière;
- modèle de croissance par strate en vue d'accélérer le calcul de la possibilité forestière sur un horizon stratégique.

Le premier et le deuxième modèle s'appuient sur plus de 30 ans de mesure des placettes permanentes de l'inventaire forestier. Le modèle pour les plantations utilise aussi des placettes permanentes spécifiques des plantations avec des mesures répétées dans le temps dont le nombre varie selon les espèces plantées. Quant au modèle de succession, il constitue une innovation car les scénarios de succession des peuplements forestiers seront éventuellement modélisés, alors qu'ils étaient généralement issus d'hypothèses posées par les aménagistes. Enfin, le modèle de croissance par strate permet d'intégrer les quatre premiers dans un modèle matriciel qui accélère le processus de calcul de la possibilité forestière, dont le but est de satisfaire aux exigences du forestier en chef afin de rendre possible l'évaluation de plusieurs variantes du calcul de la possibilité dans un objectif d'optimisation. Ces modèles visent à corriger plusieurs lacunes dégagées dans le *Rapport de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise* (commission Coulombe) au regard des précédents outils de calcul et à évaluer plus objectivement les marges d'erreurs associées aux calculs de la possibilité forestière. Dans un contexte où les échéanciers étaient très serrés, une première version de certains modèles a été livrée au forestier en chef au cours de l'exercice 2008-2009. Le développement des modèles reste à être complété en 2009-2010. Le transfert de connaissances a été amorcé auprès des utilisateurs et il se poursuivra également en 2009-2010.

Action déterminante

Réaliser un audit de qualité sur l'infrastructure de l'information foncière

En rapport avec ses obligations légales et réglementaires, le Ministère souhaite obtenir un avis indépendant sur la qualité de l'information foncière et des services à la clientèle. Ainsi, sur la base de renseignements factuels obtenus au cours de la période allant du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010, l'audit portera sur :

- la qualité de l'information foncière en démontrant la suffisance et l'efficacité de la conception des contrôles de qualité mis en œuvre;
- la qualité des services à la clientèle en mesurant la fiabilité des calculs des délais et en attestant la conformité des résultats d'exploitation relativement aux cibles de performance annoncées.

Les **travaux ont débuté dans la première semaine de mars 2009** et ils seront achevés à la fin de juin 2010.

Action déterminante

Réviser le modèle opérationnel et juridique du Registre foncier et amorcer la mise en œuvre des mesures approuvées par les autorités gouvernementales

Le projet intitulé *Réviser le modèle opérationnel et juridique du Registre foncier* a pour but de revoir les façons de faire en matière d'inscription des droits dans le Registre foncier afin de répondre, notamment, aux impératifs démographiques auxquels le Québec sera confronté. Il présente une solution permettant au Ministère de relever les défis associés au contexte actuel et à venir, dans le but d'assurer la pérennité du Registre foncier.

Après consultation des différents ordres professionnels (Barreau du Québec, Chambre des notaires du Québec et Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec), la **conception administrative de la Révision du modèle opérationnel et juridique du Registre foncier s'est terminée** en mars 2009. Les travaux exécutés ont mené à recommander la poursuite des réflexions sur le cadre juridique.

Ainsi, le volet juridique sera traité parallèlement à l'occasion d'autres travaux entrepris par le Ministère. Le projet se poursuit, bien que son appellation ait été révisée pour *Service en ligne des réquisitions d'inscription*. Les activités d'analyse, dont le but est de vérifier l'admissibilité des actes présentés ainsi que les opérations d'inscription dans le Registre foncier, représentent actuellement une part très importante de la charge de travail du personnel. Par conséquent, l'automatisation de ces processus de travail aura comme conséquence directe une réduction de la charge de travail et des économies en matière de ressources humaines, financières et matérielles. Ce projet assurera donc le maintien de la mission malgré l'attrition prévue par les départs à la retraite. Ce dossier a été transmis aux autorités gouvernementales pour approbation.

Action déterminante

Réviser les processus du Bureau de l'arpenteur général du Québec et amorcer la mise en œuvre des mesures approuvées par les autorités gouvernementales

Les **processus qui concernent les activités d'arpentage ont été entièrement revus et optimisés**. Leur documentation est pratiquement terminée et leur mise en exploitation se fera au cours de l'exercice 2009-2010. Par ailleurs, afin d'assurer la réalisation de projets prioritaires, la **révision des processus relatifs au Greffe et au Registre du domaine de l'État a été reportée**.

Plan annuel de gestion des dépenses 2008-2009

Dans le *Plan annuel de gestion des dépenses 2008-2009*, on prévoit accomplir de nombreuses actions liées aux orientations stratégiques du Ministère. La plupart des actions prévues font ainsi l'objet d'engagements officiels dans le *Plan stratégique 2008-2011*, dont les résultats sont présentés dans la section précédente. Cependant, deux actions particulières au *Plan annuel de gestion des dépenses* ont été ajoutées afin de traduire de façon plus complète les enjeux et les priorités du Ministère.

Action

Participation à la mise en œuvre du Plan de soutien au secteur forestier en concertation avec d'autres ministères

Le **Plan de soutien au secteur forestier a été bonifié** par l'apport de 300 millions de dollars supplémentaires annoncés dans le Budget 2009-2010 du 19 mars 2009. Il est à noter que le 15 mai 2009 l'enveloppe du plan a été majorée de nouveau par une contribution de 100 millions de dollars provenant du gouvernement fédéral. Par conséquent, les mesures prévues dans le plan totalisent maintenant des engagements de près de 1,8 milliard de dollars sur une période de six ans, laquelle s'échelonne de 2005-2006 à 2010-2011. Ce plan de soutien contient des mesures pour :

- aider les travailleurs (135,4 millions de dollars);
- appuyer les communautés forestières (67,4 millions de dollars);
- soutenir des projets d'entreprises liés au secteur forestier (625 millions de dollars);
- appuyer de nouvelles approches en matière de gestion et de développement forestier (520,6 millions de dollars);
- favoriser la croissance et l'avenir du secteur forestier au moyen de mesures fiscales (427,3 millions de dollars).

En 2008-2009, le Ministère a consacré :

- 13,6 millions de dollars pour la poursuite de la mise en œuvre du *Rapport de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise* (commission Coulombe);
- 21,3 millions de dollars pour des activités sylvicoles en forêt publique et privée dans le cadre du Programme d'investissements sylvicoles;
- 2 millions de dollars pour les sociétés de protection des forêts (SOPFEU et SOPFIM) dans le but de protéger les investissements sylvicoles;
- 30 millions de dollars pour des mesures de réduction des frais;
- 20 millions de dollars en vue de la production de plants destinés au reboisement.

Action Soutien au développement des biocarburants

Le soutien au développement des biocarburants s'articule autour du suivi des projets de production d'éthanol cellulosique appuyés par le Ministère, par le suivi de différents projets potentiels de production de biocarburants au Québec et par le suivi des activités particulières liées au développement des biocarburants ou par la participation à celles-ci.

Projets de production d'éthanol cellulosique. Les travaux de construction de l'usine de démonstration de production d'éthanol cellulosique de la société Enerkem se sont poursuivis durant l'année à Westbury. Cette usine bénéficie d'un soutien financier de 2 millions de dollars du Ministère. Notons que la pièce maîtresse de l'usine, le gazogène, a été installée et mise à l'essai avec succès en février 2009. Le Ministère a aussi contribué à la réalisation du projet Grappe agroénergétique des Coteaux en Abitibi par la collaboration au contenu du projet, le maillage Grappe agroénergétique des Coteaux/Enerkem/Chaire de recherche industrielle sur l'éthanol cellulosique de l'Université de Sherbrooke et l'aide à l'obtention d'une contribution technique et financière d'un centre de recherche d'Alberta spécialisé dans la filière triticales/éthanol.

Projets potentiels de production de biocarburants au Québec. Au cours de l'année 2008-2009, plusieurs promoteurs désirant produire, au Québec, des biocarburants ont été rencontrés à propos des possibilités qui leur sont offertes et ils ont été renseignés sur celles-ci.

Développement des biocarburants. Le Ministère suit les travaux de la Chaire de recherche industrielle en éthanol cellulosique de l'Université de Sherbrooke spécialisée dans la production de biocarburants en utilisant la biomasse homogène et hétérogène. Cette chaire a été créée en 2007 et est financée par le Ministère à raison de 300 000 dollars par année.

Le Ministère a aussi fait une présentation intitulée *La normalisation et le contrôle de la qualité : facteurs de développement* au colloque du Conseil québécois du biodiesel (CQB) dont le thème était *Le biodiesel... pour une filière verte et durable*. De plus, il a participé à titre de conférencier au colloque *Biocarburants ou bioénergies? De l'énergie par et pour notre monde!*

Services aux citoyens

Déclaration de services aux citoyens

La *Déclaration de services aux citoyens* du Ministère est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2006. Elle est accompagnée d'un plan triennal d'amélioration des services articulé en quatre axes d'intervention :

- consolider l'offre de services ministérielle;
- soutenir le personnel dans ses relations avec la clientèle;
- associer la clientèle à l'amélioration de la qualité des services;
- favoriser la gestion par résultats.

Soucieux d'améliorer ses services à la clientèle, le Ministère élabore, consolide et développe son offre se rapportant étroitement aux stratégies gouvernementales et ministérielles.

TABLEAU 12

Résultats relatifs aux engagements de la Déclaration de services aux citoyens du ministère des Ressources naturelles et de la Faune

ENGAGEMENTS	RÉSULTATS		
	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Vous accueillir et vous servir en moins de 10 minutes	99,9 %	99,6 %	99,6 %
Répondre à votre lettre dans un délai de 10 jours ouvrables ou moins	98,1 %	94,2 %	94,0 %
Répondre à votre plainte écrite en 15 jours ouvrables ou moins	Aucune plainte reçue	2 plaintes : 100 %	Aucune plainte reçue

Services aux citoyens

Demandes de renseignements

Le Ministère traite les demandes de renseignements reçues principalement par téléphone et par courriel. Le téléphone est encore le mode de communication que privilégient les citoyens; il est suivi du courriel. Une diminution de 22 % des contacts par téléphone a été observée en 2008-2009 par rapport à 2007-2008.

TABLEAU 13

Nombre de contacts effectués selon le mode de communication

MODE DE COMMUNICATION	NOMBRE DE CONTACTS EFFECTUÉS		
	2006-2007	2007-2008	2008-2009*
Téléphone	69 580	72 151	56 196
Courrier	700	302	0
Courriel	5 644	5 217	5 102
Comptoir	700	30	0
TOTAL	76 624	77 700	61 298

* Ces chiffres représentent les demandes de renseignements généraux reçues par l'équipe qui relève du Centre ministériel des services à la clientèle.

Prestation électronique de services

Le site Internet du Ministère offre, à la population et aux entreprises, l'accès à un large éventail de produits et de services ainsi qu'à des données de connaissance et de gestion sur les ressources naturelles et sur le territoire. De plus en plus, le site Internet permet au Ministère de faire la promotion de comportements écoresponsables en réduisant le nombre de copies de certaines publications au profit de renseignements plus complets en ligne dans le site Web.

Par ailleurs, la prestation électronique de services du Ministère est toujours aussi populaire, surtout en ce qui concerne le site *Registre foncier du Québec en ligne* qui a connu une hausse de plus de 13 % du nombre de transactions effectuées.

TABLEAU 14

Nombre de visites du site Internet du Ministère et de transactions effectuées

NOMBRE DE VISITES ET DE TRANSACTIONS ET VARIATION			
	2007-2008	2008-2009	VARIATION
Visites	4 436 699	3 394 590	-23,5 %
Transactions			
Registre foncier du Québec en ligne	10 392 556	11 752 912	13,1 %
Autres transactions	31 901	31 598	-0,9 %
TOTAL	14 861 156	15 179 100	2,1 %

Le Ministère a aussi sous sa responsabilité plusieurs sites gouvernementaux traitant de dossiers interministériels et promotionnels pour lesquels il agit au nom du gouvernement du Québec. Lancé en octobre 2008, le site Internet Portes ouvertes virtuelles sur les ressources naturelles du Québec (*Un espace grand comme nous*)³⁴ se rattache à la Journée des ressources naturelles.

TABLEAU 15

Nombre de visites des sites gouvernementaux sous la responsabilité du Ministère

SITE GOUVERNEMENTAL	NOMBRE DE VISITES EN 2008-2009
Consultation en ligne sur le Livre vert (www.consultation-regime-forestier.gouv.qc.ca)	10 030
Fête de la pêche (www.fetedelapeche.gouv.qc.ca)	37 809
Le Québec géographique (www.quebecgeographique.gouv.qc.ca)	204 277
Québec exploration (www.quebecexploration.qc.ca)	109 629
Portes ouvertes virtuelles — en ligne depuis octobre 2008 (www.portesouvertes.mrnf.gouv.qc.ca)	23 011
TOTAL	384 756

³⁴ Portes ouvertes virtuelles sur les ressources naturelles du Québec (*Un espace grand comme nous*)
www.portesouvertes.mrnf.gouv.qc.ca/

Gestion des plaintes

Depuis le 1^{er} avril 2007, la Politique ministérielle de la gestion des plaintes unifiée est en vigueur. Cette dernière a été mise en place pour intégrer la politique de l'ancienne Société de la faune et des parcs, qu'appliquait Faune Québec, à celle du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Au cours de l'année, les unités administratives du Ministère ont reçu, en première instance, 288 plaintes relatives aux produits et services, comparativement à 268 plaintes l'an dernier (+7 %). Quant à lui, le Bureau de la gestion des plaintes a reçu 24 plaintes en deuxième instance, soit le même nombre qu'en 2007-2008. L'écart constaté par rapport au nombre de plaintes de première instance reçues en 2006-2007 s'explique par :

- la mise en place de la politique ministérielle unifiée intégrant le domaine d'activité Faune Québec;
- l'accent mis par les domaines d'activité du Ministère sur l'application de la Politique ministérielle de la gestion des plaintes.

TABLEAU 16

Nombre de plaintes reçues par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune

PLAINTES	NOMBRE DE PLAINTES REÇUES PAR ANNÉE			
	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
1 ^{re} instance	62	99*	268**	288
2 ^e instance	5	15	24	24
Faune (reçues sous l'ancienne politique de la FAPAQ***)	8	39	Sans objet	Sans objet
TOTAL	75	153	292	312

* À ce nombre, il faut ajouter environ 183 plaintes verbales reçues au cours de l'année à la suite de la mise en place du système GESTIM + pour le domaine d'activité Mines.

** À ce nombre, il faut ajouter environ 172 plaintes verbales reçues au cours de l'année à la suite de la mise en place du système GESTIM + pour le domaine d'activité Mines. Toutefois, depuis le 1^{er} octobre 2007, ces plaintes sont incluses dans le nombre indiqué.

*** En 2005-2006 et en 2006-2007, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune comptait deux politiques de gestion des plaintes, dont l'une, héritée de l'ancienne Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ), avait exclusivement pour objet Faune Québec.

Évaluation de programme

Au cours de l'année, le Ministère a mené les activités d'évaluation prévues dans son plan d'évaluation de programme 2008-2011 :

- le Rapport d'évaluation sur l'évaluation de l'éclaircie précommerciale pour le groupe de production prioritaire du sapin, des épinettes, du pin gris et du mélèze (EPC-SEPM) a été produit le 20 mai 2008;
- le Rapport de l'évaluation du Programme de connaissance géographique du territoire, volet cartographique a été produit le 31 mars 2009;
- un rapport et quatre bilans sur les engagements du Ministère liés à la Politique nationale de l'eau ont été produits de janvier à mars 2009.

Le Ministère a aussi poursuivi les travaux entrepris dans les quatre programmes suivants :

- programme de restauration des sites miniers de l'État;
- programme de connaissance géographique du territoire, volet infrastructure géodésique du Québec;
- programme des inventaires aériens de la faune et des habitats;
- programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet II.

Résultats des actions relatives au développement durable

3

DendroDIF est un système informatique qui sert à saisir efficacement et de façon performante des données de toutes sortes, dans divers types d'inventaire et sur presque tous les types de terrain. L'outil employé pour la saisie est une tablette électronique, c'est-à-dire un ordinateur miniature résistant à l'eau, aux chocs et au froid.

Plan d'action de développement durable 2008-2011

En rendant public son *Plan d'action de développement durable 2008-2011*, le Ministère contribue activement au vaste mouvement de changement amorcé au sein de toute l'administration publique et s'inscrit dans la continuité de la stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. Le plan d'action offre au Ministère une autre occasion de consolider sa vision du développement des ressources naturelles et du territoire et de mieux intégrer le développement durable à ses décisions et à ses interventions. Cette planification repose sur une démarche progressive prenant en considération les principes de développement durable dans l'ensemble des activités du Ministère et souscrit tout particulièrement à trois des orientations prioritaires de la stratégie gouvernementale :

- informer, sensibiliser, éduquer et innover;
- produire et consommer de façon responsable;
- aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée.

Pour favoriser l'amélioration continue de ses pratiques de gestion³⁵, le Ministère mise sur trois leviers de changement :

- la sensibilisation et la formation du personnel;
- la gestion environnementale;
- l'amélioration des pratiques de gestion et la réalisation de projets structurants.

Le plan contient un total de 38 actions portées par tous les domaines d'activité du Ministère et contribue à l'atteinte de 6 des 29 objectifs de la stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

Objectif gouvernemental 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre

Objectif ministériel

Développer une culture et un savoir-faire en développement durable par la sensibilisation et la formation du personnel

L'adoption de nouvelles pratiques de gestion implique des changements dans les façons de faire. Par exemple, la révision périodique de plans, politiques et programmes, à la lumière des principes de développement durable, commande l'apprentissage de la culture du développement durable et l'acquisition de nouvelles compétences. La sensibilisation et la formation sont des outils à privilégier, en premier lieu, pour susciter l'intérêt et l'adhésion aux principes du développement durable.

³⁵ Ensemble comprenant les activités d'information ainsi que les systèmes et les méthodes utilisés par les gestionnaires pour prendre des décisions, les mettre en application et évaluer si cette mise en application permet d'atteindre les résultats escomptés compte tenu de l'économie, de l'efficacité et de l'efficacé.

Action 1.1 Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique

INDICATEUR

Proportion d'employés sensibilisés à la démarche de développement durable

CIBLE

D'ici à 2011, 80 %

RÉSULTAT

Mesure du résultat prévue en 2010-2011

INDICATEUR

Proportion d'employés ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en considération dans leurs activités régulières

CIBLE

D'ici à 2011, 40 %

RÉSULTAT

Mesure du résultat prévue en 2010-2011

Cette action répond tout particulièrement à la première orientation prioritaire *Informier, sensibiliser, éduquer et innover*, et elle s'inscrit parmi les activités incontournables de la stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. Les **résultats pour cette action seront mesurés en 2010-2011**.

La sensibilisation et la formation du personnel sont au cœur de la démarche de développement durable du Ministère. Au cours de l'année, la démarche gouvernementale et les travaux d'élaboration du plan d'action ministériel ont été présentés à diverses occasions, dont la rencontre annuelle des cadres du Ministère et au cours de conférences présentées à l'intention des employés. L'intranet ministériel et le miniportail d'information en gestion environnementale constituent le canal privilégié de sensibilisation du personnel. En 2009-2010, ce miniportail évoluera pour couvrir toutes les facettes du développement durable. Dans le respect des orientations gouvernementales de sensibilisation et de formation, le Ministère a préparé un plan de formation sur mesure destiné à son personnel.

Objectif gouvernemental 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et organismes gouvernementaux

Objectif ministériel

Réduire les impacts environnementaux des activités du Ministère

Dès 2006, à l'instar de nombreuses grandes organisations, le Ministère s'est doté d'un cadre de gestion environnementale visant à réduire les impacts environnementaux de ses activités et à sensibiliser ses employés à faire de même dans leur vie de tous les jours. Afin de réduire les conséquences directes et indirectes des activités sur l'air, l'eau, le sol et la biodiversité, des mesures concrètes sont appliquées dans les locaux occupés par le Ministère, lors des opérations de terrain et dans les pépinières et les stations piscicoles sous sa responsabilité.

Action 2.1 Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la politique pour un gouvernement écoresponsable

INDICATEUR État d'avancement de la mise en œuvre des pratiques et activités retenues	CIBLE D'ici à 2011, mise en œuvre des 28 pratiques et activités retenues	RÉSULTAT Mise en œuvre amorcée pour 5 pratiques et activités (18 %)
--	--	---

Cette action répond à l'orientation prioritaire *Produire et consommer de façon responsable*, et elle s'inscrit parmi les activités incontournables de la stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

Le Ministère a poursuivi la mise en place de pratiques qui visent à réduire les impacts environnementaux. Ce plan de gestion environnementale, amorcé en 2006, met en priorité les mesures de récupération multimatière, la gestion des matières dangereuses, la réduction de la consommation de carburant et l'économie d'énergie dans les pépinières et stations piscicoles. Pour ces quatre mesures prioritaires, la **mise en œuvre de cinq pratiques et activités a été amorcée**.

TABLEAU 17

État d'avancement des pratiques et activités selon quatre mesures prioritaires

MESURES PRIORITAIRES	DESCRIPTION	CIBLES 2011	PRATIQUES ET ACTIVITÉS ACHEVÉES EN 2008-2009	RÉSULTAT
Récupération multimatière	Mettre en place la récupération multimatière à 5 endroits non desservis jusqu'à présent : Baie-Comeau, Trois-Rivières, Gatineau, Québec (1685, Wilfrid-Hamel) et une autre localité à déterminer	5	Mise en place d'un programme de récupération dans trois immeubles de Baie-Comeau et un immeuble de Trois-Rivières	2
Gestion des matières dangereuses	Préparer un rapport sur l'état de la situation de la gestion des matières dangereuses au Ministère Élaborer un plan d'intervention	2	Dépôt du rapport sur l'état de la situation de la gestion des matières dangereuses	1
Réduction de la consommation de carburant	Apposer des autocollants rappelant les consignes de bonne conduite automobile dans tous les véhicules du Ministère Élaborer et utiliser un questionnaire pour faciliter les décisions d'acquisition de véhicules moins énergivores Former le personnel à la conduite écoresponsable	3	Rappel des consignes de bonne conduite par l'installation d'autocollants dans les véhicules du Ministère	1
Économie d'énergie dans les pépinières et les stations piscicoles	Réaliser des diagnostics d'économie d'énergie dans les 6 pépinières et 3 stations piscicoles du MRNF (total de 9 diagnostics) Mettre en œuvre les pratiques d'économie d'énergie dans les 6 pépinières et 3 stations piscicoles du MRNF (total de 9 activités)	18	Réalisation d'un diagnostic des économies d'énergie potentielles à la pépinière de Trécesson	1
TOTAL		28		5

Action 2.2 Élaborer un cadre d'acquisitions écoresponsables

INDICATEUR

État d'avancement de l'élaboration du cadre d'acquisitions écoresponsables

CIBLE

D'ici à juin 2009, diffusion du cadre d'acquisitions

RÉSULTAT

Élaboration du projet de cadre d'acquisitions

En accord avec son cadre de gestion des ressources matérielles, le Ministère mise sur la récupération et la réutilisation du matériel et de l'équipement dans ses projets d'aménagement et de réfection. Cette pratique évite le gaspillage, entraîne une diminution des déchets et contribue à réduire les répercussions des activités du Ministère sur le plan environnemental. En élaborant un cadre d'acquisitions écoresponsables, le Ministère souhaite, en complément de ses pratiques de réutilisation, fournir les repères nécessaires pour éclairer les choix de consommation afin d'acquérir des biens et des services qui respectent les ressources et l'environnement.

Le **projet de cadre d'acquisitions écoresponsables élaboré** vise à guider les achats et à déterminer les produits et services à privilégier. Dans un premier temps, les produits et services ciblés sont ceux qui visent un grand nombre d'employés du Ministère; le papier fin 100% recyclé contenant au moins 30% de fibres post-consommation, les piles rechargeables, les pneus remoulés, les appareils à plus faible consommation énergétique, la fréquentation d'hôtels verts et la location de véhicules le moins énergivores possible.

Action 2.3 Élaborer un système de gestion environnementale, de concert avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux

INDICATEUR

État d'avancement de l'élaboration du système de gestion environnementale

CIBLE

D'ici à 2011, adoption d'un système de gestion environnementale

RÉSULTAT

Mesure du résultat prévue en 2010-2011

En 2006, le Ministère s'est donné un cadre de gestion environnementale qui comprend un plan d'action ayant mené à la mise en place de mesures, parmi lesquelles l'impression recto verso automatisée, le bannissement de l'usage du styromousse dans les salles de café et à la cafétéria de l'Atrium, le remplacement des fontaines d'eau par des refroidisseurs d'eau, l'optimisation des options d'alimentation des ordinateurs et un partenariat avec une ferme biologique. Afin de mieux structurer ses interventions et ses mécanismes de suivi et de reddition de comptes, le Ministère, en concertation avec d'autres ministères et organismes, s'est engagé à mettre en place, d'ici à 2011, un système de gestion environnementale (SGE). **La mesure du résultat de cette action est prévue en 2010-2011.**

Objectif gouvernemental 15

Accroître le niveau de vie

Objectif ministériel

Améliorer la vitalité économique des régions du Québec

La mise en valeur des ressources naturelles et du territoire contribue de façon significative à l'économie du Québec, en plus de constituer l'assise économique de plusieurs régions. La création de richesse par les ressources naturelles est déterminante pour la prospérité du Québec et a pour but, notamment, d'augmenter le niveau de vie des Québécois.

Des projets économiques majeurs découlent des diverses stratégies et politiques mises en place par le Ministère. De plus, grâce à l'approche intégrée et régionalisée qu'il privilégie, de nouveaux projets ciblés par les commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) seront mis de l'avant dans toutes les régions du Québec.

Action 3.1 Mettre en œuvre la stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec

INDICATEUR

Nombre de projets ayant fait l'objet de requêtes spécifiques pour privilégier l'usage du bois dans la réfection des immeubles occupés par le Ministère

CIBLE

D'ici à 2011, rendre compte du nombre de projets

RÉSULTAT

2 projets (Gaspé et Radisson)

La stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec a pour but de créer une activité économique profitable et des emplois stimulants centrés sur des produits à forte valeur ajoutée. La stratégie a pour objectif d'accroître l'utilisation du bois comme matériau écologique, ce qui contribue également à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Dans les projets de construction et de réfection où l'intégration du bois peut être faite, le Ministère privilégie l'utilisation du bois en inscrivant des données au devis ou en choisissant les produits du bois à l'occasion des rencontres de design ou de chantier avec l'architecte. Les **devis de construction de deux projets**, à Gaspé et à Radisson, spécifient que le bois fera partie intégrante des futurs édifices.

Action 3.2 Mettre en œuvre le programme d'attribution de la biomasse forestière

INDICATEUR

État d'avancement de la mise en œuvre du programme d'attribution de la biomasse forestière

CIBLE

D'ici à 2011, mise en œuvre du programme et lancement des appels de propositions dans 9 régions

RÉSULTAT

Lancement de 3 appels de propositions (Outaouais, Bas-Saint-Laurent et Mauricie-Centre-du-Québec)

Le Québec a annoncé son intention de mettre en place des programmes d'efficacité énergétique dont le but particulier est de réduire l'utilisation du mazout lourd au profit d'autres sources d'énergie dont la biomasse forestière. Avec le programme d'attribution de la biomasse forestière, le Ministère donne accès à des quantités de matière ligneuse des forêts du domaine de l'État pour différents usages, parmi lesquels une source d'énergie.

Depuis l'approbation du programme sur la biomasse forestière par voie de décret, le 25 juin 2008, **trois appels de propositions** dans les régions de l'Outaouais, du Bas-Saint-Laurent et de la Mauricie-Centre-du-Québec ont été publiés. De plus, le Ministère a produit une série de documents de référence dont le *Cadre de gestion* et le *Guide d'information à l'intention des promoteurs*. Un projet d'entente type d'attribution de la biomasse forestière est en élaboration.

Action 3.3 Augmenter la teneur en éthanol de l'essence consommée au Québec en recourant essentiellement à la production québécoise basée sur les matières premières cellulosiques (L'éthanol cellulosique sera produit à partir de résidus forestiers et agricoles ainsi que de déchets urbains et industriels résiduels.)

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
Nombre de projets d'éthanol cellulosique soutenus financièrement par le Ministère	D'ici à 2011, 5 projets	2 projets (Chaire de recherche industrielle sur l'éthanol cellulosique et usine de démonstration de production d'éthanol cellulosique)

La stratégie énergétique du Québec 2006-2015 propose de développer la filière des carburants renouvelables, en vue de réduire la dépendance aux produits pétroliers et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES). Pour sa part, le Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques propose diverses mesures de réduction des GES, dont une mesure prévoyant l'augmentation de la teneur en éthanol de l'essence et une autre dont le but est de soutenir la valorisation de la biomasse. Le Ministère appuie financièrement la **Chaire de recherche industrielle sur l'éthanol cellulosique de l'Université de Sherbrooke**, créée en 2007, à raison de 300 000 \$ par année pendant cinq ans. Il soutient également, depuis 2007-2008, le financement des travaux de construction et d'exploitation de l'**usine de démonstration de production d'éthanol cellulosique d'Enerkem à Westbury** pour lequel il s'est engagé à verser 2 millions de dollars.

Action 3.4 Lancer de nouveaux projets hydroélectriques

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
Nombre de mégawatts (MW) retenus pour des nouveaux projets hydroélectriques	D'ici à 2011, 4 500 MW	Contribution aux travaux préparatoires du projet de complexe de la rivière Romaine

8.1 Cet indicateur correspond à l'**indicateur 8.1** du *Plan stratégique 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'objectif **Contribuer à l'atteinte des cibles de la stratégie énergétique du Québec 2006-2015** qui est rattaché à l'orientation stratégique *Optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire*.

La relance du développement hydroélectrique permet d'abord de renforcer la sécurité des approvisionnements en énergie pour les Québécois. Elle contribue aussi à renforcer la capacité du Québec à livrer, aux marchés voisins, une énergie propre et renouvelable. La relance bénéficie aux régions ressources et à toutes les régions du Québec.

Le projet de complexe de la rivière Romaine, d'une puissance de 1 550 MW, s'inscrit dans la continuité des gestes posés en matière de développement durable et répond aux objectifs de la stratégie énergétique du Québec. Dans le contexte du processus d'approbation de ce projet, les **spécialistes du Ministère ont participé comme experts** à l'audience publique tenue à Havre-Saint-Pierre par la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et la commission d'examen conjoint sur le projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine. Un rapport d'enquête et d'audience publique (Rapport 256) a été rendu public en mars 2009.

Le Ministère a **contribué aux processus d'approbation relatifs aux trois ententes de répercussions et avantages (ERA)** qu'Hydro-Québec a conclues avec les communautés innues touchées par le projet hydroélectrique de *La Romaine*, soit celles de Nutakuan, de Unamen Shipu et de Pakua Shipi, ainsi que d'Ekuanitshit.

Action 3.5 Contribuer à l'implantation de l'énergie éolienne

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
Nombre de mégawatts (MW) éoliens implantés	D'ici à 2011, 1 600 MW	531,75 MW implantés

8.3 Cet indicateur correspond à l'indicateur 8.3 du *Plan stratégique 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'objectif **Contribuer à l'atteinte des cibles de la stratégie énergétique du Québec 2006-2015** qui est rattachée à l'orientation stratégique *Optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire*.

Dans le cadre de la stratégie énergétique 2006-2015, le Québec prévoit produire 4 000 MW d'énergie éolienne. Certains projets comprennent des exigences quant au contenu régional et québécois. Cette mesure favorise un maximum de retombées pour le milieu.

Au 31 mars 2009, **531,75 MW sont implantés** et répartis dans cinq parcs éoliens de gré à gré avec Hydro-Québec et dans trois parcs éoliens issus du premier appel d'offres de 1 000 MW. De ces trois parcs, celui de Carleton est entré en service en 2008.

Action 3.6 Générer des cibles d'exploration de cuivre par l'acquisition de nouvelles données géoscientifiques en Abitibi et dans le nord du Québec

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
Nombre de cibles d'exploration du cuivre générées	D'ici à 2011, 50 cibles d'exploration	14 cibles d'exploration

Le Plan cuivre vise à instaurer le renouvellement des réserves minérales en cuivre du Québec par la relance de l'exploitation du cuivre et par le développement des communautés minières de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Baie-James. À l'intérieur de ce plan, le Ministère s'est engagé à réaliser des projets d'acquisition de connaissances et à générer des cibles d'exploration du cuivre. Grâce à ces nouvelles connaissances géoscientifiques, **quatorze nouvelles cibles d'exploration du cuivre** ont été définies en Abitibi-Témiscamingue (huit cibles) et dans le nord du Québec (six cibles).

Action 3.7 Travailler de concert avec les partenaires au soutien de projets structurants

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
État d'avancement de la démarche d'accompagnement des promoteurs	D'ici à décembre 2010, démarche d'accompagnement en place	Travaux en cours

Le Ministère poursuit son rôle d'accompagnateur en offrant son soutien pour favoriser la réalisation des projets en région. Un système de suivi des projets d'investissement, qui donnera accès à une information de qualité en continu, est en voie d'être implanté dans l'ensemble du Ministère. Au cours de l'année, deux directions générales en région et le domaine d'activité Énergie ont participé à un projet pilote qui a permis de recueillir les commentaires des utilisateurs de même que les besoins des autorités en information de gestion. La **mise en place du système de suivi des projets d'investissement est en cours** et constitue une étape cruciale de la démarche d'accompagnement avec les intervenants du milieu.

Objectif gouvernemental 18

Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux

Objectif ministériel

Adopter une gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire

Dans le but d'accroître l'autonomie des régions et de rapprocher la prise de décision des milieux régionaux, le Ministère poursuit la mise en œuvre de l'approche intégrée et régionalisée (AIR) et accorde son soutien à l'élaboration de plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT). Aussi, afin d'optimiser la contribution des communautés autochtones aux processus de consultation, le Ministère se propose d'adapter les modalités d'application du *Guide intérimaire en matière de consultation des communautés autochtones*.

Action 4.1 Accompagner les milieux régionaux dans l'élaboration des premiers plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT)

INDICATEUR

Nombre d'avis formulés par le Ministère sur les PRDIRT

CIBLE

D'ici à 2011, 16 avis ministériels

RÉSULTAT

Dépôt des PRDIRT prévu en décembre 2010

L'élaboration des plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) est une planification qui permet d'amorcer l'intégration du concept de développement durable dans la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire. Le Ministère a entrepris les travaux techniques avec les coordonnateurs des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) afin de les accompagner dans la démarche de planification régionale. Aucun avis n'est encore produit puisque le **dépôt des PRDIRT est prévu en décembre 2010**.

Action 4.2 Décentraliser la gestion des baux de villégiature, le contrôle de l'occupation du territoire et la gestion de l'exploitation du sable et du gravier

INDICATEUR

Nombre d'ententes de délégation signées avec les MRC

CIBLE

D'ici à 2011, 10 ententes de délégation signées

RÉSULTAT

Discussions avec les MRC en cours

L'entente de principe signée le 24 septembre 2008 entre le ministère des Affaires municipales et des Régions, le Ministère, la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec a pour but de confier aux municipalités régionales de comté (MRC) la gestion de certains droits fonciers et de l'exploitation du sable et du gravier. Conformément aux orientations gouvernementales en matière de décentralisation et de régionalisation, la gestion des baux de villégiature, le contrôle de l'occupation du territoire et la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État pourront être assumés par les intervenants municipaux. Ces pouvoirs et responsabilités délégués aux MRC, par la signature d'ententes de délégation, procureront de nouveaux leviers de développement économique à l'échelle régionale, en plus de rapprocher les services publics du citoyen. À la suite de l'entente de principe, des **discussions sont en cours avec les MRC** dans le but de signer des ententes de délégation.

Action 4.3 Mettre en place un régime forestier adapté dans les limites du chapitre 3 de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec, favorisant la participation des Cris à l'activité forestière en région

INDICATEUR Taux d'intégration des modalités du régime forestier adapté dans les plans d'interventions forestières	CIBLE Intégrer 100 % des modalités aux plans	RÉSULTAT 100 % des modalités intégrées dans les plans
---	--	---

Afin de s'assurer du respect des dispositions prévues dans l'Entente, le régime forestier adapté prévoit des modalités forestières particulières et favorise la participation des Cris à l'élaboration des plans d'interventions forestières, soit les plans annuels d'interventions forestières (PAIF) et les plans généraux d'aménagement forestier (PGAF). Pour le territoire concerné, quinze PAIF 2008-2009 ont été approuvés par le ministre et ces quinze plans intègrent toutes les dispositions du régime forestier adapté, ce qui correspond à un **taux d'intégration des modalités de 100 %**. Rappelons que l'approbation de ces PAIF est préalable à la délivrance, par le Ministère, de permis d'intervention dont le volume des attributions respecte la possibilité annuelle de coupe inscrite dans les PGAF 2008-2013.

Action 4.4 Optimiser la contribution des communautés autochtones aux processus de consultation

INDICATEUR État d'avancement de la révision des modalités de consultation	CIBLE D'ici à 2011, revoir les modalités de consultation	RÉSULTAT Révision des modalités de consultation en cours
---	--	--

Le Ministère s'acquitte de ses devoirs en matière de consultation conformément au *Guide intérimaire en matière de consultation des communautés autochtones*. Dans le but de promouvoir une relation de confiance basée sur la collaboration et d'optimiser la contribution des communautés autochtones aux processus de consultation, le Ministère se propose d'adapter les modalités d'application du Guide au contexte spécifique de gestion des ressources naturelles et du territoire. La **révision des modalités de consultation est en cours**.

Action 4.5 Mettre en œuvre les actions du plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement-conseil des acteurs du milieu municipal et des entreprises qui soutiennent le dynamisme territorial

<p>INDICATEUR</p> <p>Nombre d'actions réalisées conformément au plan d'action gouvernemental</p>	<p>CIBLE</p> <p>D'ici à 2011, mettre en œuvre les actions (2008-2009 : 1; 2009-2010 : 9 et 2010-2011 : 11)</p>	<p>RÉSULTAT</p> <p>Mise en œuvre de la première action (définition des gestes communs à inclure dans les plans de développement durable des ministères et organismes)</p>
<p>INDICATEUR</p> <p>Pourcentage d'associations d'entreprises et de commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) sensibilisées à l'adoption d'une démarche de développement durable</p>	<p>CIBLE</p> <p>100 % des entités ciblées</p>	<p>RÉSULTAT</p> <p>Mesure du résultat prévue en 2010-2011</p>

Cette action qui répond à la sixième orientation prioritaire *Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée* s'inscrit parmi les activités incontournables de la stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

Au-delà de l'administration publique, la Loi sur le développement durable vise également les acteurs publics et les entreprises qui soutiennent le dynamisme territorial. Le Ministère participe aux tables d'accompagnement conseil mises en place dans le cadre de la stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. Tel que prévu dans le calendrier de travail de la première année, le Ministère a **contribué à la définition des gestes communs à inclure dans les plans de développement durable des ministères et organismes.**

Quant à la sensibilisation des entités ciblées, en l'occurrence les commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT), à l'adoption d'une démarche de développement durable, la **mesure du résultat de cette action est prévue en 2010-2011.**

Objectif gouvernemental 22

Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes

Objectif ministériel

Assurer la conservation et la protection du patrimoine naturel et territorial

Au Ministère, la formulation des politiques de gestion des ressources naturelles et du territoire public repose sur le thème de la pérennité des ressources, de la multiplicité des usages, des intérêts régionaux et de la gestion intégrée. La planification et la mise en œuvre des stratégies et des plans d'action sont également fondées sur des priorités de conservation de la biodiversité et des écosystèmes, tout en tenant compte des préoccupations de la population, des communautés régionales et des communautés autochtones. L'adaptation des règles de prélèvement des ressources est, depuis plus d'une décennie, axée sur les principes de développement durable et sur l'ensemble des retombées sociales, économiques ou environnementales qui en découlent.

L'acquisition de connaissances fines sur les populations fauniques, l'adoption renouvelée de plans de gestion et le déploiement d'efforts soutenus en matière de protection des espèces de gibier et de protection d'espèces menacées ou vulnérables permettent, par ailleurs, de dresser un bilan positif de la gestion faunique. Enfin, par ses engagements liés à la restauration des sites miniers abandonnés, le Ministère contribue substantiellement à réduire la valeur du passif environnemental québécois.

Action 5.1 Restaurer les sites miniers abandonnés selon le plan global 2007-2017

INDICATEUR

Nombre de sites miniers abandonnés restaurés conformément au plan d'action gouvernemental

CIBLE

D'ici à 2011, 3 sites (Eustis, Normetmar et Bevcon)

RÉSULTAT

Travaux en cours pour les sites Eustis et Bevcon

12.3 Cet indicateur correspond à l'**indicateur 12.3** du *Plan stratégique 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'objectif **Assurer la conservation du patrimoine naturel** qui est rattaché à l'orientation stratégique *Assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles*.

Selon le plan de travail du Programme de restauration des sites miniers abandonnés inscrits dans l'inventaire du passif environnemental, trois sites miniers (Eustis, Normetmar et Bevcon) seront restaurés d'ici à 2011.

Des contrats ont été octroyés, au moyen d'appels d'offres publics, pour la réalisation d'études, de plans de restauration, de plans et devis, de travaux de construction et de surveillance des travaux. Ainsi, au cours de l'année, des **travaux ont été menés sur le site Eustis**, plus particulièrement des travaux de restauration sur le site Eustis 1. Cependant, les travaux de végétalisation initialement prévus à l'automne 2008 ont été reportés au printemps 2009 en raison des mauvaises conditions climatiques. En ce qui concerne les sites Eustis 2 et 3, les plans et les devis pour les travaux de restauration étaient en préparation. Quant au **site Bevcon, des travaux de recouvrement en vue de la végétalisation ont été menés**.

Action 5.2 Élaborer un cadre global du régime forestier basé sur les six critères de l'aménagement durable des forêts

INDICATEUR

Élaboration du cadre global de gestion forestière

CIBLE

D'ici à 2011, élaboration du cadre global achevée

RÉSULTAT

Élaboration du cadre global en cours (1^{re} partie diffusée)

9.2 Cet indicateur correspond à l'**indicateur 9.2** du *Plan stratégique 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'objectif **Poursuivre l'amélioration des connaissances** qui est rattaché à l'orientation stratégique *Assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles*.

Ce cadre de gestion du régime forestier 2008-2013 est structuré selon les critères de l'aménagement durable des forêts. Il a pour but de faciliter la compréhension du régime forestier ainsi que sa mise en œuvre. Il vise également à faire un suivi de gestion plus rigoureux du régime forestier, à détecter les situations problématiques et à réagir rapidement pour permettre une amélioration de façon continue, cela dans le respect des nouvelles orientations de gestion par objectifs et par résultats. Enfin, il va faciliter la reddition de comptes en matière d'aménagement durable des forêts.

Une première portion d'indicateurs et de cibles nécessaires pour évaluer l'atteinte des objectifs du régime forestier a été réalisée et des fiches-indicateurs ont été achevées pour 48 indicateurs. Un exercice pour déterminer l'ordre de priorité de ces indicateurs a été amorcé et il devrait être terminé en 2009-2010. Une **première partie du Cadre global de gestion du régime forestier québécois 2008-2013 a été élaborée** et elle a été diffusée³⁶ dans Internet en 2009. Cette partie du cadre de gestion présente une vue d'ensemble des objectifs poursuivis par le régime forestier en place ainsi que des moyens retenus pour les atteindre. Elle fournit également plusieurs références qui précisent, entre autres, les engagements du Ministère qui sont liés aux objectifs et aux moyens établis.

Action 5.3 Élaborer et publier des indicateurs d'aménagement durable des forêts

INDICATEUR

Nombre d'indicateurs d'aménagement durable des forêts, accessibles dans Internet

CIBLE

D'ici à 2011, diffusion de 15 indicateurs

RÉSULTAT

Développement de 4 indicateurs en cours

9.1 Cet indicateur correspond à l'**indicateur 9.1** du *Plan stratégique 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'objectif **Poursuivre l'amélioration des connaissances** qui est rattaché à l'orientation stratégique *Assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles*.

Les critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts (ADF) s'appuient sur les valeurs environnementales, sociales et économiques associées à la mise en valeur des ressources forestières et à leur conservation. Le Ministère a mis en place un projet de suivi des indicateurs de l'ADF, le projet INDI, et il a créé une publication en ligne³⁷ pour diffuser les résultats de ce projet et ainsi rendre compte de ses progrès vers un aménagement durable des forêts. Les indicateurs d'ADF adoptés pour ce suivi s'inspirent largement de ceux définis par le Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF) qui sont retenus internationalement. À ce jour, une soixantaine d'indicateurs sont proposés, dont seize sont documentés et déjà diffusés dans Internet.

Bien qu'aucun nouvel indicateur n'ait été diffusé dans Internet en 2008-2009, la **mise au point de quatre indicateurs se poursuit** et quatre autres sont en cours de définition par des experts. Par ailleurs, la mise à jour des seize indicateurs déjà en ligne se poursuit et la cible de quinze nouveaux indicateurs devrait être atteinte en 2011.

36 Cadre global de gestion du régime forestier québécois 2008-2013
www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/evolution/evolution-cadre-gestion.jsp

37 Critères et INDicateurs d'aménagement durable des forêts
www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/enligne/forets/criteres-indicateurs/accueil.asp

Action 5.4 Mettre en œuvre les objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier (OPMV) dans les plans généraux d'aménagement forestier (PGAF) et les plans annuels d'interventions forestières (PAIF)

INDICATEUR Taux de mise en œuvre des 11 OPMV assignés par le Ministère dans les plans d'interventions forestières	CIBLE D'ici à 2011, mettre en œuvre 100% des OPMV assignés dans les plans	RÉSULTAT 100 % des OPMV intégrés dans les plans
---	---	---

Les objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier (OPMV) concourent notamment à la conservation des sols et de l'eau, à la conservation de la diversité biologique et au maintien des avantages socioéconomiques multiples que les forêts procurent à la société. Sur la base des instructions fournies par le Ministère pour l'élaboration des plans généraux d'aménagement forestier 2008-2013 (PGAF), et des lignes directrices (PGAF et PAIF) à suivre, **100 % des onze OPMV ont été intégrés dans les plans par les industriels forestiers**. La planification des mesures prévues fait partie de l'analyse des PAIF et constitue une condition préalable à la délivrance par le Ministère des permis d'intervention.

Action 5.5 Assurer une saine gestion de la faune terrestre en évaluant l'abondance des populations afin de déterminer le taux de récolte

INDICATEUR Respect du taux de récolte planifié (cerf de Virginie, orignal et ours noir)	CIBLE Annuellement, respect du taux de récolte planifié	RÉSULTAT Respect du taux de récolte planifié (cerf de Virginie et orignal) et récolte inférieure (ours noir)
---	---	--

La mise en œuvre des plans de gestion est essentielle à l'exploitation rationnelle des populations de grands et de petits gibiers. La cible annuelle correspond au taux de récolte planifié pour l'ensemble des zones de chasse. Les taux de récolte pour le cerf de Virginie et pour l'ours noir s'établissent, respectivement, à 87 % et à 70 % du potentiel de récolte établi (67 000 cerfs et 6 300 ours). Ces résultats sont garants du maintien de populations animales en santé et en équilibre. Dans le cas de l'orignal, la cible à atteindre correspond essentiellement à un accroissement ou à une stabilisation du cheptel propre à chaque zone de chasse.

La **cible visée pour le cerf de Virginie a été atteinte**. Par contre, **celle pour l'ours noir n'a pu être atteinte**. Comme une partie des populations d'ours noirs est située dans le nord du Québec, elle est, par conséquent, plus difficilement accessible. De plus, la récolte d'ours noirs par le piégeage a été plus faible en raison du prix de la fourrure actuellement à son plus bas niveau. Enfin, dans le cas de l'**orignal, les objectifs relatifs à l'augmentation ou à la stabilisation de certaines populations ont été atteints** dans chacun des territoires de chasse, comme pourra en témoigner l'analyse comparative des données interannuelles de récolte. La préparation d'un rapport d'analyse sur ce sujet est en cours.

Action 5.6 Protéger et restaurer des milieux humides et des écosystèmes sensibles

INDICATEUR

Superficie de milieux humides et d'écosystèmes sensibles protégée et restaurée

CIBLE

D'ici à 2011, 1 500 hectares de milieux humides et d'écosystèmes sensibles

RÉSULTAT

1 716 hectares protégés

L'entente tripartite entre le Ministère, Canards Illimités Canada et Conservation de la nature Canada prévoit l'acquisition de terrains privés, de milieux sensibles à forte valeur écologique et d'habitats humides essentiels en vue d'assurer la survie et la pérennité de la sauvagine. D'une durée de cinq ans (de 2008-2009 à 2012-2013), cette entente de partenariat financier s'élève à 15 millions de dollars et elle est financée à 50% par le Ministère et, à part égales, par les deux autres organismes en cause. Une programmation annuelle dresse la liste des propriétés visées.

Au cours de l'année, neuf terrains situés dans les régions administratives de la Capitale-Nationale, de l'Estrie, de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Chaudière-Appalaches et de la Montérégie ont été acquis. Leur superficie, variant de 10 à 706 hectares, couvre **1 716 hectares protégés** au total. Ce résultat est excellent puisqu'il dépasse la cible des 1 500 hectares à protéger d'ici à 2011.

Quant à la restauration de sites fauniques existants, elle permet d'améliorer la qualité de l'habitat d'une grande variété d'espèces et devrait permettre d'augmenter, entre autres, les effectifs de la sauvagine, accroissant du même coup les possibilités de chasse. Cette action a fait l'objet de plusieurs interventions ponctuelles en 2008-2009 et sera quantifiée en 2009-2010.

Action 5.7 Élaborer des rapports d'évaluation du statut de précarité de nouvelles espèces fauniques

INDICATEUR

Nombre d'évaluations du statut de précarité de nouvelles espèces fauniques réalisées

CIBLE

D'ici à 2011, 15 évaluations

RÉSULTAT

5 évaluations

12.1 Cet indicateur correspond à l'indicateur 12.1 du *Plan stratégique 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'objectif **Assurer la conservation du patrimoine naturel** qui est rattaché à l'orientation stratégique *Assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles*.

Depuis l'adoption, en 1989, de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables, 18 espèces fauniques ont été désignées et 20 autres devraient s'ajouter à la liste en 2009, ce qui portera le nombre d'espèces désignées à 38. Le statut du caribou de la Gaspésie sera modifié passant du statut de vulnérable à celui de menacé.

Par ailleurs, on compte 107 espèces présentement inscrites sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées. D'ici à 2011, le Ministère prévoit donc que 15 d'entre elles seront examinées par le comité consultatif sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables du Québec en vue de produire une évaluation de leur statut de précarité. En 2008-2009, **5 espèces ont fait l'objet d'une évaluation de leur statut de précarité** à partir d'un rapport de situation rédigé pour chacune d'entre elles :

- la couleuvre brune;
- la barbotte des rapides;
- le brochet vermiculé;
- le martinet ramoneur;
- la chauve-souris rousse.

Action 5.8 Préparer et réaliser les plans de protection des espèces à statut précaire

INDICATEUR

État d'avancement de la réalisation des nouveaux plans de protection des espèces menacées ou vulnérables

CIBLE

D'ici à 2011, réalisation de 15 nouveaux plans de protection

RÉSULTAT

Réalisation de 15 nouveaux plans de protection des espèces menacées ou vulnérables pour un total de 67 plans

Malgré la richesse de ses milieux naturels, le Québec abrite plusieurs espèces animales en situation précaire. C'est pourquoi le gouvernement du Québec a adopté, en 1989, la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables. On emploie le terme *vulnérable* pour qualifier une espèce dont la survie est jugée précaire, et ce, même si sa disparition n'est pas appréhendée à court ou à moyen terme. Quant au terme *menacée*, celui-ci s'applique aussi pour une espèce dont la survie est jugée précaire, mais dans ce cas-ci, la disparition de l'espèce est appréhendée. Sur la base de la documentation réalisée relativement aux espèces en situation précaire, le Ministère planifie annuellement des interventions particulières afin de protéger ces espèces. Les plans de protection comportent des grilles opérationnelles permettant de poser un diagnostic, de déterminer l'objectif de protection ainsi que les moyens appropriés pour contrer les menaces propres à ces espèces.

Au cours de l'année, le Ministère a réalisé **15 plans de protection des espèces menacées ou vulnérables** de plus que l'an dernier, pour un total de 67 plans. Ceux-ci portent aussi bien sur des espèces fauniques menacées, telles que le chevalier cuivré et le pluvier siffleur, que sur des espèces vulnérables, comme le faucon pèlerin, le caribou forestier, la tortue des bois et le pygargue à tête blanche. D'autres plans de protection portent sur l'ail des bois, car cette espèce floristique est désignée, par voie réglementaire, comme étant vulnérable au Québec. Les interventions des agents de protection de la faune visent notamment à informer et à sensibiliser la population sur la fragilité de ces espèces, à procéder à des observations et à des activités de reconnaissance et, le cas échéant, à effectuer des interventions pour contrer des activités illégales affectant les espèces visées. À la lumière des résultats obtenus en 2008-2009, le Ministère a déjà atteint la cible visée en 2011, soit l'élaboration et la réalisation de 15 plans de protection pour les espèces menacées ou vulnérables.

Action 5.9 Élaborer et mettre en œuvre le plan d'action pour la sauvegarde de l'anguille d'Amérique

INDICATEUR

Taux d'avancement de 3 mesures principales pour la sauvegarde de l'anguille d'Amérique

CIBLE

D'ici à 2011, mise en œuvre des 3 mesures principales

RÉSULTAT

25 % (plan d'action approuvé et mesure 1 mise en œuvre)

Un plan d'action pour la sauvegarde de l'anguille d'Amérique a été élaboré et approuvé par le Ministère. Une entente bipartite de partenariat financier entre le Ministère et Hydro-Québec a été conclue pour la mise en œuvre des mesures prioritaires. D'une durée de cinq ans (de 2008-2009 à 2012-2013) et s'élevant à 2,5 millions de dollars, l'entente prévoit la mise en œuvre d'un plan d'action reposant sur les mesures d'intervention suivantes :

Mesure 1 : Programme de retrait des autorisations de pêche commerciale à l'anguille;

Mesure 2 : Programme d'ensemencement de jeunes anguilles (programme débutant en 2009-2010);

Mesure 3 : Programme de recherche appliquée.

L'entente est gérée par un comité de suivi qui regroupe des intervenants du Ministère, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), de Pêches et Océans Canada et d'Hydro-Québec. La mesure 1, soit le programme de retrait des autorisations de pêche commerciale à l'anguille, a été entérinée le 17 mars 2009 par les autorités ministérielles du MRNF et celles du MAPAQ. Elle a pour but de réduire de 50% la mortalité occasionnée par la pêche commerciale. La clientèle visée est composée des 67 titulaires de permis de pêche qui exercent leurs activités de pêche à l'aide de trappes installées dans l'estuaire du Saint-Laurent. À elle seule, cette mesure jugée prioritaire devrait contribuer de manière significative à la survie et au maintien du stock d'anguilles.

Relativement à la mesure 3, un premier projet de recherche dont l'objectif est de caractériser un lot d'anguilles argentées en migration a été amorcé en 2008-2009. Le succès du rachat volontaire des permis de pêche et le démarrage hâtif de ce projet d'acquisition de connaissances ont permis un **taux d'avancement du plan d'action de 25 %**.

Action 5.10 Assurer la protection légale des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) et des refuges biologiques

INDICATEUR Nombre de nouveaux ³⁸ écosystèmes forestiers exceptionnels protégés légalement	CIBLE D'ici à 2011, 50 (2008-2009 : 20; 2009-2010 : 15 et 2010-2011 : 15)	RÉSULTAT 24 projets en voie d'être achevés
INDICATEUR Nombre de refuges biologiques soustraits aux activités forestières pour protéger les vieilles forêts	CIBLE D'ici à 2011, 3 500 refuges biologiques désignés	RÉSULTAT 2 866 refuges biologiques

11.1 **11.2** Ces indicateurs correspondent aux **indicateurs 11.1 et 11.2** du *Plan stratégique 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'objectif **Contribuer à l'atteinte de l'objectif gouvernemental de mise en place d'un réseau d'aires protégées** qui est rattaché à l'orientation stratégique *Assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles*.

Écosystèmes forestiers exceptionnels. Les écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) sont une des contributions du Ministère au réseau des aires protégées. Ces territoires de petite dimension dont l'importance en matière de conservation de la biodiversité est considérable sont ainsi protégés légalement. L'indicateur correspond au nombre de ces forêts bénéficiant de la protection accordée aux écosystèmes forestiers exceptionnels par la Loi sur les forêts en vertu d'une décision ministérielle dûment signée par le ministre.

Depuis 2002, ce sont 145 EFE qui ont été classés. La sixième vague de classement d'EFE qui est en cours comporte une trentaine de projets. De ceux-ci, 24 ont fait l'objet d'une consultation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour une décision de classement. Au 31 mars 2009, la décision relative au classement de ces **24 projets d'EFE** était considérée comme imminente.

Refuges biologiques. Dans le but d'assurer la conservation intégrale de vieilles forêts, la notion de refuge biologique³⁹ a été instaurée. Ces refuges constituent de petites aires protégées, de l'ordre de quelques kilomètres carrés, qui contribueront à l'atteinte des objectifs de protection du territoire québécois. L'article 24.10 de la Loi sur les forêts permet au ministre des Ressources naturelles et de la Faune de désigner des refuges biologiques.

Pour l'année en cause, **2 866 refuges biologiques**⁴⁰ parmi les 3 500 (82 %) qui devaient être déposés à l'occasion des plans généraux d'aménagement forestier (PGAF) 2008-2013 ont été diffusés dans le site Internet du Ministère, ce qui en vertu de l'article 24.12 fait foi de leur désignation.

Par ailleurs, l'analyse pour la reconnaissance d'un certain nombre de ces refuges biologiques comme aires protégées se poursuit. Actuellement, le Ministère a participé à la reconnaissance de 488 de ces refuges biologiques qui sont inscrits dans le Registre des aires protégées tenu par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour une superficie totale de 92 823 hectares.

³⁸ Le libellé de l'indicateur a été ajusté afin de refléter les nouveaux engagements du Ministère relatifs au réseau des aires protégées.

³⁹ Les refuges biologiques : des forêts mûres ou surannées représentatives du patrimoine forestier du Québec
www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-objectifs-refuges.jsp

⁴⁰ Liste des refuges biologiques désignés en vertu de la Loi sur les forêts
www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/forets/amenagement/liste-refuges.pdf

Action 5.11 Assurer la protection des sites géologiques exceptionnels (SGE)

INDICATEUR

Nombre de sites géologiques exceptionnels protégés légalement

CIBLE

D'ici à 2011, 30 sites (2008-2009 : 10; 2009-2010 : 10 et 2010-2011 : 10)

RÉSULTAT

Projets en cours (10 sites soustraits à l'activité minière)

11.3 Cet indicateur correspond à l'**indicateur 11.3** du *Plan stratégique 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'objectif **Contribuer à l'atteinte de l'objectif gouvernemental de mise en place d'un réseau d'aires protégées** qui est rattaché à l'orientation stratégique *Assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles*.

Les sites géologiques exceptionnels (SGE)⁴¹ ont pour objectif, notamment, de contribuer à la stratégie québécoise sur les aires protégées, donc à la conservation du patrimoine naturel. La Loi sur les mines a été modifiée à la fin de 2005 pour reconnaître légalement les SGE.

Au cours de 2008-2009, **dix sites ont été soustraits à l'activité minière** et sont en attente d'être classés. La consultation en vue de la classification de ces sites a été suspendue en attendant que le document intitulé *Lignes directrices pour les sites géologiques exceptionnels classés en vertu de l'article 305.1 de la Loi sur les mines* soit harmonisé avec les catégories de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), et que les analyses d'opportunité soient complétées.

Objectif gouvernemental 3

Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec

Objectif ministériel

Instaurer de nouvelles approches relatives à la gestion des ressources naturelles et du territoire

Le Ministère affirme son leadership dans la gestion du patrimoine naturel et territorial en instaurant des approches novatrices et responsables. Aussi, il compte sur de solides infrastructures de connaissance et de recherche qui lui fournissent de l'information utile à ses processus décisionnels. Ces connaissances de pointe et la modernisation de ses processus lui permettent de progresser et de jouer efficacement son rôle de gestionnaire des ressources naturelles et du territoire.

41 Répertoire des sites géologiques exceptionnels
http://sigeom.mrnf.gouv.qc.ca/sge/classes/15101_accueil

Action 6.1 Élaborer le plan de mise en œuvre du nouveau régime forestier

INDICATEUR Taux d'avancement de l'élaboration du plan de mise en œuvre du nouveau régime forestier	CIBLE D'ici à 2011, élaboration du plan	RÉSULTAT Élaboration du plan de mise en œuvre en cours et consultation sur le Livre vert achevée
--	---	--

5.1 Cet indicateur correspond à l'indicateur 5.1 du *Plan stratégique 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'objectif **Réaliser la réforme de la gestion des forêts** qui est rattaché à l'orientation stratégique *Optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire*.

Le Livre vert, *La forêt, pour construire le Québec de demain*, a été soumis à une consultation publique le 14 février 2008 et énonce la vision gouvernementale de la révision à entreprendre pour donner un nouvel élan à l'ensemble du secteur forestier. La consultation publique a été menée de février à mars 2008.

Subséquent à la publication et à la consultation du Livre vert, plusieurs travaux ont été exécutés et ont permis de raffiner le plan de mise en œuvre du nouveau régime forestier. Parmi eux, notons les travaux qui ont suivi la consultation et qui se sont terminés dans les premiers mois de 2008. En juin 2008, le document de travail *L'occupation du territoire forestier québécois et la constitution des sociétés d'aménagement des forêts* a été déposé à l'Assemblée nationale et a fait l'objet, de septembre à novembre 2008, de consultations particulières devant la Commission de l'économie et du travail. Enfin, au cours de l'hiver 2009, divers comités et groupes de travail ont été formés afin de préciser différents éléments de la refonte du régime forestier ainsi que son plan de mise en œuvre. **L'élaboration du plan préliminaire de mise en œuvre du nouveau régime forestier est en cours** suivant les ajustements qui ont donc été apportés à la démarche initialement prévue.

Action 6.2 Élaborer une stratégie d'aménagement durable des forêts

INDICATEUR État d'avancement de l'élaboration de la stratégie d'aménagement durable des forêts	CIBLE D'ici à décembre 2009, stratégie élaborée	RÉSULTAT Élaboration de la stratégie en cours
--	---	---

AD Cet indicateur est partagé avec le *Plan stratégique 2008-2011*. Il fait aussi état des résultats obtenus pour l'action déterminante **Élaborer une stratégie d'aménagement durable des forêts**.

La stratégie d'aménagement durable des forêts est basée sur les six critères de l'aménagement durable inscrits dans la Loi sur les forêts. Elle détermine les orientations, les objectifs et les cibles d'aménagement pour une période de cinq ans qui devront être respectés par l'ensemble des acteurs participant à la gestion des forêts sur le domaine de l'État.

Une **première ébauche de la stratégie a été élaborée** en vue de présenter les orientations et les objectifs préliminaires pour les cinq premières années. Ces orientations couvrent les six critères de l'aménagement durable des forêts inscrits dans la Loi sur les forêts. Des travaux d'harmonisation ont également été faits avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur le choix des orientations et objectifs préliminaires.

Par ailleurs, un ajustement au calendrier du projet a été nécessaire pour s'harmoniser avec la refonte du régime forestier et une deuxième ébauche de la stratégie est prévue prochainement. Un arrimage a aussi été fait avec le projet de Règlement sur l'aménagement durable des forêts afin de tenir une consultation publique conjointe. La consultation publique devrait se tenir après la Commission parlementaire sur la refonte du régime forestier prévue à l'automne 2009, ce qui pour l'instant reporte la publication de la stratégie à la fin de l'année 2010.

Action 6.3 Élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre de l'aménagement durable des forêts selon une approche écosystémique

INDICATEUR

État d'avancement de l'élaboration du plan d'action pour la mise en œuvre de l'aménagement durable des forêts selon une approche écosystémique

CIBLE

D'ici à décembre 2009, élaboration d'un plan d'action

RÉSULTAT

Élaboration du plan d'action en cours

L'aménagement écosystémique des forêts constitue une réponse aux préoccupations socioéconomiques et environnementales soulevées à l'égard de la gestion du milieu forestier. Un **plan d'action provisoire de mise en œuvre de cette approche a été élaboré** au cours de l'année. Il comprend les axes de travail prioritaires, les actions prépondérantes, les activités, les responsables, les livrables et le calendrier de réalisation. Avec ce plan d'action, les prochains plans d'aménagement forestier prévus pour la période 2013-2018 seront progressivement élaborés en fonction d'une approche écosystémique et des objectifs de l'aménagement durable des forêts (ADF). Ils viseront le maintien de la biodiversité et de la viabilité des écosystèmes forestiers dans le respect des valeurs sociales liées au milieu forestier.

Action 6.4 Développer une approche participative en connaissance géographique pour soutenir l'enrichissement et l'actualisation de l'information ainsi que les besoins de gouvernance des ressources naturelles et du territoire

INDICATEUR

État d'avancement du développement de l'approche participative

CIBLES

D'ici à 2011, 2 ententes de partenariat signées

D'ici à décembre 2009, 16 ententes particulières signées avec les conférences régionales des élus (CRE)

RÉSULTATS

Une entente de partenariat signée avec le gouvernement fédéral

11 ententes particulières signées avec les CRE

Pour répondre à des besoins de gestion et de mise en valeur des ressources naturelles et du territoire au nord du 53^e parallèle, une **entente de partenariat en information géographique a été conclue avec le gouvernement fédéral**. Par cette entente, le Ministère et l'ensemble des ministères et organismes du gouvernement du Québec disposent d'une couverture cartographique à jour et d'une couverture complète de données du relief sur le territoire du Québec situé au nord du 53^e parallèle. Dans le contexte de cette entente :

- 379 feuillets à l'échelle de 1/50 000 de modèle numérique de l'altitude (MNA) ont été livrés au gouvernement fédéral;
- le gouvernement fédéral a terminé la mise à jour de 533 fichiers portant sur des territoires situés au nord du 53^e parallèle;
- les travaux relatifs à la production du réseau hydrographique québécois sont amorcés.

Par ailleurs, les directions générales en région (DGR) du Ministère ont signé **onze ententes particulières de partage d'information géographique avec les conférences régionales des élus (CRE)** pour soutenir la réalisation des plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT). En échange de l'accès à cette information géographique, les CRE s'engagent à transmettre aux DGR les mises à jour et les nouvelles données générées pour les PRDIRT. Cet exercice de partage se fait dans le contexte d'une approche de coopération en réseau.

Action 6.5 Compléter la rénovation cadastrale

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
Pourcentage cumulatif des lots rénovés du cadastre québécois	D'ici à 2011, rénovation de 68 % des lots (2008-2009 : 60 %; 2009-2010 : 64 % et 2010-2011 : 68 %)	60,8 %

2.1 Cet indicateur correspond à l'**indicateur 2.1** du *Plan stratégique 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'objectif **Donner au Québec un nouveau plan de cadastre à jour et informatisé** qui est rattaché à l'orientation stratégique *Optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire*.

En 1992, le Conseil des ministres autorisait la poursuite du Programme de réforme du cadastre québécois dont l'un des objectifs est de reconstituer une image complète et fidèle du morcellement foncier du territoire. Cet objectif couvre les activités relatives à la rénovation cadastrale. Le résultat de cette vaste opération se caractérisera par la détention de données fiables et standardisées, une représentation graphique complète du morcellement foncier privé et des données informatisées continuellement mises à jour. On estime à un peu plus de 3,8 millions le nombre total de lots cadastrés à rénover. Au cours de l'année, les travaux de rénovation cadastrale ont permis d'officialiser plus de 163 000 lots, soit près de 29 500 lots de plus que la cible de 60 %, et ainsi de **porter à 60,8 % le pourcentage cumulatif de lots rénovés** (un peu plus de 2,3 millions de lots).

Action 6.6 Compléter le déploiement du Registre du domaine de l'État (RDE)

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
Pourcentage d'enregistrement dans le RDE des droits, contraintes et territoires à statuts juridiques particuliers	D'ici à 2011, passer de 17 % à 100 %	17,4 %

3.1 Cet indicateur correspond à l'**indicateur 3.1** du *Plan stratégique 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'objectif **Mettre en place un registre de l'information foncière officielle du domaine de l'État** qui est rattaché à l'orientation stratégique *Optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire*.

De nombreux ministères et organismes consentent ou acquièrent des droits sur le territoire public québécois. L'information relative à ces droits est actuellement dispersée dans une dizaine de registres. Cette façon de faire peut nuire à la cohérence des actions et entraîner l'attribution de droits conflictuels. Aussi les ministères et organismes qui accordent des droits et établissent des contraintes sur le territoire public doivent-ils les enregistrer dans le RDE. Cela permet de consigner, de conserver et de rendre publique une information relative à la tenure, aux droits et contraintes accordés par l'État et aux territoires à statuts particuliers, de même que leur localisation.

D'ici à 2011, on estime que près de 325 000 droits et contraintes devront être enregistrés dans le RDE. Au 31 mars 2009, ce sont 56 609 droits et contraintes qui ont été enregistrés, ce qui représente un **pourcentage cumulatif d'enregistrement de 17,4 %**. L'atteinte de cette cible dépend principalement de la contribution de chacun des émetteurs de droits et de contraintes ainsi que de la capacité d'accompagnement de ces mêmes émetteurs par le Ministère. Aussi, pour garantir le caractère complet de ce registre et satisfaire à la cible établie, le Ministère a entrepris une démarche auprès des émetteurs de droits sur le territoire public pour disposer des droits et contraintes manquants.

Action 6.7 Réaliser des projets d'acquisition de connaissances qui conduisent à une utilisation durable des ressources fauniques et des habitats

INDICATEUR

Taux de réalisation des projets d'acquisition de connaissances prévus

CIBLE

D'ici à 2011, réalisation de 22 projets

RÉSULTAT

41 % (9 projets réalisés)

Le Ministère réalise des projets d'acquisition de connaissances avec de nombreux spécialistes venant d'organismes publics, parapublics et privés. Les travaux exécutés visent à garantir une saine gestion des populations fauniques afin d'en assurer la conservation et la mise en valeur. Au cours de l'année, **9 projets d'acquisition de connaissances sur les 22 prévus (41 %)** ont conduit à la publication d'articles dans des revues de renommée internationale ou de rapports à caractère scientifique sur six thèmes de développement durable des ressources fauniques et des habitats. À la lumière du résultat atteint au cours du présent exercice financier, la cible triennale semble en voie d'être atteinte.

TABLEAU 18

Taux de réalisation des projets d'acquisition de connaissances selon six thèmes relatifs au développement durable des ressources fauniques et des habitats

THÈMES	PROJETS RÉALISÉS 2008-2009	CIBLE 2010-2011	TAUX DE RÉALISATION
Modalités de gestion de la faune exploitée (orignal, cerf de Virginie, caribou, ours noir et petite faune)	4	6	67 %
Effets des activités humaines sur la faune et ses habitats (éoliennes, routes, villégiature et nourrissage des cervidés)	3	4	75 %
Changements climatiques	—	3	—
Maladies de la faune (SHV, MDC, rage, grippe aviaire et syndrome du museau blanc)	2	5	40 %
Aménagement des cours d'eau en milieu agricole	—	3	—
Évaluation des retombées socioéconomiques liées à des activités fauniques	—	1	—
TOTAL	9	22	41 %

Action 6.8 Réaliser des projets de recherche centrés sur une utilisation durable des ressources forestières et du territoire

INDICATEUR Taux de réalisation des projets de recherche prévus	CIBLE D'ici à 2011, réalisation de 23 projets de recherche	RÉSULTAT 23 projets en cours
--	--	--

Le Ministère poursuit ses efforts de recherche fondamentale et appliquée afin de faire progresser la pratique forestière au Québec. Des thèmes particuliers, centrés sur une utilisation durable des ressources forestières et du territoire, sont inscrits dans le plan d'action de développement durable. Les **23 projets rattachés à ces thèmes de recherche ont démarré**.

TABLEAU 19

Taux d'avancement des projets de recherche selon quatre thèmes relatifs à l'utilisation durable des ressources forestières et du territoire

THÈMES	PROJETS EN COURS 2008-2009	TAUX D'AVANCEMENT
Modélisation de la croissance des forêts	4	58%
Effets des traitements sylvicoles sur la productivité des forêts	12	40%
Changements climatiques	2	75%
Fertilité des sols et productivité	5	73%
TOTAL	23	61%

Action 6.9 Soutenir l'acquisition, le traitement, la diffusion et la promotion des connaissances géoscientifiques, pour s'assurer d'une exploitation durable des ressources minérales

INDICATEUR Superficie couverte par des levés géoscientifiques	CIBLE Annuellement, superficie de 50 000 km ²	RÉSULTAT 133 609 km ²
---	--	--

1.3 Cet indicateur correspond à l'**indicateur 1.3** du *Plan stratégique 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'objectif **Assurer l'intégration et la disponibilité des nouvelles connaissances** qui est rattaché à l'orientation stratégique *Optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire*.

Cet indicateur a pour but de préciser la superficie couverte annuellement par les inventaires géoscientifiques. L'établissement de ce type de cible vise à privilégier la planification et la réalisation d'inventaires de nature régionale propres à favoriser l'ouverture de nouveaux territoires d'exploration, notamment dans le Québec nordique.

La **superficie couverte par les travaux exécutés au cours de l'année totalise 133 609 km²** et elle se répartit selon les inventaires géologiques (28 882 km²), géophysiques (38 839 km²) et géochimiques (65 888 km²). Il importe de noter que la superficie couverte durant l'exercice est la plus importante depuis les dix dernières années. Plusieurs inventaires géophysiques et géochimiques de l'environnement secondaire (sédiments de fonds de lac) ont ainsi été faits. Ces inventaires moins détaillés couvrent de grandes superficies, ce qui explique le dépassement de la cible établie à 50 000 km² par année.

Action 6.10 Systématiser l'intégration d'instruments de mesure et d'indicateurs de développement durable lors de l'évaluation des programmes du Ministère

INDICATEUR

Pourcentage des rapports d'évaluation qui contiennent au moins un instrument de mesure ou des indicateurs de développement durable

CIBLE

D'ici à 2011, 100 % des rapports d'évaluation de programme (2008-2009 : 50 %; 2009-2010 : 75 % et 2010-2011 : 100 %)

RÉSULTAT

50 % (*Rapport d'évaluation du Programme de connaissance géographique du territoire, volet cartographique*)

L'évaluation d'une intervention ou d'un programme est non seulement une occasion de démontrer l'atteinte des objectifs initialement prévus, mais aussi une occasion de mesurer la contribution des programmes du Ministère aux orientations gouvernementales, notamment en matière de développement durable.

Au cours de l'année, le Ministère a produit deux rapports d'évaluation de programmes : le *Rapport sur l'évaluation de l'éclaircie précommerciale pour le groupe de production prioritaire du sapin et des épinettes, du pin gris et du mélèze* et le *Rapport d'évaluation du Programme de connaissance géographique du territoire, volet cartographique*. Ce dernier **rapport comprend un outil permettant d'illustrer le lien entre la connaissance géographique et les seize principes de développement durable**. La cible annuelle est atteinte, car un des deux rapports d'évaluation de programmes comprend au moins un instrument de mesure ou des indicateurs de développement durable.

Action 6.11 Développer une offre de service et adapter des outils pour soutenir l'élaboration de plans, programmes et stratégies conformes aux exigences de la Loi sur le développement durable

INDICATEUR

État d'avancement du développement de l'offre de service et de l'adaptation des outils de soutien

CIBLE

D'ici à mars 2010, offre de service et outils disponibles

RÉSULTAT

Mesure du résultat prévue en 2009-2010

Le Ministère veut développer de nouvelles compétences et étendre la portée de ses analyses par la prise en considération des seize principes de développement durable. Un guide sera proposé aux responsables de l'élaboration de plans, programmes et politiques afin de les rendre conformes aux exigences de la Loi sur le développement durable. **La mesure du résultat de cette action est prévue en 2009-2010.**

Changements climatiques

- Le 28 mai 2008, la **stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec**⁴² a été lancée. En plus de viser la création d'une activité économique profitable et des emplois stimulants et durables, elle contribue à faire du secteur forestier une industrie innovante et ainsi à accroître l'utilisation du bois comme matériau écologique et à atténuer les émissions de gaz à effet de serre.
- En collaboration avec l'Agence de l'efficacité énergétique (AEE), le Ministère a conçu le **Programme de réduction de consommation de mazout lourd**, rendu public en juin 2008 et dont la gestion administrative a été confiée à l'AEE. Destiné aux consommateurs de mazout lourd, ce programme contribue à améliorer la qualité de l'air, à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à améliorer leur position concurrentielle en réduisant leur consommation. Au cours de l'année, le Ministère a aussi participé à l'évaluation des demandes reçues lors de l'appel de propositions de l'été 2008.
- Le Ministère **continue de suivre étroitement les projets de production d'éthanol cellulosique qu'il soutient**, comme la réalisation du projet Grappe agroénergétique des Coteaux en Abitibi et la construction de l'usine de démonstration de production d'éthanol cellulosique de la société Enerkem à Westbury pour laquelle le Ministère s'est engagé en 2007-2008 à verser 2 millions de dollars.
- En avril 2008, le Québec a adhéré officiellement à la *Western Climate Initiative* (WCI), une initiative dont le but est de développer un système de plafonnement et d'échanges sur le territoire nord-américain afin de contrôler les émissions de gaz à effet de serre. Dans ce contexte, le Ministère a **contribué de façon significative aux différents travaux** :
 - en collaborant aux différents comités sectoriels, avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), qui évaluent les potentiels de réduction des gaz à effet de serre des grands émetteurs industriels (raffineries, alumineries, cimenteries, etc.);
 - en participant et en assurant la représentativité du Québec au sein de différents comités de la WCI afin de rendre opérationnel, dès 2012, le système de plafonnement et d'échanges des émissions de gaz (Comité sur la modélisation économique, Comité sur l'électricité, Comité sur la détermination des allocations et des plafonds);
 - en participant à différents travaux ou comités avec le MDDEP et d'autres ministères sectoriels afin d'assurer la coordination des activités du gouvernement du Québec au sein de la WCI.

.....
⁴² *Stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec*
www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/forets/entreprises/strategie-developpement.pdf



Exigences législatives et gouvernementales

4

La connaissance des déplacements des animaux est souvent un élément essentiel à la conservation ou à la mise en valeur des espèces fauniques, et le **récepteur radio** constitue un outil de travail pour les spécialistes de la faune du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

La Loi sur la fonction publique prescrit que le *Rapport annuel de gestion* du Ministère doit comporter une rubrique particulière où figure le compte rendu des résultats obtenus par rapport aux objectifs d'un programme d'accès à l'égalité ou d'un plan d'embauche visant les groupes cibles, c'est-à-dire les membres des communautés culturelles, les autochtones, les anglophones et les personnes handicapées. Suivant cela, les efforts déployés au regard de quatre autres exigences sont présentés; il s'agit de ceux qui sont rattachés à l'accès à l'information et aux renseignements personnels, à l'application de la politique linguistique, à l'allègement réglementaire et administratif et, enfin, au suivi des recommandations du vérificateur général du Québec.

Accès à l'égalité en emploi

L'objectif gouvernemental consiste à atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés (réguliers, occasionnels, stagiaires et étudiants) membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones ou vivant avec un handicap. Le but visé est de hausser la représentativité dans la fonction publique de ces groupes cibles.

Embauche en 2008-2009

TABLEAU 20

Répartition du nombre de personnes embauchées selon le statut d'emploi

RÉPARTITION	STATUT D'EMPLOI				TOTAL
	RÉGULIERS	OCCASIONNELS	ÉTUDIANTS	STAGIAIRES	
Nombre	177*	138	244	75	634

* Des 177 personnes ayant un statut de *réguliers* embauchées en 2008-2009, 74 étaient âgées de moins de 35 ans (41,8%).

FIGURE 3

Répartition du pourcentage de personnes embauchées selon le statut d'emploi

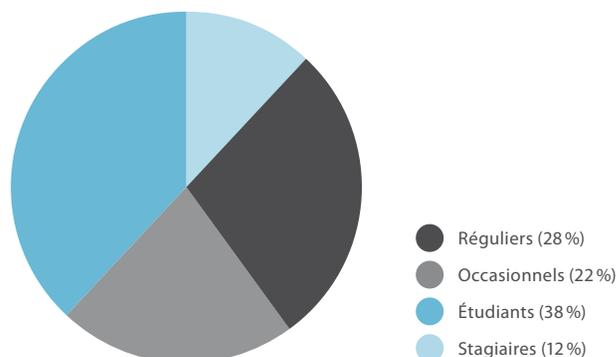


TABLEAU 21

Répartition des personnes embauchées issues des groupes cibles selon le statut d'emploi et le groupe cible

RÉPARTITION*		STATUT D'EMPLOI																TOTAL
		RÉGULIERS				OCCASIONNELS				ÉTUDIANTS				STAGIAIRES				
		CC	ANGL.	AUT.	PH	CC	ANGL.	AUT.	PH	CC	ANGL.	AUT.	PH	CC	ANGL.	AUT.	PH	
2006-2007	Nombre	0	1	0	1	11	0	4	3	20	4	3	2	0	0	0	1	50
	Taux		6,1%			9,1%				9,3%				1,6%				8,2%
2007-2008	Nombre	3	1	1	1	10	1	2	5	15	2	4	1	8	0	0	0	54
	Taux		5,4%			7,8%				8,1%				8,7%				7,7%
2008-2009	Nombre	7	1	0	4	7	1	0	2	13	3	1	2	4	1	0	0	46
	Taux**		6,8%			7,2%				7,8%				6,7%				7,3%

* Membres de communautés culturelles (CC), anglophones (Angl.), autochtones (Aut.) et personnes handicapées (PH).

** Ces taux sont calculés sur la base du nombre de personnes embauchées au 31 mars 2009 tel qu'il est indiqué dans le Tableau 20 — Répartition du nombre de personnes embauchées selon le statut d'emploi.

Représentativité des groupes cibles au sein de l'effectif

L'objectif gouvernemental consiste à atteindre, au sein de l'effectif, le taux de représentativité de 9 % pour les membres de communautés culturelles, les anglophones et les autochtones ainsi que de 2 % pour les personnes handicapées. En ce qui concerne la représentativité des groupes cibles dans les emplois réguliers, le Ministère n'atteint pas l'objectif. Toutefois, des représentations ont été faites auprès du Secrétariat du Conseil du trésor pour l'obtention d'accommodements en raison de la difficulté de recrutement dans certains corps d'emplois ministériels.

TABLEAU 22

Répartition des personnes en place issues des groupes cibles

GROUPES CIBLES	2006-2007		2007-2008		2008-2009	
	NOMBRE	TAUX	NOMBRE	TAUX	NOMBRE	TAUX*
Communautés culturelles	76	1,7%	69	1,7%	52	1,6%
Anglophones	34	0,8%	32	0,8%	24	0,7%
Autochtones	44	1,0%	42	1,0%	35	1,1%
Personnes handicapées	34	0,8%	35	0,8%	21	0,7%
TOTAL	188	4,3%	178	4,3%	132	4,1%

* Ces taux sont calculés sur la base du nombre de personnes en place dans des emplois réguliers, au 31 mars 2009, soit 3 230.

TABLEAU 23

Répartition des personnes en place issues des groupes cibles selon la catégorie d'emploi

GROUPES CIBLES	CATÉGORIE D'EMPLOI										TOTAL	
	PERSONNEL D'ENCADREMENT		PERSONNEL PROFESSIONNEL*		PERSONNEL TECHNICIEN ASSIMILÉ / PERSONNEL DE BUREAU		PERSONNEL DES AGENTS DE LA PAIX		PERSONNEL OUVRIER		NOMBRE	TAUX
	NOMBRE	TAUX**	NOMBRE	TAUX	NOMBRE	TAUX	NOMBRE	TAUX	NOMBRE	TAUX		
Communautés culturelles	2	0,05%	34	0,84%	24	0,60%	2	0,05%	0	—	62	1,54%
Anglophones	2	0,05%	10	0,25%	8	0,20%	8	0,20%	0	—	28	0,70%
Autochtones	2	0,05%	5	0,12%	20	0,50%	11	0,27%	3	0,07%	41	1,02%
Personnes handicapées	1	0,02%	10	0,25%	14	0,35%	2	0,05%	2	0,05%	29	0,72%
TOTAL	7	0,17%	59	1,47%	66	1,64%	23	0,57%	5	0,12%	160	3,98%

* Y compris les ingénieurs, avocats, notaires, conseillers en gestion des ressources humaines, enseignants, médecins et dentistes.

** Ces taux sont calculés sur la base du nombre de personnes occupant des emplois réguliers et occasionnels, au 31 mars 2009, soit 4 025.

Représentativité des femmes

TABLEAU 24

Répartition des femmes embauchées selon le statut d'emploi

RÉPARTITION	STATUT D'EMPLOI				TOTAL
	RÉGULIERS	OCCASIONNELS	ÉTUDIANTS	STAGIAIRES	
Nombre	89	69	136	40	334
Taux*	50,3%	50,0%	55,7%	53,3%	52,7%

* Ces taux sont calculés sur la base du nombre de personnes embauchées au 31 mars 2009

Tableau 20 — Répartition du nombre de personnes embauchées selon le statut d'emploi.

TABLEAU 25

Répartition des femmes en place dans un emploi régulier selon la catégorie d'emploi

RÉPARTITION	CATÉGORIE D'EMPLOI					TOTAL
	PERSONNEL D'ENCADREMENT	PERSONNEL PROFESSIONNEL*	PERSONNEL TECHNICIEN ASSIMILÉ / PERSONNEL DE BUREAU	PERSONNEL DES AGENTS DE LA PAIX	PERSONNEL OUVRIER	
	NOMBRE	TAUX**	NOMBRE	TAUX**	NOMBRE	
Nombre	51	368	796	8	0	1 223
Taux**	1,6%	11,4%	24,6%	0,2%	—	38,0%

* Y compris les ingénieurs, avocats, notaires, conseillers en gestion des ressources humaines, enseignants, médecins et dentistes.

** Ces taux sont calculés sur la base du nombre de personnes en place dans des emplois réguliers au 31 mars 2009, soit 3 230.

Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

TABLEAU 26

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

PARTICIPATION ET NOMBRE DE PROJETS	2008-2009
Nombre de participants au PDEIPH accueillis au cours de l'année (cohortes de 2008)	1
Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du PDEIPH (en prévision des cohortes débutant en 2009)*	4

* Deux projets ont été retenus par le Centre de services partagés du Québec pour les cohortes débutant en 2009.

Accès à l'information et protection des renseignements personnels

En vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, le Ministère a traité, en 2008-2009, 605 demandes d'accès à des documents, comparativement à 597 en 2007-2008, ce qui représente une augmentation de 1 %.

TABLEAU 27

Répartition des demandes d'accès à l'information par année

DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Demandes d'accès	791	1 242	597	605
Refus	29	36	41	31
Demandes ayant fait l'objet d'un accès partiel*	164	116	61	97
Demandes traitées dans un délai de 20 jours	711	1 193	563	565
Demandes traitées dans un délai de 21 à 30 jours	80	49	34	40

* Accès partiel: Pour l'ensemble des documents faisant l'objet d'une demande d'accès, il s'agit d'un refus d'accès à certains documents ou à des parties de documents, conformément aux dispositions pertinentes prévues dans la loi.

En ce qui concerne les demandes d'accès aux renseignements personnels, le Ministère a reçu 39 demandes, parmi lesquelles 8 ont été acceptées totalement, 11 l'ont été partiellement et 20 ont été refusées. Le délai moyen de traitement pour répondre à ces demandes a été de 13 jours.

Application de la politique linguistique

Pour assurer et améliorer la qualité de la langue française, le Ministère applique la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration. C'est donc dans cette perspective qu'au cours de l'année, il y a eu :

- la révision complète du contenu anglais des sites Internet du Ministère en fonction des règles de la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information et des communications et celles de la Commission de toponymie du Québec;
- l'organisation d'activités de sensibilisation à l'intention du personnel à l'occasion de la 13^e Francofête qui s'est déroulée du 6 au 29 mars 2009.

Allègement réglementaire et administratif

Au même titre que l'ensemble des ministères et organismes, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune est appelé à contribuer à l'objectif de réduction de 20 % du coût des formalités administratives imposées aux entreprises d'ici à 2010. À ce titre, le Ministère a répertorié un total de 91 formalités imposées aux entreprises. Par rapport aux coûts et au volume associés à ces formalités, ceux-ci ont évolué de la manière suivante :

- le coût total a diminué de 1,15 % entre les années 2006-2007 et 2007-2008;
- le volume total a diminué de 5,28 % entre les années 2006-2007 et 2007-2008.

Il importe de noter que la diminution significative du coût des formalités enregistrées par le domaine d'activité Énergie est occasionnée par la baisse des demandes de permis de recherche pour l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures, en raison de l'absence de territoires libres de droits.

TABLEAU 28

Nombre de formalités administratives et variation du coût et du volume selon le domaine d'activité

DOMAINE D'ACTIVITÉ	NOMBRE DE FORMALITÉS	VARIATION ENTRE 2006-2007 ET 2005-2006	
		COÛT TOTAL ASSOCIÉ	VOLUME
Énergie	8	-61,62 %	-62,34 %
Mines	21	3,48 %	-5,22 %
Faune	45	0,00 %	0,00 %
Forêts	4	-13,73 %	-48,78 %
Opérations régionales	10	0,03 %	6,28 %
Territoire	3	-8,48 %	-8,48 %
TOTAL	91	-1,15 %	-5,28 %

Suivi des recommandations du vérificateur général du Québec

Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2001-2002, tome II, chapitre 4, gestion de la ressource forestière

Le Ministère dresse un bilan positif à l'égard de la mise en application des 83 mesures prévues dans le plan d'action déposé en février 2003 à la Commission de l'administration publique à la suite du rapport du vérificateur général du Québec sur la gestion de la ressource forestière puisque la mise en œuvre de l'ensemble des mesures du plan d'action est considérée comme étant sur le point d'être terminée. D'ailleurs, sa continuité est, entre autres, assurée par la révision du régime forestier.

Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2005-2006, tome I, chapitre 4, réforme cadastrale

À la suite des recommandations du vérificateur général du Québec, le Ministère a poursuivi la mise en place des mesures inscrites dans son plan d'action dans la perspective d'une meilleure reddition de comptes, du contrôle optimal des coûts, de l'amélioration de la qualité des travaux, de la réduction des délais et du suivi rigoureux de l'échéancier à l'égard de la réforme cadastrale. De plus, conformément aux demandes exprimées par la Commission de l'administration publique dans son rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics, le Ministère a déposé, en octobre 2008, un plan d'action sur l'application de sept nouvelles recommandations. Ce plan d'action comprend un échéancier de réalisation et apporte les réponses du Ministère à chacune des recommandations formulées ainsi qu'à certains commentaires soulevés par la Commission dans son rapport.

Reddition de comptes. Depuis 2006-2007, un rapport d'activité de Foncier Québec est accessible dans le site Internet du Ministère⁴³.

Gestion des risques. Pour faire suite à l'analyse de risques faite en 2007-2008, le Ministère a poursuivi la mise en œuvre des actions figurant dans le plan d'action de gestion des risques inhérents au Programme de la réforme du cadastre québécois. Un suivi de ce plan d'action est assuré périodiquement. Par ailleurs, l'évaluation d'une réserve financière a été faite sur la base d'une étude actuarielle. Les surplus actuellement accumulés par le Fonds de l'information foncière permettent d'assumer une telle réserve.

Rénovation cadastrale. Les travaux de rénovation portent sur l'ensemble du territoire cadastré et dont le nombre total de lots est estimé à plus de 3,8 millions. Au cours de l'année, le Ministère a accordé 29 contrats de rénovation cadastrale, ce qui porte à 315 le nombre de contrats attribués depuis le début du programme. Ces contrats représentent 72,6 % des lots, soit un peu plus de 2,7 millions de lots sur quelque 3,8 millions de lots à rénover. Au terme de l'année 2008-2009, un peu plus de 2,3 millions de lots ont été officialisés, soit l'équivalent de 60,8 % du territoire privé. Selon la planification globale de 2009, et comme les prévisions de l'année dernière l'indiquaient, les travaux de rénovation cadastrale devraient se terminer en 2021. Ils nécessiteront un investissement total de 751 millions de dollars, soit une somme comparable à la prévision de 2008, qui s'élevait à 766 millions de dollars (-2%).

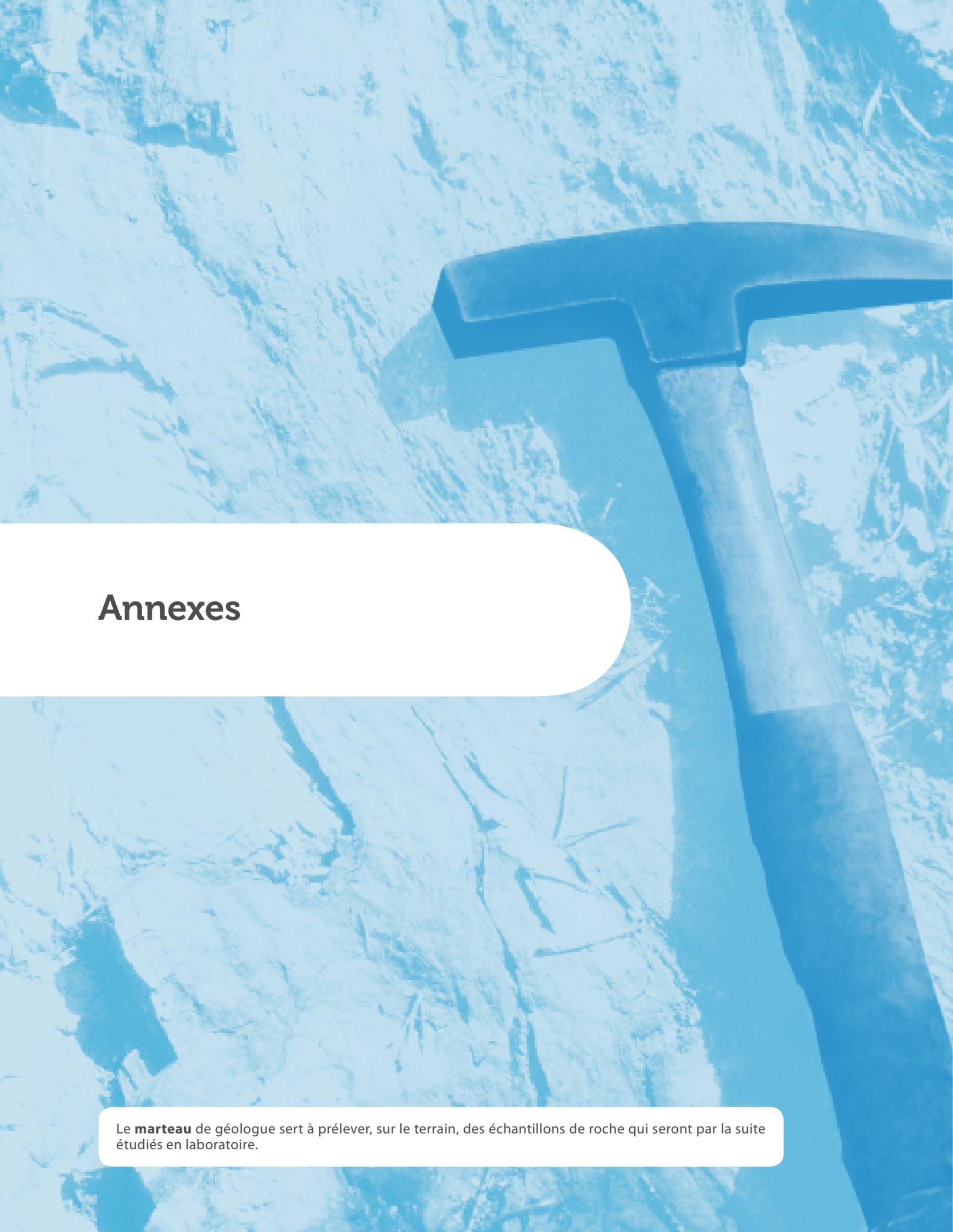
43 Rapport annuel de gestion du ministère des Ressources naturelles et de la Faune
www.mrnf.gouv.qc.ca/ministere/rapport/index.jsp

Nouvelles approches de rénovation cadastrale. Le Ministère poursuit la mise en œuvre des mesures retenues dans le rapport intitulé *Un plan pour compléter la réforme du cadastre québécois* et faisant suite aux recommandations du vérificateur général du Québec. Au cours de la dernière année, ce sont sept mesures qui ont été mises en œuvre. Ainsi, l'instauration des mesures associées à la révision du processus de rénovation cadastrale est, à toutes fins utiles, terminée; le processus est fonctionnel et il reste à terminer les modifications aux systèmes informatiques le supportant. De nouvelles modalités ont été intégrées dans les nouveaux documents d'appels d'offres à la suite de la mise en vigueur de la Loi sur les contrats des organismes publics et leur application se fera au moment de l'attribution des contrats lancés en 2009-2010.

Mise à jour du cadastre. La mise à jour du cadastre est une activité récurrente qui s'effectuait avant le début du programme, qui se poursuit pendant la réforme cadastrale et qui se continuera après son achèvement. Pendant l'année, le Ministère a officialisé 15 563 requêtes de mise à jour du cadastre et le délai moyen de traitement d'une requête de mise à jour du cadastre s'est amélioré de 23 % au cours de l'année. Quant aux demandes relatives à l'intégrité du cadastre, le Ministère a terminé le traitement de 1 733 demandes. Pendant l'année, le délai moyen de traitement de ces dossiers s'est amélioré de 36 %. Enfin, selon la planification globale 2009, les frais annuels moyens pour assurer la mise à jour sont estimés à 12,8 millions de dollars pour la période 2008-2021. Cette estimation des dépenses annuelles moyennes est légèrement inférieure à la planification globale de 2008 (-6 %).

Nouvelles approches de mise à jour du plan cadastral. Le Ministère a poursuivi la mise en œuvre des mesures retenues dans le rapport intitulé *Un plan pour compléter la réforme du cadastre québécois* et donnant suite aux recommandations du vérificateur général du Québec. Les mesures retenues permettront d'améliorer le service à la clientèle, tout en réduisant les exigences pour la préparation des documents cadastraux, d'accélérer le traitement des requêtes d'opérations cadastrales, et ce, tout en contribuant à assurer l'intégrité du registre cadastral.

Perception des revenus. Suivant la planification globale de 2009, les revenus que le Ministère prévoit percevoir jusqu'en 2021 s'élèveront à 1,258 milliard de dollars. Ils excéderont les frais prévus. Les surplus déjà accumulés peuvent couvrir une réserve financière pour le Programme de la réforme du cadastre québécois. Dans un contexte de projet de très grande envergure, le Ministère réussit à dégager une marge suffisante en s'assurant d'une gestion adéquate des risques financiers, et il respecte ainsi l'objectif d'autofinancement qui lui a été donné par le Conseil des ministres en 1992.



Annexes

Le **marteau** de géologue sert à prélever, sur le terrain, des échantillons de roche qui seront par la suite étudiés en laboratoire.

Annexe I

Résultats 2008-2009 de Géologie Québec

Mandat

Le mandat de la Direction générale de Géologie Québec consiste à acquérir, traiter et diffuser des connaissances géoscientifiques sur les ressources minérales du Québec, dans le but d'évaluer et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le potentiel minéral des régions du Québec.

Organisation

Géologie Québec a le statut d'unité autonome de services. Au 31 mars 2009, elle comptait 76 postes réguliers et en a utilisé 62,5 en équivalent temps complet (ETC) ainsi que l'équivalent de 35,9 occasionnels à temps complet. Ce personnel est réparti dans les bureaux de Val-d'Or (le siège de la direction générale), Québec, Rouyn-Noranda et Montréal.

Outre la direction générale de Géologie Québec, l'organisation est constituée de deux directions et d'un service : la Direction du bureau de l'exploration géologique du Québec (Val-d'Or) et la Direction de l'information géologique du Québec (Québec) dont relève le Service de la diffusion et de l'intégration (Québec).

Produits et services

Les activités de Géologie Québec sont orientées principalement vers la livraison de produits et services à la clientèle de l'exploration minérale. Les principaux produits et services sont :

- les rapports d'inventaires géoscientifiques;
- les études géoscientifiques;
- les évaluations du potentiel minéral;
- les compilations géominières;
- la promotion du potentiel minéral;
- le rôle-conseil, les avis et l'expertise à l'industrie minière, à la gestion territoriale, au développement durable et à la protection de l'environnement;
- l'assistance financière;
- les sites géologiques exceptionnels;
- le Centre de numérisation ministériel.

Clientèle

Géologie Québec offre des services aux principaux clients suivants :

- les compagnies d'exploration et d'exploitation minière;
- les prospecteurs;
- les consultants et les entreprises de service dans le domaine de l'exploration minérale;
- les communautés autochtones engagées dans le développement du potentiel minéral;
- les directions générales en région qui ont la responsabilité des services de première ligne.

De plus, certains produits et services offerts par Géologie Québec intéressent également d'autres groupes de clientèle, tels que :

- les consultants du domaine des sciences de la Terre;
- les ministères et autres organismes préoccupés par la gestion des ressources et le développement économique;
- les établissements d'enseignement et de recherche;
- le grand public.

Les ressources

Les deux tableaux qui suivent font état des ressources humaines et financières de Géologie Québec, ainsi que de ses sources de revenus, au 31 mars 2009.

Répartition des ressources humaines et financières en 2008-2009*

PRODUITS ET SERVICES	ETC		MILLIERS DE DOLLARS				TOTAL
	R	O	FP	FA	CA	TR	
Carte d'évaluation du potentiel minéral	1,0	0,1	93,8	0,0			93,8
Compilations géominières	6,9	4,2	577,7	6,9			584,6
Rapports d'inventaires géoscientifiques	18,8	5,1	1 795,0	7 045,2			8 840,2
Études géoscientifiques	4,1	0,7	308,9	852,1			1 161,0
Rôle conseil, avis et expertise	2,2	0,3	192,2	0,4			192,6
Assistance financière relative à l'industrie minière	0,0			0,6		2 475,9	2 476,5
Promotion du potentiel minéral	3,2	2,5	203,1	305,7			508,8
SIGEOM et centre de numérisation	8,9	20,2	763,6	672,0	26,2		1 461,8
Administration, coordination, autres	17,4	2,8	1 222,7	228,4	1,1		1 452,2
Sites géologiques exceptionnels	0,0		3,5	8,2			11,7
TOTAL	62,5	35,9	5 160,5	9 119,5	27,3	2 475,9	16 783,2

* Exclut les ETC utilisés et les dépenses engagées pour la vente de services, la consultation et les comptes à fin déterminée de Géologie Québec et de Québec Exploration.

CA: Capitalisation

ETC: Équivalent temps complet

FA: Fonctionnement autre

FP: Fonctionnement personnel

O: Occasionnel

R: Régulier

TR: Transfert

Revenus*

DOMAINE D'ACTIVITÉ	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Vente de produits géoscientifiques	110 332 \$	195 524 \$	127 340 \$

* Excluent les sommes reçues pour la vente de services, la consultation ainsi que les comptes à fin déterminée, de Géologie Québec et de Québec Exploration, lesquels sont gérés en conformité avec les normes établies par le contrôleur des finances.

Sommaire des résultats 2008-2009 de Géologie Québec

Mettre en évidence le potentiel minéral des territoires peu explorés

INDICATEUR

Taux de progression de la connaissance géoscientifique de base du territoire⁴⁴

CIBLE 1

Couvrir au moins 50 000 km² par année par des travaux d'inventaire géoscientifique

RÉSULTAT

133 609 km² couverts par des travaux d'inventaire géoscientifique.

Accroître les connaissances sur les modèles métallogéniques et sur la géologie dans les camps miniers

INDICATEUR

Taux de production des cartes de potentiel minéral et des modèles géologiques 3D

CIBLE 2

Publier et diffuser annuellement dans le site Internet du MRNF 2 modèles 3D des principaux camps miniers de l'Abitibi et produire une évaluation du potentiel en cuivre-or-molybdène de type porphyre cuprifère de la partie centrale de la Province du Supérieur (ceintures d'Opatoca et d'Opinaca)

RÉSULTAT

Un modèle géologique et un modèle géophysique en 3D ont été déposés pour édition, mais ils n'ont pas été publiés en 2008-2009. L'évaluation du potentiel en cuivre-or-molybdène de type porphyre cuprifère de la partie centrale de la Province du Supérieur a été produite.

INDICATEUR

Nombre de cibles d'exploration générées à partir des travaux d'inventaire et d'études géoscientifiques et d'évaluation du potentiel minéral

CIBLE 3

Générer 100 cibles d'exploration et chiffrer les dépenses en exploration faites par les compagnies minières sur les cibles générées avant le 31 mars 2007

RÉSULTAT

Au total, 251 cibles d'exploration ont été générées. Les dépenses d'exploration faites par les compagnies minières sur les cibles produites depuis 2005 se chiffrent à 2,45 M\$, y compris le coût d'acquisition des titres miniers.

INDICATEUR

Nombre de cartes et de rapports produits sur les dépôts meubles et traitant des ressources en granulats et des eskers

CIBLE 4

Produire un rapport et 3 cartes à l'échelle de 1/50 000 sur les ressources en granulats de la région de Charlevoix

RÉSULTAT

Les 3 cartes à l'échelle de 1/50 000 ont été déposées. Le rapport n'a pas encore été produit.

⁴⁴ Indicateur 1.3 du *Plan stratégique 2008-2011* du MRNF.

INDICATEUR

Taux de réalisation des compilations géominières

CIBLE 5

Indexer tous les nouveaux rapports d'exploration soumis au MRNF et compiler les données s'y rapportant dans un délai maximal de 6 mois

RÉSULTAT

82 % des 442 rapports indexés et diffusés l'ont été dans le délai de 6 mois. Bien que la cible n'ait pas été atteinte pour tous les rapports, le délai moyen a été de 4,2 mois.

CIBLE 6

Compiler les données contenues dans les rapports soumis au MRNF dans un délai maximal de 6 mois

RÉSULTAT

Les compilations comprennent :

- la localisation de 556 rapports indexés, donc 100 % des rapports soumis et une part de rattrapage;
- sur les 1 234 forages indexés, 1 177 forages localisés et 1 488 forages décrits, ce qui correspond à plus de 100 % des forages, donc un certain retard a pu être rattrapé;
- 103 nouveaux gîtes ont été décrits et 29 gîtes ont été mis à jour. Ces statistiques sur les gîtes n'incluent pas l'Abitibi et l'Ungava, donc moins de 100 % des gîtes ont été compilés.

INDICATEUR

Sur une période de trois ans (2008-2011), mesurer annuellement la fluctuation du nombre d'articles commandés provenant du SIGEOM et du fonds documentaire, et comparer cette fluctuation avec celle sur les investissements en exploration minière pour une même période.

CIBLE 7

Pour l'année financière 2008-2009, mesurer le nombre d'articles commandés du SIGEOM et du fonds documentaire, chiffrer les investissements totaux en exploration minière.

Si les données sont disponibles pour 2008-2009, mesurer les fluctuations en % entre les années financières 2007-2008 et 2008-2009

RÉSULTAT

En 2008-2009, 19 037 articles ont été vendus. Pour 2008, l'ISQ estime provisoirement à 434,9 M\$ les investissements en exploration minière.

Par rapport à 2007-2008, la vente des produits a diminué de 3,6 % en 2008-2009. Pour ce qui est des dépenses en exploration, une diminution de 8,7 % est prévue en 2008 par rapport à 2007.

Promouvoir le potentiel minéral du Québec et favoriser la mise en valeur du territoire

INDICATEUR Délais de présentation des nouvelles données et connaissances géoscientifiques liées aux travaux d'inventaire et d'études géoscientifiques	CIBLE 8 Présenter à Québec Exploration 2008 100 % des nouvelles données issues des travaux d'inventaire et d'études géoscientifiques	RÉSULTAT 100 % des travaux exécutés pendant ou avant l'été 2008 ont été présentés à Québec Exploration.
INDICATEUR Ajouter des substances minérales et mettre à jour le portail des minéraux industriels du MRNF	CIBLE 9 Ajouter 5 minéraux industriels et mettre à jour les pages existantes du portail sur les minéraux industriels	RÉSULTAT 6 minéraux industriels ont été décrits et seront ajoutés au site Internet sous peu. Il s'agit de l'andalousite, la kyanite, la sillimanite, la phlogopite, la muscovite et la syénite à néphéline (feldspath et feldspathoïde). Le portail Internet a également été mis à jour.
INDICATEUR Développer et maintenir à jour le portail du MRNF sur les pierres gemmes, fines et ornementales	CIBLE 10 Créer un portail dans le site Internet du MRNF consacré aux pierres gemmes, fines et ornementales	RÉSULTAT Le portail sur les pierres gemmes a été créé. L'information sur le diamant, qui figurait auparavant dans le portail des minéraux industriels, a été mise à jour et intégrée dans le portail.
INDICATEUR Nombres de participants à l'événement Québec exploration 2008	CIBLE 11 Augmenter de 10 % le nombre de visiteurs grand public à la journée Portes ouvertes	RÉSULTAT Plus de 250 visiteurs ont participé à l'événement. Il s'agit d'un résultat partiel qui ne permet pas de conclure sur l'atteinte de la cible de 275 participants.
	CIBLE 12 Attirer plus de 275 participants venant de l'extérieur du Québec	RÉSULTAT 312 participants venaient de l'extérieur du Québec.

Favoriser la mise en valeur du territoire

INDICATEUR

Nombre d'ententes spécifiques signées avec les régions

CIBLE 13

Signer une entente spécifique avec la région Nord-du-Québec portant sur la Table jamésienne de concertation minière

RÉSULTAT

Entente signée le 31 mars 2009.

Favoriser les activités d'exploration minérale

INDICATEUR

Nombre de prospecteurs autochtones actifs

CIBLE 14

Dénombrer au moins 75 prospecteurs autochtones ayant effectué des activités de prospection

RÉSULTAT

129 prospecteurs autochtones actifs (41 prospecteurs inuits et 88 prospecteurs cris).
8 prospecteurs inuits ont aussi été formés.

Classer et protéger les sites géologiques exceptionnels

INDICATEUR

Nombre de sites géologiques exceptionnels protégés légalement⁴⁵

CIBLE 15

Protéger légalement 10 sites géologiques exceptionnels

RÉSULTAT

Projet en cours (10 sites soustraits à l'activité minière).

⁴⁵ Indicateur 11.3 du *Plan stratégique 2008-2011* du MRNF.

Le bilan des résultats 2008-2009

En 2008-2009, le gouvernement du Québec a octroyé à Géologie Québec une enveloppe budgétaire de **2 millions de dollars** pour la poursuite du Plan cuivre, un volet d'acquisition de connaissances géoscientifiques en Abitibi-Témiscamingue et dans le Nord-du-Québec.

Le Fonds du patrimoine minier

Le Fonds du patrimoine minier (FPM) est entré en vigueur le 1^{er} avril 2008. À partir d'une **enveloppe budgétaire supplémentaire de 7,5 millions de dollars**, Géologie Québec a mené des activités favorisant le développement du potentiel minéral. Parmi ces activités, il faut compter les projets d'inventaire et d'études géoscientifiques dans des secteurs où la géologie est peu connue. Cette somme, combinée avec une enveloppe de 150 000 \$, provenant du budget de 2 millions de dollars reçu pour la création de l'Institut national des mines et autres mesures de développement de la main-d'œuvre du secteur minier, a permis de financer les fonds miniers autochtones. De plus, le FPM a permis de financer des activités de recherche et de développement pour 0,5 million de dollars.

Plan cuivre (Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec)

Pour une troisième année consécutive, le nord-ouest québécois a été l'hôte d'un **vaste programme géoscientifique** dont le but est de favoriser l'exploration et la découverte de nouveaux gisements pouvant assurer l'avenir des villes minières comme Chibougamau, Matagami et Rouyn-Noranda. Exécutés en partenariat avec la Commission géologique de l'Ontario (CGO), la Commission géologique du Canada (CGC) et d'autres acteurs industriels, universitaires et régionaux, ces travaux géoscientifiques ont également pour but de mettre en réseau les ressources humaines disponibles.

Le secteur de Rouyn-Noranda offre un potentiel élevé de découvertes en gisements de cuivre et il a fait l'objet de plusieurs travaux multidisciplinaires, notamment de nouveaux inventaires géologiques et de nouvelles études métallogéniques. Des travaux de modélisation géologique tridimensionnelle (3D), entre autres le long de la Faille de Cadillac, ont pour but de préciser le potentiel minéral en profondeur. Plus à l'est, des travaux de cartographie se sont poursuivis au nord de Cadillac afin de mieux évaluer le potentiel minéral de ce secteur moins exploré de l'Abitibi.

Dans la région de Chibougamau-Chapais, les travaux de terrain exécutés au cours de l'été ont permis la mise à jour de plusieurs cartes géologiques dans cette région à fort potentiel cuprifère. Ces travaux sont complétés par une modélisation géologique tridimensionnelle (3D) de la partie sud du camp minier.

Dans la région de Matagami, un nouveau projet multidisciplinaire a été amorcé en 2008-2009. Il a conduit à la mise à jour de cartes géologiques et à l'accomplissement de travaux complémentaires d'analyse géophysique.

Au sud-est de l'Abitibi-Témiscamingue, un important levé de géochimie de fonds de lacs ainsi que des réanalyses d'échantillons prélevés au cours d'anciens levés ont été faits. Ce levé couvre un secteur contenant des roches de l'Abitibi remaniées pouvant receler un potentiel pour l'exploration du cuivre et autres métaux de base.

Enfin, un levé magnétique aéroporté a été fait au sud du réservoir La Grande 4. Il permet de représenter sur une carte les différentes signatures magnétiques du socle rocheux. Ce levé servira notamment à déterminer des secteurs potentiels pour l'exploration du cuivre et de plusieurs autres substances.

Baie-James (Nord-du-Québec)

Sur le territoire de la Baie-James, Géologie Québec a poursuivi, pour une troisième année consécutive, la **cartographie géologique (à l'échelle de 1/50 000)** amorcée en 2006, dans le secteur du réservoir d'Opinaca, au nord de la rivière Eastmain. Les travaux exécutés au cours des trois dernières années permettent de déterminer un potentiel favorable pour des minéralisations aurifères et pour plusieurs autres métaux usuels ou rares ainsi que pour des substances plus inusitées comme les pierres gemmes et l'apatite.

Grand-Nord (Nunavik – Nord-du-Québec)

Au cours de l'été 2008, la région du réservoir de Caniapiscou (feuillelet SNRC 23 K et quart sud du feuillelet 23 N) a fait l'objet d'un **levé géologique de reconnaissance à l'échelle de 1/250 000**. Ce levé complète ceux effectués en 2006 et 2007, et il permet de combler un secteur qui n'avait pas été cartographié dans le contexte du programme Grand-Nord (de 1998 à 2004).

Côte-Nord

Sur la Côte-Nord, le secteur à l'ouest de Baie-Comeau a fait l'objet d'une **cartographie géologique afin de produire des cartes à l'échelle de 1/50 000**. Ce secteur renferme un potentiel pour la pierre de taille ainsi que des gîtes de fer-titane-phosphore et de nickel-cuivre.

Géologie du Quaternaire

Géologie Québec a réalisé l'**inventaire des ressources en sable et gravier de Charlevoix** (région de la Capitale-Nationale). Cet inventaire sert à déterminer les sources d'approvisionnement en sable et gravier utilisés dans les travaux de construction. La partie sud de la Côte-Nord, entre Sept-Îles et Natashquan, a fait l'objet d'une compilation des dépôts meubles et des marques d'érosion. Ce projet de compilation a pour but d'améliorer les cartes de dépôts meubles à partir de vérifications faites sur le terrain.

Géochimie et géophysique

La quasi-totalité de la Côte-Nord, entre Sept-Îles et Lourdes-de-Blanc-Sablon, a fait l'objet de **réanalyses de sédiments de fonds de lacs**. Ces nouvelles analyses contribuent au développement du potentiel minéral de la région, notamment par la mise en évidence de nouvelles cibles d'exploration.

En plus du levé magnétique réalisé dans le cadre du Plan cuivre, le Ministère a financé la réalisation d'un **levé magnétique aéroporté à la Baie-James**, au nord du réservoir La Grande 4. Ce levé permet de représenter sur carte les différentes signatures magnétiques du socle rocheux. Ces données sont utiles à l'exploration minière pour plusieurs substances minérales, en plus d'appuyer la préparation et les interprétations des futures campagnes de cartographie géologique prévues dans cette région. Juste au sud de ce levé, un autre levé a été fait; il combine la magnétométrie et la spectrométrie. La spectrométrie permet notamment de mesurer la radioactivité des roches; elle est particulièrement utile pour l'exploration de l'uranium.

Dans la région du Bas-Saint-Laurent, Géologie Québec a fait un **levé de sismique réflexion** en collaboration avec la Direction de la mise en valeur des ressources et du suivi des marchés pétroliers. Ce levé va permettre de visualiser des sections géologiques en trois dimensions ainsi que de reconnaître et mieux comprendre les structures géologiques. Cette acquisition de données géoscientifiques va contribuer à relancer l'ensemble de l'exploration des ressources minérales et des énergies fossiles (pétrole et gaz) du Bas-Saint-Laurent.

Évaluation du potentiel minéral et cibles d'exploration

Une **étude sur le potentiel en cuivre, or et molybdène** a été menée par le Ministère pour le territoire de la Baie-James. Elle a permis de définir 198 cibles d'exploration. Les travaux de terrain du Ministère faits au cours de l'été 2008 ont permis de définir 53 cibles supplémentaires, propices à l'exploration de métaux usuels, de métaux précieux, de l'uranium, des terres rares et des pierres gemmes. Ces cibles ont été identifiées en Abitibi-Témiscamingue, à la Baie-James, dans le Grand-Nord et sur la Côte-Nord.

SIGEOM

Géologie Québec a poursuivi ses efforts pour définir de **nouvelles cibles d'exploration** à partir du traitement des données de sa banque SIGEOM (Système d'information géominère) et pour préparer plusieurs synthèses et compilations. Enfin, au cours de l'année, Géologie Québec a publié 58 documents géoscientifiques et 14 traductions anglaises de documents existants.

Par le SIGEOM, le Ministère dispose de l'une des banques de données géoscientifiques les plus importantes au monde. Géologie Québec a poursuivi ses **efforts de numérisation** des rapports produits par le Ministère et l'industrie. Au 31 mars 2008, le fonds documentaire ministériel comptait 75 563 documents, dont 751 nouveaux rapports. Tous les documents du Ministère sont numérisés et ceux de l'industrie le sont dans une proportion de 79 %, pour un total de 85 % des rapports disponibles en format numérique.

Promotion

La promotion du potentiel minéral québécois a été au cœur des préoccupations de Géologie Québec. En novembre 2008, la **cinquième édition de Québec Exploration**, organisée en collaboration avec l'Association de l'exploration minière du Québec, a attiré 1 756 participants du domaine de l'exploration minière, pétrolière et de la recherche, dont 18 % venaient de l'extérieur du Québec (de toutes les régions du Canada et d'ailleurs). Le nombre de participants hors Québec s'établissait à 312 en 2008, une augmentation de 4,3 % par rapport à 2007. Pour une deuxième année consécutive, Géologie Québec a organisé une demi-journée portes ouvertes. Plus de 250 participants du grand public ont pu visiter les différents salons des exposants et assister à une session spéciale de conférences sur l'histoire de l'exploration minière.

Géologie Québec a également participé à **trois congrès d'envergure internationale**, soit le congrès *China Mining*, à Beijing en novembre 2008, le *Mineral Exploration Roundup*, à Vancouver en janvier 2009, et le congrès de la *Prospectors and Developers Association of Canada*, à Toronto en mars 2009.

Géologie Québec a continué de bonifier le **site Internet** du Ministère avec l'ajout d'un portail sur les pierres gemmes. De plus, trois nouveaux numéros du bulletin d'information en ligne Québec Mines ont été diffusés sur le Web afin de promouvoir les activités du Secteur des mines.

Patrimoine géologique

Les **sites géologiques exceptionnels** (SGE) sont des aires protégées et ils contribuent à la stratégie québécoise sur les aires protégées, donc à la conservation du patrimoine naturel. À ce jour, près d'une vingtaine de sites géologiques exceptionnels ont été caractérisés et dix sites ont été soustraits à l'activité minière et sont en attente d'être classés.

Fonds miniers autochtones

Le **Programme d'aide aux fonds miniers autochtones** a été reconduit jusqu'en 2009-2010 et Géologie Québec a conclu de nouvelles ententes avec le Fonds d'exploration minière du Nunavik et le Conseil cri sur l'exploration minière. En 2008-2009, le Ministère a dépensé 600 000 \$ pour financer ces fonds miniers autochtones.

Régions

Le Ministère a signé l'**entente spécifique sur la consolidation et le développement de la recherche en exploration minérale 2007-2012**. Dans le contexte de cette entente multipartite, le Ministère finance le Consortium de recherche en exploration minérale (CONSOREM) à la hauteur de 90 000 \$ annuellement. De plus, il influence les orientations du groupe de recherche en siégeant au conseil d'administration et au comité d'orientation de la recherche.

Également, le Ministère a signé une **nouvelle entente spécifique portant sur la Table jamésienne de concertation minière dans la région du Nord-du-Québec (Jamésie)** pour les exercices financiers allant de 2008-2009 à 2010-2011. Cette entente vise les objectifs suivants :

- consolider la diversification de l'exploration et l'exploitation minière en milieu nordique;
- assurer une veille stratégique de l'industrie minière de la région;
- assurer le développement du Centre d'étude appliquée du quaternaire (CEAQ) afin de viser son autofinancement;
- favoriser le transfert des connaissances, d'expertises et de nouvelles technologies dans l'industrie, les centres de recherche et les organismes.

Les cibles 1 et 15 décrites dans la présente annexe sont aussi des objectifs du *Plan stratégique 2008-2011* de même que du *Plan d'action de développement durable 2008-2011* du Ministère et sont également présentées dans le rapport annuel ministériel dont cette publication fait l'objet. Pour l'exercice 2008-2009, huit des quatorze cibles mesurées ont été atteintes. En effet, seules les activités pour atteindre la cible 15 n'ont pas progressé de façon significative. Quant aux quatre des six cibles non atteintes, les travaux ont été exécutés, mais les résultats sont à publier.



cœur

avenir

intelligence

loisirs

équilibre

vision

richesse

emplois

talent